

Pour lui arracher sa participation à la CIS, Washington a trompé le Canada

par Claude Lemelin

Le gouvernement Trudeau a été induit en erreur, en octobre dernier, par des hauts fonctionnaires du "State Department" des Etats-Unis, qui lui ont fait croire que la signature de l'accord de Paris dépendait essentiellement de l'acceptation, par le Canada, d'une mission de surveillance du cessez-le-feu au Vietnam.

Ces renseignements trompeurs ont permis aux Etats-Unis d'exercer de très fortes pressions morales sur le Canada et de forcer le gouvernement Trudeau à accepter à contrecoeur de participer à la Commission internationale de contrôle et de surveillance (CICS) dont on envisageait la constitution.

Cet engagement a été pris par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, le 2 novembre, alors que le Canada ignorait tout du projet d'accord de cessez-le-feu alors en voie de négociation entre Washington et Hanoi, de même que du régime de contrôle et de surveillance prévu par cet accord.

Le Canada a forcément constaté, peu après, que les renseignements grâce auxquels les Etats-Unis lui ont arraché cet engagement étaient fallacieux; et cette constatation a énormément ajouté à la complexité de la décision qu'Ottawa doit annoncer sous peu, soit de se retirer d'une CICS déjà réduite à l'impuissance, soit d'y maintenir sa délégation. En effet, le ministère des Affaires extérieures, désormais, n'a plus la certitude que les représentations qui lui viennent des fonctionnaires américains reflètent les intentions véritables de l'administration Nixon au Vietnam.

Le détail de cet épisode ténébreux des relations canado-américaines a été communiqué au DEVOIR, récemment, par des sources dignes de foi qui se sont néanmoins abstenues, par prudence diplomatique, d'accuser formellement le "State Department" d'avoir menti à Ottawa.

On allègue les faits suivants. Peu après la conférence de presse de Henry Kissinger, le 25 octobre 1972, au cours de laquelle celui-ci a affirmé que "la paix était à portée de la main", Ottawa s'est fait dire par William Sullivan, le sous-secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis pour les affaires du Pacifique et de l'Asie de l'Est, que la signature de l'accord de cessez-le-feu alors en cours de négociation à Paris dépendait du consentement du Canada à faire partie d'une commission internationale de surveillance. La Pologne, la Hongrie et l'Indonésie, Ottawa s'est encore fait dire, avaient déjà accepté d'en faire partie, ce qui sous-entendait que tout dépendait du gouvernement Trudeau.

Des arguments du même ordre ont été invoqués par le sous-secrétaire d'Etat Marshall Green, lors d'entretiens avec ses vis-à-vis canadiens venus à Washington assister aux funérailles d'Etat de l'ancien président Harry Truman. MM. Sullivan et Green cherchaient ainsi à vaincre l'extrême réticence du Canada à assumer aveuglément la surveillance d'un accord de cessez-le-feu dont il ignorait tout.

Ces pressions américaines ont abouti. M. Mitchell Sharp a interrompu sa campagne électorale (le gouvernement Trudeau a été presque défait le 30 octobre) pour consulter d'urgence ses conseillers diplomatiques. Le 2 novembre, M. Sharp annonçait ce qui suit:

"Les parties en cause semblent être arrivées à la conclusion que dès qu'un cessez-le-feu entrera en vigueur au Vietnam, il devrait immédiatement y avoir une présence internationale sur place, afin d'assumer les fonctions de surveillance qui pourraient être requises."

"Pour faire face à cette situation, le gouvernement du Canada est disposé, en conséquence, à mettre à la disposition du nouvel organisme international de surveillance, pour une période initiale, la délégation canadienne auprès de la Commission internationale de surveillance et de contrôle (CISC) constituée par la conférence de Genève en 1954."

"Le gouvernement espère ainsi que, pour autant que la participation du Canada soit un facteur, cette ligne de conduite permettra aux dispositions initiales du cessez-le-feu d'être mises en oeuvre sans délai, à condition, bien sûr, que les parties en cause parviennent à s'entendre."

La déclaration du ministre allait à l'encontre de l'avis de ses conseillers et des pénibles enseignements que le Canada a tirés de ses 19 ans au service de l'ancienne commission de surveillance. Les pressions américaines ont également forcé M. Sharp à faire fi d'une décision prise par le cabinet en 1970, en vertu de laquelle le gouvernement ne devait accepter, à l'avenir, aucune mission internationale de surveillance, à moins qu'une série de conditions techniques bien définies ne soient préalablement satisfaites.

Voir page 6: CIS-Canada

La Chambre de commerce du Québec demande une baisse d'impôt de 7%

Le président de la Chambre de commerce provinciale, Me René C-Alary, a exprimé hier sa satisfaction devant l'intention du gouvernement Bourassa de limiter l'augmentation des dépenses gouvernementales de 8,8%, par rapport à l'année dernière, et a demandé d'autre part au gouvernement de réduire de 7% les impôts des sociétés et des particuliers.

Commentant les prévisions de dépenses pour l'année 1973-74, déposées jeudi dernier à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances, M. Alary a indiqué que, si l'on tient compte de la partie de cette augmentation qui est due à la majoration des coûts et à l'inflation, le gouvernement présente des estimés de dépenses qui se rapprochent du 4% d'augmentations nettes suggéré par la Chambre de commerce provinciale pour favoriser l'expansion économique du Québec.

On se souviendra que dans un mémoire présenté, lundi dernier, par le bureau exécutif de la Chambre, au ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy St-Pierre, la chambre élaborait une stratégie de développement pour le Québec.

Parmi les recommandations qui s'adressaient au gouvernement du Québec, la chambre proposait de limiter les dépenses gouvernementales à 4% par année pour les 5 prochaines années excluant l'augmentation due à l'inflation.

"Nous souhaitons un déclin de M. Alary, que lors de la présentation du budget le ministre des Finances donnera aussi suite à une autre de nos principales recommandations, soit celle de réduire de 7% les impôts des particuliers et des sociétés."

"Il faut bien comprendre que cette recommandation est essentielle si on veut réellement amorcer la création des

75,000 nouveaux emplois dont nous avons besoin au cours de la prochaine année, a ajouté M. Alary en soulignant que cette réduction d'impôts ne grèverait pas indûment les revenus du Québec. Les impôts des particuliers et des sociétés représentent moins de 40% des revenus de la province. Il s'agit donc d'une diminution de moins de 3% des revenus du gouvernement.

"Nous croyons à conclu le président de la Chambre de commerce, que la grande majorité des Québécois est d'accord avec nous sur la nécessité d'atteindre le plein emploi au Québec. Nous avons proposé une série de moyens car nous savons que créer 75,000 nouveaux emplois par année pour les 5 prochaines années, ça ne peut se faire tout seul. Le gouvernement a déjà fait des pas dans la bonne direction, la Chambre provinciale souhaite maintenant qu'il en fasse un deuxième dans le prochain budget."

Rapport Fantus

Le salarié québécois en retard de 2 ans sur l'Ontarien

par Michel Guénard

NOUS présentons aux lecteurs du DEVOIR la deuxième tranche du rapport du groupe de recherche Fantus sur "l'image que projetait le Québec" dans les milieux industriels nord-américains. Commandée au coût de \$150,000, l'étude fut remise au gouvernement Bourassa en mai dernier. Elle devait permettre de dégager les lignes de force de la nouvelle approche que le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) devait mettre sur pied en vue d'intéresser les capitaux étrangers à dire domicile au Québec.

En regard des coûts de la main-d'oeuvre, le rapport Fantus établit clairement que le Québec représente un réservoir de main d'oeuvre à bon marché. Par rapport à la croissance

des taux de salaire, la rémunération moyenne des travailleurs québécois "est en retard de deux ans sur celle de l'Ontario". Ainsi en 1971 le taux d'augmentation des salaires dans les différentes industries québécoises s'est situé entre 0,4 et 34,5% en dessous des taux ontariens. Quant à la différentielle avec les Etats-Unis, il n'est pas besoin d'insister davantage sur ce point...

On sait que les hommes d'affaires n'ont jamais fait preuve d'un chaud enthousiasme envers les mouvements syndicaux. En fait, tout groupe qui se met en travers eux pour éponger une partie des profits est très mal vu. Aussi ne faut-il pas se surprendre si au fil des 400 pages du rapport Fantus les dirigeants d'entreprise perçoivent à la fois le gouvernement et le mouvement syndical comme un mal social avec qui

l'on doit malheureusement composer. Jamais n'avait-on pu aussi bien sentir cette vieille mentalité, que d'aucuns se plaisent à croire éteinte, du laisser-faire économique qui nous renvoie aux belles années de la main invisible d'Adam Smith. Si l'on ne se gêne pas pour accuser les syndicats de tous les maux du Québec, les industriels n'en pensent pas moins du gouvernement Bourassa: les syndicats comme les "politiciens" sont irrémédiablement classés comme "ennemis de l'entreprise privée".

Le rapport Fantus fait ressortir que le syndicalisme québécois a mauvaise presse auprès des industriels dans une proportion qui varie entre 14% pour ceux du Québec, 39% pour les Ontariens et 10% dans le cas des Américains. A cela vient se greffer un beau couplet de protestations contre le "contenu socia-

liste" des législations du gouvernement Bourassa, contre le fardeau trop élevé des taxes, contre l'instabilité politique de cette province, etc.

Des compagnies québécoises qui quitteraient la province, 5% motiveraient leur décision sur la base de "l'hostilité des syndicats", et un autre 5% en raison de "l'incompétence du gouvernement" à assurer des conditions fiscales attrayantes pour l'industrie. Ces chiffres sont révélateurs de l'imprudence prépondérante qu'occupe la situation politico-linguistique dans l'esprit des industriels canadiens qui désirent élire domicile au Québec. Problème dont nous avons largement traité dans ces mêmes pages samedi dernier.

Il faut cependant noter le peu de cas que font les investisseurs américains du problème linguistique du Québec:

chez ces derniers, la décision de ne pas investir au Québec n'est motivée que dans 7% des cas par ce problème alors que la situation ouvrière les préoccupe pour 10% et que l'instabilité politique retient leur attention pour un autre 12%. Selon le rapport Fantus, la décision des investisseurs américains repose largement sur des considérations purement économiques qui font peu de place à la situation politico-sociale des pays d'accueil.

A ce sujet le rapport Fantus est on ne peut plus explicite: le Québec ne bénéficie d'aucun préjudice dans les milieux industriels américains qui pourraient compromettre "a priori" les succès d'une campagne de promotion du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) aux Etats-Unis.

Voir page 6: Fantus

la météo

Pluvieux et venteux.
Maximum: 45.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office ferial

VOL. LXIV - NO 72

Montréal, lundi 26 mars 1973

15 CENTS

Bourassa riposte aux déclarations d'Obront



M. Bourassa

La pègre réagit contre l'enquête qui la menace

C'est parce que l'Etat est devenu l'un des piliers par excellence de la société et parce qu'il est la pour s'assurer du respect des valeurs fondamentales de la société que le gouvernement du Québec a lancé l'enquête sur le crime organisé et qu'il la poursuivra avec la plus grande énergie.

Interrogé hier sur les ondes de la station radiophonique montréalaise CKAC, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a fait une profession de foi en la moralité de son gouvernement et rappelé que celui-ci n'avait pas hésité à recourir aux moyens les plus efficaces et les plus directs dans sa lutte contre le crime.

"Il est clair, a déclaré M. Bourassa, que cette enquête fait mal au crime or-

ganisé dont il ne faut pas sous-estimer les nombreuses ramifications et la subtilité des moyens d'action. Le monde interlope réagit et va réagir, en prenant tous les moyens contre le premier gouvernement au Québec qui a eu le courage d'instituer une telle enquête."

"Nous ne nous contentons pas de grandes déclarations, a poursuivi M. Bourassa. Nous ne jouons pas aux faux purs. Nous agissons de façon concrète, et nous sommes en fait le premier gouvernement à agir de façon aussi vigoureuse contre le crime organisé."

Soulignant que les milieux du crime organisé n'avaient pas la réputation de picher par excès de scrupules dans le choix des moyens qu'ils emploient, M. Bourassa a affirmé que son gouverne-

ment était prêt à tout, "parce que nous sommes convaincus d'avoir l'appui de la population dans la lutte que nous avons déclenchée".

"Nous avons l'intention de continuer à assumer toutes nos responsabilités, a annoncé le premier ministre, et de ne reculer devant aucun obstacle pour faire avancer la société québécoise."

"Il n'est donc pas du tout question de modifier ou de ralentir l'enquête sur le crime organisé. Nous allons bien au contraire poursuivre l'enquête avec la plus grande énergie, parce que nous considérons que c'est notre responsabilité comme gouvernement de prendre les moyens les plus directs et les plus efficaces pour faire la lutte au crime

Voir page 6: La pègre

Les positions se cristallisent aux Communes

Duel pré-électoral sur les réductions promises

OTTAWA (CP) — Les partis politiques fédéraux étudient avec beaucoup de circonspection les conséquences de l'affrontement vers lequel ils semblent se diriger aux Communes sur la question des réductions d'impôt sur le revenu des sociétés, affrontement qui pourrait signifier la tenue d'élections générales prochaines.

Les positions se sont durcies de part et d'autre sur ces réductions d'impôts promises aux industries de transformation et de fabrication, à tel point que le gouvernement libéral minoritaire pourrait perdre le pouvoir.

Tous les députés, libéraux, conservateurs, néo-démocrates, envisagent avec un peu d'angoisse la possibilité d'élections générales en mai ou juin. Seuls les créditistes demeurent impassibles devant la tournure des événements.

"Je pense bien que nous pourrions nous tirer d'affaires, commente un député conservateur, mais nous serions en bien mauvaise posture en campagne électorale après avoir voté contre ces diminutions d'impôt promises aux sociétés."

"J'aimerais bien voir les conservateurs tenter d'expliquer la situation à leurs électeurs, de dire un député libéral. Mais ils peuvent tout aussi bien réussir à convaincre l'électorat du

bien fondé de leur suggestion d'imposer une limite de temps à cette diminution d'impôt."

Les néo-démocrates, de leur côté, soutiennent que pour eux la question est de peu d'importance. Mais ils ne cachent pas qu'ils préféreraient ne pas s'engager dans une autre élection maintenant, même si le thème de leur dernière

Voir page 6: Un duel

Marc Lalonde:

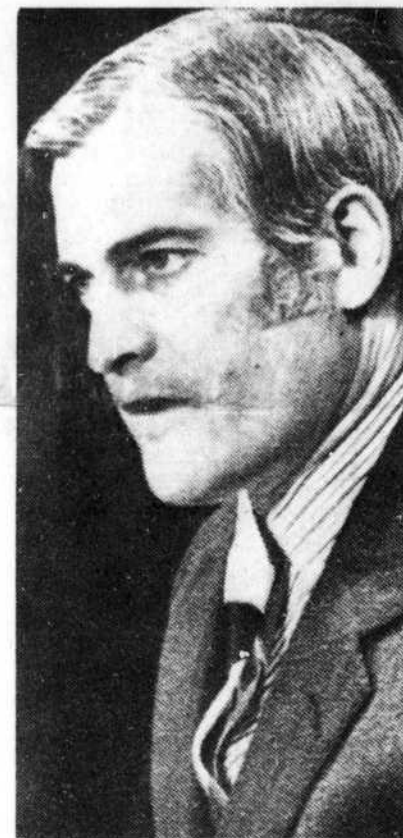
"En attendant le jour..."

EDMONTON (CP) — Après les élections du 30 octobre, les libéraux ont décidé de ne pas se comporter au pouvoir comme s'ils n'y étaient que provisoirement, ils ont plutôt opté pour un type dynamique de gouvernement, en attendant le jour où ils seraient renversés.

C'est ce qu'a expliqué en fin de semaine à Edmonton le ministre de la Santé et du Bien-être, M. Marc Lalonde. Le ministre a ensuite dit quelques mots de la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé qui se déroulera le mois prochain et au cours de laquelle les participants discuteront de la duplication des services de sécurité sociale offerts par les deux niveaux de gouvernement.

Cette conférence, a-t-il laissé entendre, devrait nous permettre de clarifier la situation et d'éliminer cette duplication qui est fort coûteuse et qui se traduit par une certaine inefficacité.

M. Lalonde a ensuite annoncé que le premier ministre du Canada, M. Trudeau, rencontrerait les premiers ministres des provinces à la fin de juin pour discuter avec eux de certains problèmes comme les tarifs discriminatoires pour le transport du fret et le développement économique.



M. Turner

US News croit que Trudeau devra céder sa place à Turner

WASHINGTON (PC) — L'hebdomadaire américain U.S. News and World Report, affirme que le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, se prépare à renoncer à la direction du parti libéral fédéral en raison des difficultés qu'il éprouve à recruter des fonds pour la campagne auprès des grandes sociétés canadiennes, notamment celles appartenant à des intérêts américains.

La revue ajoute que le ministre des Finances, M. John Turner, semble jouir de la préférence du monde des affaires, où l'on évoque son nom comme successeur possible de M. Trudeau.

U.S. News and World Report attribue ses informations à des "collecteurs de fonds pour le parti libéral fédéral".

■ Des jours périlleux pour le cabinet Trudeau: une analyse de Claude Ryan

Voir page 4

L'Art Culinaire au Restaurant

Chez Vito

le spécial des hommes d'affaires

Table d'hôte

Tél. 735-3623

3412 Côte des Neiges
Montréal

Moravia
L'amour conjugalAnouilh
FablesGiono
Les grands cheminsPierre de Mandiargues
Le lis de merFrancis Iles
ComplicitéRoger Nimier
Histoire d'un amour

Nouvelles déductions pour 1972

Les rapports d'impôt pourront tenir compte des frais de garde d'enfants

par Renée Rowan

La déclaration d'impôt sur le revenu que le contribuable doit produire avant la fin d'avril prévoit pour la première fois des déductions pour les frais de garde d'enfants.

Mais attention: on ne doit pas se réjouir trop tôt. Ce "cadeau" du gouvernement n'est pas aussi intéressant qu'il peut sembler. Et la majorité des femmes au travail ayant des enfants n'en profiteront pas ou si peu. Premièrement, parce que la somme qu'il est permis de déduire ne correspond pas aux frais réellement encourus; deuxièmement, parce que très peu de femmes voudront réclamer des reçus de leurs gardiennes, ne voulant pas les mettre dans l'embarras.

À la première page de la brochure d'information préparée par le Revenu national, intitulée "Frais de garde d'enfants", on souligne qu'"à compter de 1972, les frais de garde d'enfants seront déductibles, pour fins d'impôt, du revenu d'une mère qui travaille, et en certaines circonstances, du revenu du père".

Puis, tout doucement, on vient aux faits: "... lorsqu'une mère fait garder ses enfants pour pouvoir se rendre au travail, elle pourra déduire de son revenu les frais qu'elle a encourus, compte tenu de certaines limites."

Ces deux derniers mots font toute la différence. Il est dit à la page 2 de la brochure: "Vous pouvez déduire la somme que vous avez versée effectivement

pour la garde d'enfants, pourvu qu'elle ne dépasse pas le moins élevé des montants suivants: \$500 par enfant; \$2.000 pour la famille ou les deux-tiers du revenu que vous avez gagné pendant l'année."

Des études ont d'autre part démontré que pour faire garder un enfant à domicile actuellement, ça coûte en moyenne \$1.200 par année. Si vous n'avez qu'un seul enfant, les frais acceptés comme déductibles ne sont que de \$500.

Les frais ne sont déductibles que pour la garde d'enfants qui ont moins de 14 ans, ce qui semble raisonnable, ou qui ont dépassé cet âge mais qui, en raison d'une infirmité physique ou mentale, sont à la charge de la mère ou du père.

Ne peuvent pas être engagés comme gardiennes une personne comptée par vous ou votre mari comme personne à charge aux fins de l'impôt ou une personne âgée de moins de 21 ans, qui vous est apparentée par les liens du sang, du mariage ou de l'adoption.

Pour être admises, les déductions réclamées pour frais de garde d'enfants doivent être appuyées par des reçus. Pas n'importe lesquels reçus. Il est important de noter que le nom, l'adresse et le numéro d'assurance sociale doivent y figurer, autrement ceux-ci seront refusés.

Il est bien convenu que la très grande majorité des femmes qui s'engagent comme gar-

diennes ou aides familiales, ne considèrent pas leur travail comme un métier ou une profession au même titre qu'une employée de bureau, par exemple. Parce qu'elles gagnent peu et le font sur une base de temps partiel ou de non-permanence en ce sens qu'elles vont d'une famille à l'autre, elles refusent de produire une déclaration d'impôt alléguant que, de toutes façons, "elles ne valent rien au gouvernement".

Elles n'ont donc pas de numéro d'assurance sociale et celles qui les engagent se font leurs complices en ne produisant pas de déclaration. Qui accepterait d'aller "déclarer" sa gardienne quand celle-ci gagne si peu et va garder pour allonger un budget déjà maigre ou pour se faire un peu d'argent de poche.

Bien souvent ce sont des femmes dont le mari est malade ou en chômage.

Plusieurs d'entre elles bénéficient d'une prestation d'assistance sociale et ne peuvent de ce fait gagner plus qu'un certain montant relativement peu élevé, faute de quoi elles se voient couper une partie de leurs prestations. Ainsi, une femme seule éligible à \$100 par mois et qui gagnerait \$50, par mois en allant garder, verrait sa prestation réduite à \$75,00 puisqu'elle n'a le droit de gagner que \$25,00 par mois au terme de la loi d'assistance sociale.

Les femmes chefs de famille peuvent gagner \$40, par mois, plus \$5,00 additionnel par enfant à charge. Ce qui n'est pas énorme, il faut bien le dire.

L'aide familiale qui couche à la maison reçoit en moyenne \$10, par jour, ce qui donne \$2.600 par année, vacances payées. Ce montant exclut la pension et le logement qui ne sont pas admissibles à titre de déductions pour frais de garde d'enfants. L'écart est grand entre les frais versés effectivement et ceux qu'il est permis de déduire, surtout si l'on n'a qu'un seul enfant et même deux alors que le montant déductible n'est que de \$500, ou \$1.000. La situation est d'autant plus pénible pour la mère qui est seule soutien de famille.

Cela devient un peu plus intéressant dans le cas des gardiennes de jour alors que les frais sont déductibles jusqu'à concurrence de \$15,00 par semaine par enfant, les frais d'hébergement dans des pensionnats et dans des colonies de vacances. Ce frais, rappelés-le, doivent toujours avoir été supportés afin de permettre à la mère d'occuper un emploi ou d'exploiter un commerce. Et là encore, il faut obtenir des reçus. Mais ici, il n'y a pas de difficulté.

Pour que ces déductions s'avèrent pratiques pour la mère qui travaille, il devrait y avoir davantage de garderies de jour, plus faciles d'accès et à prix raisonnable. Mais ce n'est pas le problème du revenu national. C'est tout le système qui est en cause.

Les Maritimes songent à se regrouper

HALIFAX (PC) — Le Conseil économique des provinces de l'Atlantique CEPA, estimant que la question de l'intégration des Maritimes est liée au secteur privé dans les trois provinces, a émis une déclaration d'appui à une alliance des Maritimes et se propose de demander au public de le secondar dans ce projet.

En même temps, le CEPA a blâmé les policiers et les fonctionnaires publics pour ne pas vouloir se "mouiller les pieds", et le Conseil des premiers ministres des Maritimes, les journaux locaux et jusqu'au CEPA lui-même, pour ne pas vouloir se rendre compte de la nécessité d'une coopération régionale à travers le public et pour ne pas arriver à concevoir clairement cette éventualité.

Le CEPA est une organisation régionale autonome qui favorise une union politique complète de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard; sa déclaration a été rendue publique vendredi, dans son communiqué mensuel.

Le groupe de partisans affirme que leur déclaration a pour but de montrer aux politiques et aux fonctionnaires des trois provinces qu'une approche régionale du développement social et économique fait l'objet d'une certaine popularité.



Par suite des barrages érigés autour du village de Wounded Knee par les troupes fédérales, les résidents du village du Dakota du Sud font face à une pénurie d'essence. Mais les bons samaritains sont toujours disponibles dans les moments les plus pénibles. (Téléphoto AP)

Le tribunal fédéral anti-dumping remplit-il vraiment sa mission?

OTTAWA (PC) — A quoi sert le tribunal fédéral anti-dumping?

Cette question a été posée au cours d'une récente réunion du comité des finances des Communes.

Certains députés, en effet, ont demandé si le tribunal, créé en 1969 dans le but de protéger les manufacturiers canadiens contre une concurrence extérieure déloyale, remplissait vraiment sa mission.

Pour M. Alfred D. Hales, député conservateur de Wellington, le tribunal est de peu d'utilité aux petites entreprises, car les frais de participation aux audiences sont trop élevés.

Le nombre d'affaires de dumping — 22 — portées à l'attention du tribunal au cours des quatre dernières années, dit-il, est peu de chose comparé aux ennuis que les manufacturiers canadiens ont avec les importations.

M. Sinclair Stevens, député conservateur de Toronto-York-Simcoe, déclare que les fabricants de chaussures sont en difficulté à cause des importations, mais le tribunal a mis trop de temps pour élaborer son rapport sur la situation.

M. Marcel Lambert, député

conservateur d'Edmonton-ouest, a suggéré que le tribunal fusionne avec la commission des tarifs.

Il y a deux ans, le tribunal a été la cible de critiques similaires, à la suite de quoi son mandat a été élargi pour lui permettre d'entreprendre des enquêtes, à la demande du gouvernement, sur les répercussions des importations qui ne comportent aucune pratique de dumping.

Le dumping est une pratique qui consiste à exporter des marchandises à un prix inférieur à celui pratiqué dans le pays d'origine, c'est à dire le pays exportateur.

Quand le ministère du Revenu reçoit des plaintes de manufacturiers canadiens et qu'il juge qu'il y a dumping, il impose à titre provisoire des droits anti-dumping sur les produits incriminés.

À partir de ce moment, le tribunal a un délai de 90 jours

pour tenir des audiences et décider si le dumping en question occasionne un préjudice matériel à l'industrie canadienne. S'il arrive à la conclusion qu'il y a eu préjudice, les mesures anti-dumping qui étaient provisoires deviennent permanentes. Autrement, les importateurs obtiennent le remboursement des tarifs supplémentaires qu'ils ont payé pendant la période intérimaire de 90 jours.

Le président du tribunal, M. J.P. Gauthier, a déclaré au comité que le rôle du tribunal est purement passif. Il ne tient d'audiences sur une affaire que si elle est lui soumise par le ministère du Revenu.

Selon M. Gauthier, l'industrie canadienne montre peu d'intérêt à recourir au tribunal et ne se plaint donc pas toujours au ministère du Revenu.

Il nie cependant que les

frais des audiences empêchent les petites entreprises de recourir au tribunal.

Quant à la suggestion de fusion avec la commission des tarifs, M. Gauthier estime que la décision en la matière appartient au gouvernement. Il n'a pas d'objection, personnellement, à avoir accès au personnel et aux moyens de ladite commission.

Le tribunal anti-dumping dispose d'un personnel de neuf employés, dont les sténographes. Son budget pour l'exercice financier 1973-74 a été établi à \$275.000. Le tribunal lui-même se compose de trois membres.

Quant à la commission des tarifs, qui compte sept membres, et dispose de 33 employés, son budget global s'élève à \$771.000.

Depuis l'amendement de la loi sur le tribunal anti-dumping, en 1971, le gouvernement n'a adressé au tribunal qu'une seule requête, celle concernant les importations de chaussures. M. Gauthier affirme que le rapport est actuellement en cours d'impression et de traduction et qu'il devrait être prêt vers la fin du mois d'avril, soit 16 mois après la requête.

Dans le cadre de l'enquête, des questionnaires ont été envoyés à 187 fabricants canadiens de chaussures, dont 76 seulement ont donné des réponses détaillées. Il n'a pas été aisé, non plus, d'analyser les états financiers de ces 76 firmes au cours des cinq dernières années.

Selon M. Gauthier sur 22 cas qui ont été soumis au tribunal, 11 seulement ont été considérés comme ayant subi des préjudices matériels.

La plupart des sociétés qui se plaignent de dumping, appartiennent, dit-il, à des étrangers.

Le phénomène de l'alcoolisme est en régression chez les Indiens de la Mauricie-Nord

Le phénomène de l'alcoolisme est en progression chez les Indiens des réserves du Nord de la Mauricie. Mais cette alcoolisation active des Indiens est plus une conséquence de leur façon de vivre

qu'un problème de toxicomanie.

Au retour d'une enquête sur l'évaluation du phénomène-toxicomanie chez les Indiens des réserves Obedjwan, Manouane et Weymontachie du Nord de la Mauricie, trois travailleurs sociaux de cette région font état dans leur rapport du manque total d'information des Indiens, quant aux conséquences de l'usage prolongé des drogues.

La présence chez les Indiens d'un animateur social compétent — indien de préférence — aiderait énormément les collectivités isolées, que sont les réserves, dit le rapport signé par Ernest Hamelin, du Centre de traitement pour alcooliques de Pointe-du-Lac, Jean Gagnon, du Service communautaire du même endroit, et François Trudel du Service social de la Mauricie.

L'intoxication, dit-on dans le rapport, est rapide chez les Indiens, et les modes de boire sont particuliers: la consommation se fait toujours en groupe, et très souvent, dans le clan familial. L'inhalation de solvants a été observée chez des jeunes de 7 à 12 ans dans certaines réserves. Il appert que les jeunes qui sont à l'école en dehors des réserves sont appelés à entrer en contact avec les drogues populaires chez les jeunes non-Indiens.

Il serait important que les Indiens sachent qu'il existe des institutions qui peuvent aider ceux qui sont aux prises avec un problème d'alcoolisme. Il serait également urgent que certains individus des réserves soient référés aux institutions spécialisées en alcoolisme et toxicomanies. Dans l'immédiat, des cours pourraient être donnés dans les réserves, afin de sensibiliser les Indiens à ces problèmes; des services de désintoxication devraient également être plus accessibles à la population indienne.

Ces rapports d'impôts à "\$5 et plus"!

Le quotidien torontois Globe & Mail a voulu vérifier les services que 11 bureaux de Toronto offrent pour "\$5 et plus" aux contribuables désireux de compléter leurs rapports d'impôts. Le résultat, d'après des données fictives soumises aux firmes spécialisées, a mené à une facture moyenne de \$15 (allant de \$9 à \$25, alors qu'en certains endroits on annonce des frais de \$3,50 et plus).

Dix des onze rapports, vérifiés par un fonctionnaire du ministère du revenu national, contenaient des erreurs. A bon compte, des citoyens de tel ou tel quartier. C'est ainsi qu'à Longueuil, jusqu'au 28 avril, au sous-sol de l'église Saint-Antoine, il n'en coûte que \$3 pour s'acquitter du devoir annuel à l'endroit du fisc, grâce à une collaboration entre la Caisse Pop de l'endroit et les finissants (techniciens administratifs) du cégep Edouard-Montpetit (Renseignements au 670-5510).

L'Alberta met fin à sa grève des ascenseurs

EDMONTON (PC) — Environ 200 membres de l'Union internationale des constructeurs d'ascenseurs en Alberta mettent un terme à leur grève de six mois en retournant au travail ce matin.

M. Bruno Schultz, représentant de la division 122 du syndicat, a annoncé vendredi soir que les syndicats avaient accepté, à contre-cœur il est vrai, de reprendre leur travail parce qu'ils estimaient que le gouvernement provincial leur imposerait un arbitrage obligatoire au début de la semaine.

"Ils ne veulent pas retourner au travail", a dit M. Schultz, parlant au nom de la division 130 de Calgary aussi bien que de celle d'Edmonton.

La semaine dernière, le ministre albertain du Travail Bert Hohol a déclaré à la législature qu'il appuierait fortement d'éventuelles tentatives du gouvernement visant à mettre fin à la grève. Il a ajouté que depuis le début de la grève, au mois d'août, environ \$200 millions injectés dans des projets de construction dans la province avaient été retardés.

M. Schultz a rappelé que la principale question en litige était la sécurité d'emploi. Les syndicats ont reçu leur dernière augmentation salariale en novembre 1971; leurs salaires horaires ont alors été portés à \$5,90.

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

NAUD. A Montréal, le 24 mars 1973 à l'âge de 82 ans, est décédé, M. Honoré Naud, ex-employé du ministère de la Santé, époux d'Antoinette Drouin. Il laisse dans le deuil outre son épouse 4 enfants adoptifs: Fernande Drouin-Naud, Colette Drouin-Naud (Mme Bernard Charlebois), André Drouin époux de Denise Lemay et Jean Drouin époux d'Alma Clow, ainsi que ses 2 frères M. l'abbé Orville Naud autrefois curé de Notre-Dame de La Garde, à Verdun, Prudent Naud, sa belle-sœur Mme Evariste Naud, M. Mme Vincent et Georges Drouin, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mardi 27 mars. Le convoi funéraire partira des Salons Urgel Bourgeois, 400 rue Henri-Bouffard à 8 heures 45, pour se rendre à l'église St-Nicolas, où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, dons à l'Institut de Cardiologie seraient appréciés.

PLUS DE 300 TITRES PARUS
EN VENTE PARTOUT

folio

DONNE ENVIE DE PARLER...



L'ensemble folklorique de l'État de Jalisco, l'un des meilleurs groupes de mariachis et de danseurs du Mexique, a inauguré hier, au chalet du Mont-Royal, la Semaine de l'amitié Mexique-Canada, en offrant un spectacle de musique et de danses à l'intention des promeneurs du dimanche.

Moins de morts l'an dernier sur les autoroutes à péage du Québec

L'indice de mortalité sur les trois autoroutes à péage du Québec a atteint son plus bas niveau au cours de l'année abaissant son propre record et même celui des autoroutes des États-Unis.

Au Québec, l'indice est passé de 2.1 morts par 100 millions de véhicules-milles en 1971 à 1.67 en 1972, alors que pour la même année, aux États-Unis, la moyenne a été établie à 2.2.

Le vice-président directeur général de l'Office des autoroutes du Québec, M. Paul-E. Prévost, attribue ce succès aux efforts concertés effectués au cours de 1972 sur le plan de la sécurité routière, et particulièrement à l'intensification de l'application du règlement numéro 20, qui régit les lois de circulation sur les trois autoroutes à péage du Québec.

Le nouveau record de l'Office a été établi en dépit d'un accroissement du volume de circulation. On a compté quelque 1,136,716,000 milles parcourus par les automobilistes en 1972. Ce chiffre a été de 1,067,721,000 en 1971, ce qui représente une augmentation de près de 69,000,000 de milles parcourus.

Fait à remarquer, l'indice de mortalité de l'autoroute des Laurentides a connu une baisse considérable au cours de l'année, passant de 2.6 en 1971 à 1.78 par 100 millions de véhicules-milles en 1972. Aucun accident mortel n'étant survenu sur l'autoroute de la Rive-Nord, c'est donc l'autoroute des Cantons de l'Est qui passe au dernier rang des trois autoroutes, avec un indice de 2.49.

En 1972, 17 accidents mortels ont causé 19 pertes de vie sur les trois autoroutes. On a compté 12 morts sur l'autoroute des Laurentides dont le total de milles

parcourus s'élève à 675,111,000, et 7 sur celle des Cantons de l'Est, pour 281,537,000 milles parcourus; aucun décès n'a été compté sur l'autoroute de la Rive-Nord, malgré un total de 180,067,000 milles parcourus.

Depuis l'ouverture des autoroutes à péage au Québec, les statistiques d'accidents mortels sont les suivantes:

ANNEE	Accidents mortels	Indice de mortalité
1961	4	2.4
1962	10	6.9
1963	7	4.1
1964	9	5.0
1965	9	2.6
1966	14	4.2
1967	14	2.7
1968	11	2.4
1969	21	2.6
1970	22	2.2
1971	23	2.1
1972	19	1.67

Huit morts accidentelles au Québec

Huit personnes au moins ont perdu la vie de façon accidentelle, en fin de semaine, sur les routes du Québec, dont cinq dans une collision frontale survenue samedi midi, entre deux voitures sur la route 54, dans le parc des Laurentides, à une soixantaine de milles au nord de Québec.

Les victimes de cette tragédie routière sont M. Joseph Cloutier, 61 ans, de Québec, Mme Jean-Guy Grondin, 19 ans, Mme Arthur Grondin, 46 ans, Sylvie Grondin, 14 ans, et Bertrand Bérubé, tous de Jonquières.

Une autre collision frontale a fait un mort vers 1h50 samedi matin, sur la route 24 près de Saint-Georges de Beauport. La victime est Roger Roy, 17 ans, de Saint-Georges-Est, dans le comté de Beauport.

Hier, deux personnes ont perdu la vie dans des accidents de la route. Vers 2h15 sur la route 2, à Lavaltrie, un jeune homme de 21 ans, Daniel Boyer, du 51 rue des Castors, à Lavaltrie, s'est tué lorsque son auto a capoté.

Vers 5 heures, un autre jeune homme, André Viau, 20 ans, du 1045 Place de Colombe, à Montréal, a perdu la vie lorsque son automobile a frappé un mur de ciment, à Saint-Paul d'Abbottford, dans le comté de Rouville.

Par ailleurs, la Sûreté provinciale de l'Ontario signale la mort d'une Montréalaise, Mme Denise-Claudette Lord, 31 ans, décédée des suites des blessures subies au cours d'un accident survenu samedi sur la route 401, à une dizaine de milles de Brockville. La police a indiqué que Mme Lord, qui travaillait au camp militaire de Petawawa, avait perdu le contrôle de son véhicule.

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE
À AIDER

■ aujourd'hui

Afin d'éviter aux malades tout déplacement inutile, la direction de l'hôpital Hôtel-Dieu de Montréal rappelle que le service d'admission et les consultations externes seront fermés toute la journée, pour respecter l'un des deux congrès supplémentaires accordés par la convention collective de travail.

Une centaine de peintures réalisées par des enfants indiens âgés de trois à neuf ans sont exposées jusqu'au 7 avril, dans le secteur "ouest" du viaduc de la Place Bonaventure de Montréal.

A 9h30, début d'une conférence de deux jours organisée par le Conseil canadien de développement social, au centre de conférence du gouvernement canadien, 2 rue Rideau, à Ottawa. Le thème de la conférence: "Les concepts nouveaux de travail".

A 10h, au salon de la mairie de Montréal, lancement officiel de la Semaine de l'amitié Mexique-Canada.

A 11h45, conférence-débat organisée par le comité de linguistique du collège du Vieux-Montréal, à l'auditorium du pavillon Marie-Victorin. Conférencier: M. Pierre Beaudry.

A 12h15, la comédienne Geneviève Bujold préside le lancement officiel de la Campagne des fédérations 1973 au "puits" de la place Bonaventure.

A 13h, Mme Françoise Gaudet-Smet prononce une conférence sur le Tiers-Monde lors de la convention des industries Bombardier, à l'hôtel Le Baron de Sherbrooke.

A 14h, M. Claude Castonguay, ministre québécois des Affaires sociales, est conférencier devant les étudiants en médecine, à l'Université Sir George Williams de Montréal.

A 16h, Mme Nancy M. Waggoner, de la Société américaine de numismatique, est conférencière lors d'un séminaire général organisé par le département d'études anciennes de l'Université McGill, à l'édifice Stephen Leacock, salle 116.

A 20h, au sous-sol de la chapelle Sainte-Anne (angle Liège et Saint-Gérard), exposé du journaliste Marcel Pénin sur les conflits politiques dans le cadre de Chantier 73.

A 20h30, assemblée de la Société historique de Montréal, dans la salle Saint-Sulpice de la Bibliothèque nationale du Québec, 1700 rue Saint-Denis. Mme Micheline D'Alaire, professeur d'histoire à l'Université d'Ottawa, sera conférencière.

Tuée à coups de couteaux

Une querelle de ménage s'est terminée de façon tragique, hier après-midi, alors que le mari a tué sa femme à coups de couteau.

L'incident s'est produit au 5632 rue Chabot, dans l'est de la métropole. La victime est Mme Thérèse Moreau, 27 ans. Son mari, Normand Moreau, 30 ans, est détenu par la police de Montréal comme témoin important pour l'enquête du coroner. Il a été arrêté quelques minutes après le drame, survenu vers 15 heures, à la suite d'un appel téléphonique fait à la police. Il s'agit du 11ère meurtre à survenir à Montréal depuis le début de l'année 1973.

En prévision des élections scolaires à Montréal

Les syndiqués optent pour la démocratisation scolaire

par Gilles Provost

Environ 200 citoyens réunis en fin de semaine à l'instigation des mouvements syndicaux ont décidé, samedi soir, de fonder un "Mouvement pour la démocratisation scolaire" sur l'île de Montréal qui réunirait des représentants dans chacun des quartiers électoraux en vue des prochaines élections scolaires de Montréal, le 18 juin prochain.

Les participants ont élaboré les grandes lignes d'un programme provisoire et décidé de former des comités provisoires de quartier là où c'était possible, c'est-à-dire dans seize quartiers.

Toutefois, reconnaissant leur manque de représentativité, les participants n'ont pas voulu se donner un programme ou des structures trop définitives, préférant confier à un comité de coordination de sept membres le soin d'organiser un véritable congrès de fondation dans un mois environ.

D'ici là, les participants et le comité de coordination tenteront d'entrer en communication avec tous les autres groupes qui veulent stimuler une véritable participation démocratique dans le domaine scolaire à Montréal de façon à regrouper les forces le plus possible en vue de l'échéance qui approche rapidement.

Les dirigeants syndicaux ont fortement insisté pour dire qu'ils n'avaient aucunement l'intention de prendre le leadership de ce nouveau mouvement. "Constatant que les partis politiques traditionnels s'organisent déjà pour servir leurs intérêts, nous avons voulu réunir des représentants des milieux populaires pour leur permettre d'analyser la situation et nous leur offrons le soutien matériel nécessaire à l'action qu'ils décideront", a déclaré Michel Chartrand.

"Maintenant que cette première rencontre a eu lieu, que les gens se sont rencontrés et ont décidé de s'organiser, nous sommes satisfaits et nous estimons avoir atteint notre objectif," a-t-il ajouté.

Les organisateurs de cette réunion avaient invité un grand nombre de mouvements populaires et plusieurs syndiqués ainsi que la population en général par la voix des médias d'information. Seules les personnes les plus engagées sur le plan social se sont déplacées, ce qui a fait qu'on y retrouvait un grand nombre de figures connues, mais relativement peu de "parents bien ordinaires".

Les ateliers de travail avaient proposé plusieurs résolutions et amende-

ments concernant le programme provisoire d'un tel mouvement mais l'assemblée plénière n'a pas eu le temps de tout étudier et adopter.

Pourtant, on a estimé que le Conseil scolaire de l'île de Montréal devrait être propriétaire des immeubles et assurer prioritairement le rattrapage de tout le secteur francophone en tenant compte des besoins particuliers de chaque quartier. Les participants ont demandé que la disparité entre les commissions scolaires se répercute sur un budget qui ne sera pas basé uniquement sur le nombre des élèves.

Concernant les écoles défavorisées, on demande un plus grand nombre de professeurs qui auraient une formation spéciale, des équipes multidisciplinaires capables d'envisager les problèmes plus globalement, des mécanismes de participation pour les parents et notamment la nomination par les parents, les étudiants, les professeurs et le personnel de soutien, d'un animateur à plein temps payé par la commission scolaire et chargé exclusivement de regrouper les parents.

Les participants ont aussi réclamé un meilleur enseignement gratuit et à plein

Voir page 6: les syndiqués

Les métallos de Montréal-Est se sont prononcés contre un arrêt de travail

La grève des 1.800 métallos des usines de Canadian Copper Refiners et de Noranda Metal Industries, qui devait débuter ce matin, a été évitée de justesse.

En effet, les travailleurs syndiqués de ces deux filiales de Noranda Mines Limited, à Montréal-Est, qui sont membres du Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique (FTQ), ont accepté, hier, les dernières offres que la partie patronale a soumises vendredi soir dernier.

Les syndiqués de Canadian Copper Refiners ont ratifié leur nouvelle convention dans une proportion de 64% tandis que ceux de Noranda Metal Industry ont accepté les dernières offres patronales dans une proportion de 86%.

Selon le coordonnateur du Syndicat des métallos (FTQ) dans la région de Montréal, M. Raymond Sliger, "les syndiqués ont grugé sensiblement dans les droits de la direction et ont obtenu des clauses importantes qui leur permettent d'avoir un droit de regard certain sur leurs conditions de travail dans plusieurs domaines".

M. Sliger a déclaré que des gains importants avaient été obtenus aux chapitres de l'ancienneté, de la sécurité, de l'hygiène, des changements technologiques, des sous-traitants, des vacances et de l'assurance.

Les conventions collectives d'une durée de trois ans prévoient des augmentations de salaire de 86 cents l'heure, dont une première tranche de 50 cents

l'heure rétroactive au 21 février dernier pour les métallos de Canadian Copper Refiners.

M. Sliger a dit qu'en comptant les augmentations de salaires, le coût de l'évaluation, des tâches, les vacances, les congés, les assurances, les bonis de vacances, le régime de retraite et les autres avantages salariaux, le syndicat évalue à \$1.29 l'heure les augmentations obtenues par les syndiqués.

"Le rattrapage salarial, a-t-il dit, permet aux syndiqués de Canadian Copper Refiners et de Noranda Metal In-

dustrie de rejoindre, à quelques sous près, les taux de salaires versés dans l'industrie du cuivre aux États-Unis".

Les principaux articles qui n'ont pas été réglés à la satisfaction des employés, sont le régime de retraite et le calendrier des heures de travail. "Pour ce qui est de la semaine de travail, nous avons une lettre d'entente qui nous permet de discuter de ce grand problème d'ici le 1er juillet prochain et les comités de négociation sont confiés de le régler à la satisfaction des membres", a dit M. Sliger.

CAPITALISME ET SCHIZOPHRENIE

CE SOIR, CONFÉRENCE DE GILLES DELEUZE, PHILOSOPHE ET FELIX GUATTARI, PSYCHANALYSTE*, À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL.

20 H.: "LE DESPOTISME DU SIGNIFIANT"

AUDITORIUM DU PAVILLON LAFONTAINE, 1301 EST, RUE SHERBROOKE, MONTRÉAL

* Auteurs de *Capitalisme et schizophrénie, l'Anti-Oedipe*. Les Éditions de Minuit, collection "critique", Paris, 1972.

ORGANISÉ PAR LES DÉPARTEMENTS DE PHILOSOPHIE ET DE SOCIOLOGIE DE L'UQAM. POUR INFORMATIONS, COMMUNIQUER À 876-5611.

DÉFENSE DE VIEILLIR

AVEZ-VOUS LU NOTRE DOSSIER / 3e ÂGE ?

- Les "Rencontres - 3e Âge", par Thérèse Desjardins
- Un âge colonisé, par Hubert de Ravine!
- La vie me révèle mon âge, par André Beauchamp
- Pourquoi vieillir? par Jean-Yves Roy
- L'éducation permanente et le 3e âge, par Pierre Tousignant
- Le 3e âge dans les Congrégations religieuses, par Thérèse Laferrière
- Pour une véritable politique de la vieillesse, par André Bergeron

DANS LE NUMÉRO DE MARS DE

Maintenant

en vente dans les kiosques et les librairies

Je désire recevoir MAINTENANT
Abonnement ordinaire \$7. ☐
Abonnement étudiant \$5. ☐

REVUE MAINTENANT
9820, Jeanne-Mance
Montréal
739-2758

Nom
Adresse

VIENT DE PARAÎTRE...

MON CHIEN CHAMPION

par Dr Louise Laliberté-Robert, M.V.
et Dr Jean-Pierre Robert, M.V.

- Pedigree, enregistrement, tatouage, choix du chien, conditions d'achat, entraînement du futur champion, expositions canines, autant de sujets traités par les auteurs de ce guide.

En vente partout au prix de \$1.00 — distribuée par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551



EDITIONS DU JOUR
Président et directeur général
Jacques Hébert

éditorial

Hòa Bình?

C'est en ces termes que les Vietnamiens, éprouvés par la guerre depuis plus d'un quart de siècle, s'interrogent sur les perspectives de paix de leur pays. Interrogation des plus angoissantes puisque, bientôt deux mois après la signature de l'Accord de Paris, le cessez-le-feu alors proclamé ne s'est pas encore manifesté sur le territoire du Sud-Vietnam.

Certes, le retrait des troupes américaines et les échanges de prisonniers qui, malgré la plus récente anicroche, s'achèveront — espérons-le — au cours des jours prochains, prémuniront peut-être le Nord-Vietnam contre une reprise des bombardements sur son territoire. Certes, les échanges de prisonniers de guerre — les prisonniers politiques attendent toujours — ont mis un terme aux souffrances de plus de 18,000 combattants dont l'immense majorité, malgré l'impression contraire donnée par la presse américaine, étaient des Vietnamiens et même surtout des soldats du Gouvernement révolutionnaire provisoire. Certes, à l'issue des premiers 60 jours de l'accord, les Vietnamiens seront enfin laissés à eux-mêmes, au plan politique et militaire — exception faite des livraisons de matériel militaire par les alliés des deux camps: ce que n'ont cessé de souhaiter, depuis 1954, Hanoi et ses alliés du Sud.

Mais est-ce autrement que sous couvert de racisme, ou du nationalisme le plus odieux, que l'on peut juger une guerre civile entre Vietnamiens plus acceptable qu'une guerre internationale? C'est pourtant le seul changement qui menace jusqu'ici de survenir au Sud-Vietnam, par suite de la signature de l'Accord de Paris.

Impliqué à titre marginal et à son corps défendant dans le borborygme vietnamien par l'acceptation temporaire d'une mission de surveillance, le Canada assiste, impuissant, depuis le 28 janvier, à la perpétuation et même à l'intensification des hostilités entre les deux armées et les deux administrations du Sud-Vietnam. Mais l'engagement de 60 jours pris par le gouvernement Trudeau arrive à terme mercredi de cette semaine; d'ici là, M. Mitchell Sharp doit annoncer si le Canada retirera sa délégation de la Commission internationale de contrôle ou de surveillance, ou l'y maintiendra.

Quelle devrait-elle être la décision du ministre et du cabinet?

Si Ottawa ne devait tenir compte que des aspects techniques et "objectifs" du dossier vietnamien, la décision ne saurait faire de doute: le Canada devrait se retirer de la CICS, à l'expiration du délai minimal de 30 jours requis pour qu'on lui trouve un remplaçant.

Ces aspects techniques ont été longuement évoqués ces derniers jours, dans ce journal comme dans plusieurs autres. Rappelons-en les principaux:

— Le cessez-le-feu n'est pas encore en vigueur au Sud-Vietnam. Plus de 7,000 violations témoignent de la mauvaise foi et de la mauvaise volonté apparentes des belligérants.

— Ceux-ci se sont au surplus refusés, jusqu'ici, à recourir régulièrement au mécanisme de surveillance qu'ils ont eux-mêmes mis en place et qui constitue la seule raison d'être d'une présence canadienne au Vietnam. Au début de la semaine dernière, 31 seulement des milliers de violations avaient fait l'objet d'une demande d'enquête auprès de la CICS.

— La commission n'a pu faire rapport, en un mois et demi, que sur deux de ces enquêtes. Toutes les appréhensions du Canada,

quant au fonctionnement d'un mécanisme de surveillance jugé par lui inadéquat, ont été confirmées. Entre autres, la règle d'unanimité appliquée à l'admission des demandes d'enquête, paralyse la commission; et le souci d'impartialité des Canadiens n'est pas partagé par deux autres membres, la Hongrie et la Pologne.

— Enfin, en l'absence d'une cessation des hostilités entre Saigon et le GRP, il est impossible d'entrevoir la possibilité que les clauses politiques de l'accord de Paris puissent être mises en oeuvre: formation d'un conseil de réconciliation, tenue d'élections libres, formation subséquente d'un gouvernement pour l'ensemble du territoire sud-vietnamien, réunification éventuelle des deux Vietnam.

Puisqu'il est impossible d'y substituer des moyens politiques aux moyens militaires, comme instruments de résolution des conflits d'intérêt et d'idéologie, le Canada devrait se retirer du Vietnam. Agir autrement serait se condamner à être le témoin, soit d'une nouvelle escalade de la guerre et d'une seconde intervention américaine, soit du carnage qui permettrait à l'une ou l'autre des deux factions politico-militaires du Sud d'écraser l'autre.

Mais tout n'est pas si simple. D'autres facteurs, plus difficiles à jauger, doivent nécessairement être incorporés dans la problématique du gouvernement Trudeau.

En premier lieu, il est plausible que les retards de mise en oeuvre du cessez-le-feu ne reflète pas vraiment la mauvaise volonté des parties. Après s'être affronté implacablement pendant de longues années, on ne met peut-être pas bas les armes aussi facilement qu'on ferme un robinet. Dans la meilleure des hypothèses, la haine, la rancœur et la méfiance accumulées au fil des ans mettront beaucoup de temps à se dissiper. C'est ainsi que des observateurs sans parti-pris jugent inévitable que le GRP ait tenté d'étendre son contrôle territorial, dans les semaines qui ont suivies la signature du cessez-le-feu, et que Saigon ait résisté à cette tentative; mais ils ne jugent pas l'accord irrémédiablement condamné pour autant.

Cela étant, un retrait brutal de la mission de surveillance risquerait de compromettre gravement l'instauration de l'équilibre précaire qui est peut-être à la veille de s'établir. (Sympathisons avec M. Sharp, qui doit prendre une décision si grave à partir de tant de conditionnels!) Au surplus, le Canada fournirait ainsi à l'une ou l'autre partie l'occasion d'accuser l'autre d'être responsable de l'échec du cessez-le-feu, et le prétexte qu'elle cherche peut-être pour reprendre sans contrainte son offensive.

En deuxième lieu, Ottawa doit forcément prendre acte de ce que toutes les parties directement ou indirectement en cause au Vietnam, pour des raisons sans doute fondamentalement divergentes, mais dont l'ostensible convergence ne peut qu'impressionner, souhaitent que le Canada demeure au sein de la CICS. Cela est vrai de Washington et de Saigon, malgré que les deux gouvernements soient conscients de l'artificialité du cessez-le-feu et de l'impuissance relative de la commission; cela est aussi vrai de Hanoi et du GRP, malgré qu'ils partagent la conception du rôle de la CICS que défend la Hongrie et la Pologne, plutôt que celle du Canada; cela n'est pas moins vrai de ces deux pays, malgré qu'ils soient fort irrités de la "diplomatie bavarde" pratiquée depuis janvier par le Canada; cela est

vrai, enfin, de grandes puissances comme l'Union soviétique, la Chine, le Japon, la France et la Grande-Bretagne.

De toute évidence, deux évaluations du rôle que peut jouer le Canada au Vietnam s'affrontent: celle d'Ottawa, puis celle des belligérants et du reste du monde. Le gouvernement Trudeau peut-il avoir la présomption de se donner raison contre tous?

Jusqu'à nouvel ordre, M. Mitchell Sharp doit l'avoir, cette présomption. Les motifs qu'ont les uns et les autres de s'accrocher au Canada, malgré l'impuissance de la CICS, demeurent obscurs. Mais il n'est pas difficile de spéculer sur leur nature véritable; et ces spéculations conduisent toutes à faire du Canada le dindon d'une vaste farce diplomatique. Deux hypothèses contraires, à cet égard, devraient inciter également M. Sharp à se retirer du Vietnam.

La première a été exposée récemment par le journaliste américain I.F. Stone, dans une livraison du "New York Review of Books". Le président Nixon, argue cet éminent analyste, devait forcément retirer ses troupes et obtenir la libération des prisonniers américains... pour faire accepter à l'opinion américaine l'appui continu des Etats-Unis au régime Thieu, appui qui pourrait aller éventuellement jusqu'à une nouvelle intervention militaire des Etats-Unis; et I.F. Stone de conclure à l'imminence de la troisième guerre d'Indochine.

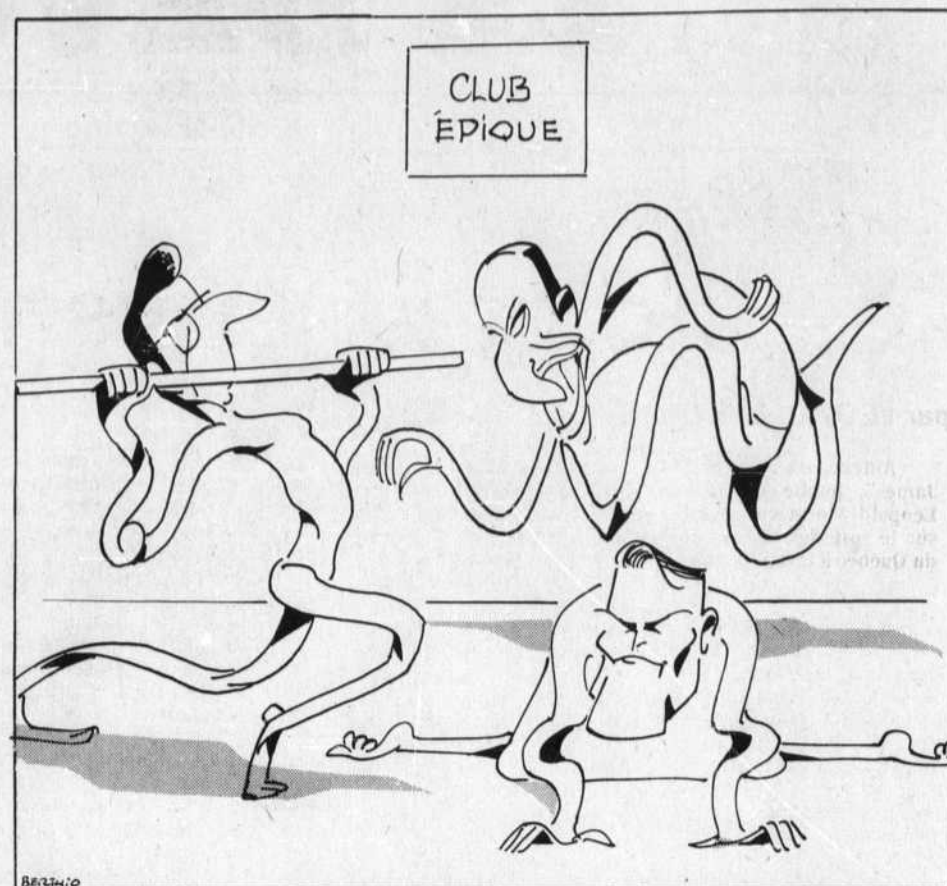
La deuxième hypothèse est évoquée discrètement dans la plupart des milieux diplomatiques "au parfum". Un accord tacite conclu entre Washington et Hanoi, avec la connivence des Russes et des Chinois, rendrait irrévocable le désengagement américain en Indochine, avance-t-on. Pour ne pas perdre la face, les Etats-Unis continueraient pendant un certain temps à appuyer passivement le régime Thieu. En retour, Hanoi et le GRP feraient preuve de patience et retarderaient leur grande offensive jusqu'à ce que la décomposition du régime saigonien et le pourrissement de la situation militaire aient rendu la victoire du GRP irrémédiable et incontestable.

Dans l'un ou l'autre cas, le Canada risquerait de subir des contrechocs diplomatiques sans commune mesure avec les représailles que pourraient lui imposer sous peu les Etats-Unis, à la suite d'un retrait prochain, s'il choisissait de demeurer indéfiniment au sein de la CICS. Ou bien le Canada serait perçu dans le camp socialiste comme le complice de la duplicité américaine; ou bien il serait accusé par ses voisins du sud d'avoir favorisé la "communisation" définitive de l'Indochine.

Mais, tout souhaitable qu'il paraisse, le retrait canadien de la CICS devrait intervenir après un assez long délai: au moins 90 jours, plutôt que les 30 jours promis à Paris par M. Sharp. Ainsi, Ottawa donnerait aux belligérants jusqu'au premier juin pour appliquer le cessez-le-feu négocié par eux.

Car une décision aussi grave que celle qu'Ottawa s'approprie à prendre ne saurait être irrévocable: si la situation s'améliorait notablement au Vietnam, d'ici trois mois, le Canada aurait l'obligation de revenir sur sa décision et de demeurer au sein de la CICS. Mais par souci de crédibilité, il vaudrait mieux que M. Sharp ne le proclame pas dès mardi prochain.

Claude LEMELIN



La rencontre Canada-Québec

Le Parti conservateur et les propositions Turner

par ROBERT STANFIELD

J'ai pensé que beaucoup de

Canadiens sont inquiets, je le

suis moi-même ainsi que les

membres de mon parti, au sujet

de l'indécision, de l'incertitude

et de la confusion qui

entourent présentement la

politique fiscale fédérale. Fait

sans précédent, le Canada et

les contribuables canadiens

n'ont pas connu de législation

budgetaire sanctionnée par le

Parlement depuis 1971. Nous

avons eu, bien sûr, des assu-

rances et des promesses ministérielles, mais aucune ac-

tion, aucune législation. Et

nous en sommes au point où

le payeur de taxes canadien,

qu'il s'agisse d'un individu ou

d'une grande compagnie, n'a

plus d'idée précise de ses

obligations fiscales, et en con-

séquence il ne peut ni éval-

uer ses responsabilités pas-

sées, ni amorcer des projets

pour le présent, et encore

moins faire des projets pour

l'avenir.

Dans ce vacuum d'indécision,

et d'irresponsabilité engendré

et perpétué par le présent

gouvernement, j'estime

que mon parti doit faire

tout ce qu'il peut pour rendre

claire sa position et forcer

le gouvernement à produire

la législation requise. Celui-

ci doit rapidement mettre en

oeuvre ses propositions budgétaires,

afin que tous les Cana-

diens connaissent leurs propres

responsabilités et sachent

ce que le gouvernement exige

d'eux.

J'estime que nous avons

fait connaître clairement nos

objections et nos réserves

vis-à-vis les dispositions

budgetaires mises de l'avant

par M. Turner le 8 mai 1972,

ainsi que celles qu'il a énon-

cées en 1973.

Nonobstant notre conviction

que plusieurs de ses projets

sont inéquitables et qu'ils s'a-

véreront inefficaces, nous in-

sistons néanmoins pour que

l'ensemble des dispositions du

budget 1972 soit soumis au

Parlement sans plus de retard.

Depuis plus de dix mois ces

dispositions sont demeurées

en suspens. Il n'y a pas seu-

lement le taux d'imposition des

grandes compagnies qui soit

incertain par suite du retard

gouvernemental. Les exemp-

tions accrues pour les citoyens

de 65 ans et plus, pour les

aveugles et les handicapés,

de même que les déductions

accrues permises aux étudiants,

tout cela est encore en sus-

pens, bien que la date d'en-

trée en vigueur était prévue

pour le premier janvier 1972.

D'autres dispositions fis-

cales sont également demeu-

rées lettre morte au détriment

des Canadiens qui sont

victimes d'une pareille confusion.

Le 31 octobre dernier, au

lendemain de l'élection fédé-

● A la suite de la position définie la semaine dernière par le Parti conservateur au sujet des allègements fiscaux en faveur des entreprises manufacturières que préconise M. Turner, et du rejet de cette position par le ministre des Finances, la semaine qui débute aujourd'hui pourrait être décisive à Ottawa. Etant donné l'importance qu'elle revêt dans ce contexte, nous reproduisons ci-dessous le texte intégral de la déclaration faite le 21 mars par M. Stanfield.

En conséquence et au nom

de mon parti, je tiens à aviser

le ministre que nous appuierons

la mesure réduisant l'impôt

sur les profits de fabrication

ou de traitement dans son ap-

plication jusqu'à la fin de

1973. Du même coup, je l'avi-

sons aussi que nous n'appui-

rons pas une disposition budgétaire

qui viserait à faire de cette

réduction spéciale une caractéristique

permanente du régime fiscal canadien.

Je mets de l'avant nos po-

sitions sur les deux mesures

budgetaires de 1972, dans

l'espoir que cela servira à

faire cesser la paralysie gou-

vernementale. Il m'est possi-

ble de prendre une position

définitive sur la question de

la réduction d'impôt, car nous

avons eu l'occasion d'étudier

cette mesure sous sa forme

législative dans le bill omni-

bus sur la fiscalité. Par contre,

sur le sujet de l'amortisse-

ment accéléré, étant donné

que nous n'avons jamais eu

aucune précision sur cette

mesure, je ne saurais faire

mieux pour l'instant que d'ex-

primer notre volonté de pro-

téger ceux qui ont agi de bon-

ne foi. Ce qui importe surtout,

c'est que nous mettions un

terme au retard, à la confusion

et à l'incertitude. Et la

seule façon d'y parvenir c'est

que le gouvernement soumette

enfin au Parlement les dispo-

sitions budgétaires de 1972.

Je dis donc à MM. Tru-

deau et Turner: "Présentez

gislative du budget 1972". Je

ne peux concevoir en ce mo-

ment, aucune autre législa-

tion plus prioritaire que celle-

là. Chaque jour de délai signi-

fie plus ample tribulation, non

seulement pour les membres

du monde industriel, mais pour

chaque contribuable canadien.

L. NAUD

Deschambault, le 15 mars 73.

P.S. — Et j'espère que vous n'ou-

bliez pas le "p'tit boisé" de l'I.

T.T.

Des jours périlleux pour le cabinet Trudeau

par CLAUDE RYAN

S'il n'est pas défait dès le début de la présente semaine à la suite de la motion conservatrice dénonçant la vente de la société Polymer à la Corporation de développement du Canada, le gouvernement Trudeau n'échappera qu'avec infiniment de peine, semble-t-il, au défi qui l'attend à propos des célèbres promesses faites aux entreprises manufacturières en mai 1972 par M. John Turner.

La déclaration faite mercredi dernier par M. Robert Stanfield avait semblé apporter quelque répit au gouvernement. Des commentateurs pressés s'étaient hâtés de conclure, au lendemain de la déclaration, que le gouvernement venait de se voir accorder un sursis de six mois. M. Lewis y était allé, pour sa part, d'un charmant couplet où, en faisant mine de dénoncer la collusion entre libéraux et conservateurs, il arrivait mal à dissimuler le soulagement que lui apportait le geste de M. Stanfield. Ces impressions procédaient toutefois d'une lecture superficielle non seulement de la déclaration de M. Stanfield, mais aussi des intentions de M. Turner.

Au lendemain du discours du budget prononcé en mai 1972 par M. Turner, M. Stanfield avait formulé trois critiques majeures à l'encontre des adoucissements fiscaux promis aux entreprises manufacturières par le ministre des Finances. Il avait notamment souligné que les réductions de l'impôt sur les profits ne bénéficieraient qu'aux entreprises déjà solidement établies et aux entreprises ayant atteint un seuil de rentabilité avancé. Il avait aussi indiqué qu'en limitant ces réductions au secteur manufacturier, M. Turner favorisait surtout des firmes ayant leur maison-mère à l'étranger. Le Parti conservateur a toujours, sous MM. Diefenbaker et Stanfield, manifesté une prédilection marquée pour les petites et moyennes entreprises et insisté sur la nécessité d'inciter davantage les

Canadiens à investir leurs épargnes dans le développement autochtone du pays; on comprend que M. Stanfield n'ait alors laissé poindre qu'une sympathie assez tiède pour le programme esquissé par M. Turner.

Il est vrai qu'au lendemain de l'élection du 30 octobre, M. Stanfield avait laissé entendre que, devenant premier ministre, il se consacrerait tenu moralement de donner suite aux engagements pris par M. Turner avant la dissolution du Parlement. Mais le leader conservateur avait alors ajouté cette restriction capitale: "... du moins pour un temps".

Vue dans ce contexte, la déclaration de mercredi dernier était logique. M. Stanfield respectait la parole donnée au début de novembre. Il réservait en même temps toute sa liberté pour la remise en question de la politique préconisée par M. Turner pour favoriser le développement de l'industrie manufacturière.

Mais en limitant à la présente année sa décision d'appuyer les allègements fiscaux proposés par M. Turner, M. Stanfield n'atténuaient guère l'embarras du ministre des Finances. Pour que la réduction d'impôts envisagée par M. Turner ait un sens, il faudrait, en effet, qu'elle s'inscrive dans un programme à long terme échelonné sur plusieurs années. Limitée à une seule année, elle risque, au contraire, de perdre toute efficacité et de survenir à une période où elle ne serait point rigoureusement justifiée. Supposons, en effet, que cette année, les profits des entreprises manufacturières soient de nouveau comme on s'y attend, élevés. Quel gouvernement pourra soutenir qu'il y avait lieu d'accorder en même temps des privilèges spéciaux à ces firmes au plan fiscal?

La manière dont M. Stanfield a formulé sa position équivalait à reporter entièrement sur les libéraux la responsabilité de concessions fis-

cales à court terme qui seraient accordées aux entreprises manufacturières. M. Turner a toujours tenu, de son côté, à souligner que les mesures proposées en 1972 avaient été conçues comme le point de départ d'une nouvelle stratégie industrielle à long terme. Le ministre des Finances pouvait-il accepter, dans ce contexte, de se plier aux conditions définies par le leader conservateur? Le discours prononcé vendredi à Toronto par M. Turner est aussi logique, dans la perspective du ministre des Finances, que pouvait l'être dans une autre perspective la position définie deux jours plus tôt par le chef conservateur.

Si les deux hommes ont livré leur position définitive — et rien, à l'heure actuelle, ne permet d'en douter — un affrontement majeur se prépare. A supposer que M. Turner maintienne ses positions actuelles, ni les néo-démocrates, ni les conservateurs ne voudront ou ne pourront vraisemblablement appuyer le gouvernement en Chambre. L'une ou l'autre des deux hypothèses suivantes serait alors appelée à se réaliser.

Le gouvernement pourrait se déclarer jusqu'au bout solidaire de M. Turner, et il irait alors à une défaite certaine. Il pourrait, au contraire, envisager de se plier une fois de plus à la volonté du parti qui détient la balance du pouvoir, et il devrait alors laisser tomber M. Turner.

Mais on conçoit mal qu'un gouvernement aussi faible laisse tomber impunément son ministre des Finances. Si M. Turner devait partir, le gouvernement aurait beaucoup de mal à lui survivre plus que quelques jours ou quelques semaines. Il ne pourrait pratiquement pas se relever d'un choc aussi dur.

L'avenir de M. Trudeau

Il était inévitable, dans ce contexte confus, que se mettent à cir-

culer des rumeurs touchant l'avenir politique du premier ministre lui-même.

Il y a certes lieu d'accueillir avec beaucoup de scepticisme les bruits lancés par l'hebdomadaire US News and World Report, suivant lesquels M. Trudeau, ayant perdu la confiance des bailleurs de fonds traditionnels des libéraux, s'apprêterait à quitter son poste. Mais si les échos de la revue américaine ont gauchement traduit les potins qu'on leur a servis, il n'en est pas moins vrai que, dans l'ouest et en Ontario, les libéraux s'interrogent fortement, depuis trois mois, sur le leadership de M. Trudeau. En présence du leader, ils protestent sans doute de leur loyauté à son endroit. Celle-ci vaudra, à n'en point douter, jusqu'à la prochaine élection inclusive. Mais ceux qui ont déjà renoncé à voir le parti libéral remporter de nouveau la victoire sous son leader actuel sont nombreux. Et ils ont commencé à s'en ouvrir assez fréquemment dans les conciliabules du parti.

Le US News and World Report laisse qu'advenant le départ prochain de M. Trudeau, M. Turner, étant très bien vu des milieux industriels et financiers, pourrait être appelé à lui succéder. Cela est loin d'être assuré. M. Turner est, en effet, admiré de nombreux libéraux, mais il n'est pas aussi aimé qu'on pourrait le croire. Si un nouveau chef devait être choisi dans les mois à venir, la lutte se ferait, cette fois, non plus entre sept ou huit candidats anglophones et un candidat francophone (la règle de l'alternance jouait de plus, en 1968, en faveur du candidat francophone) mais entre candidats anglophones. Elle pourrait être, à cause de cela, beaucoup plus vive qu'en 1968. Il se pourrait très bien qu'un John Turner, dont le passage aux finances semble avoir accentué le penchant conservateur, y soit sacrifié à un homme disposant

Voir page 6: Cabinet Trudeau

des
idéesdes
événementsdes
hommes

LIBRE OPINION

Les Indiens peuvent aussi profiter de la baie James

par LÉOPOLD MORIN, o.m.i.

Auteur du volume "Le problème indien à la baie James", publié aux éditions du Rayonnement à Montréal, Léopold Morin commente dans cette libre opinion le débat sur le sort des Indiens ouvert par le projet hydro-électrique du Québec à la baie James. Les sous-titres sont du Devoir.

Le projet de développement hydro-électrique de la baie James est en marche; l'aménagement du complexe "La Grande" est commencé. En principe, le développement implique une transformation de ce qui est déjà en quelque chose de meilleur, et c'est précisément pour améliorer le sort de l'ensemble de la population que l'exploitation des richesses de la baie a été entreprise. C'était la responsabilité de l'Etat et il ne fait pas de doute que cette entreprise titanessque est susceptible d'apporter d'énormes bienfaits à notre économie.

Opposition des Indiens

Les Indiens qui occupent ce territoire s'opposent toujours à cette réalisation; des protestations véhémentes parlent de droits bafoués et même de génocide. Quel sort leur réserver-on? Voilà le problème. Oui, sans doute, le développement matériel économique favorise une vie plus pleinement humaine, mais si certaines conditions ne sont

pas observées, il peut tout aussi bien devenir nuisible et même désastreux pour ces quelques milliers d'Indiens. De graves dangers de désorganisation sociale, d'assimilation culturelle et de démolition sont à craindre à cause de changements subits et radicaux que le "Projet" amène. Le bonheur des individus et des communautés n'est pas au bout de la course au profit. L'Etat doit tenir compte des droits des premiers occupants de ces lieux et les aider, dans la mesure du possible, à sauvegarder leurs valeurs culturelles et leur identité ethnique.

D'après le professeur Henri Dorion, du point de vue juridique, les Indiens du Québec n'ont pas la propriété totale et légale du territoire, mais un droit d'occupation usufructuaire pour fin de chasse et pêche, inaliénable, et qui ne peut être éteint que par voie de législation ou de traité. Ces droits sont réels toutefois et doivent être évalués en raison des dommages réels que ces Indiens ont subis ou subissent ou subiront. D'autre part, il y a confrontation brutale entre les valeurs culturelles des autochtones plus apparentées à la nature et à l'environnement et les valeurs de notre civilisation industrielle. Ici encore, c'est l'Indien qui est tragiquement menacé dans son mode de vie séculaire par l'invasion des Blancs avec leurs techniques et leurs richesses.

Des choix décisifs s'imposent, mais il faut voir la situation telle qu'elle est. Certains spécialistes et romanciers ont tendance à décrire en des dogmes irréconciliables la communauté indienne à l'état statique des siècles passés, alors qu'il s'agit bien plutôt d'un groupe en mouvement. Ceci a pour effet de fausser la réalité objective et d'engager leurs lecteurs à se prononcer hors d'a-propos. Il semble bien que la plupart des vertus ancestrales que l'on attribue parfois si généreusement aux Indiens sont passablement altérées et probablement irrécupérables. Il est plus facile de reconnaître ce fait que d'admettre les torts.

Ainsi, par exemple, leur disposition naturelle au partage très louable dans le passé est devenue une prime à la paresse et à la pauvreté collective, on veut recevoir, mais non pas acquiescer par le travail et l'effort. Je revois ce pauvre vieux qui m'avouait sa peine de ne pouvoir se suffire en bois de chauffage qu'il amassait à grand-peine parce que tout un chacun lui en demandait... et que dire des délits flagrants dont les jeunes sont friands: vols d'auto, vols de tout ce qui tombe sous la main et cela sous le signe de la loi du partage. De même, l'hospitalité qui était tout à l'honneur des anciens, ce n'est plus la facilité chaleureuse des relations humaines, c'est devenu le fait du sans-gêne, de l'effronterie des intrus autant que de la "bonasserie" ou de la lâcheté des maîtres du logis. Et les vapeurs hallucinantes de l'alcool recouvrent trop souvent, maintenant, leur instinct religieux.

Evolution inévitable

Vraiment ce qu'étaient les Indiens dans un passé pourtant encore récent n'est plus ce qu'ils sont. Pas plus que les Blancs, ils ne pouvaient demeurer figés dans l'immuabilité; ils ont grandement évolué surtout depuis les dernières décennies. Les plus jeunes transforment ce que les plus âgés veulent retenir; fatalement, les modes de vie changent à mesure qu'ils font usage des facilités de la civilisation occidentale. Et qui

peut les blâmer de préférer, maintenant, une maison confortable et chauffée au wigwam d'antan; de préférer la motoneige au traîneau à chiens; qui voudrait refuser l'eau courante, l'électrification; qui voudrait retenir la toilette extérieure à 40 degrés sous zéro?

Les conditions techniques modernes font craquer les frontières géographiques et culturelles; les facilités de voyage et d'information élargissent les intérêts; la prospérité matérielle crée des besoins nouveaux. Il semble bien que pour ces quelques raisons majeures, les Indiens ne puissent plus s'isoler des autres et construire à part leur avenir dans la stabilité et le progrès. Blancs et Indiens demeurent des groupes humains, différents certes, mais qui s'acceptent et se solidarisent de plus en plus malgré les différences de pensées, de gestes et de comportements. A la baie, les Indiens ont été capables jusqu'à ces derniers temps de poursuivre une économie de chasse et de pêche, mais c'est la fin à ce qu'il semble. Les jeunes émigrent vers les centres urbains pour se trouver du travail salarié.

A ce propos quelqu'un a écrit très justement: "Peut-on aspirer en même temps à un standard de vie élevé et à des pratiques économiques traditionnelles, basées sur l'auto-suffisance de la famille?" Peut-on, en même temps, courir les bois et profiter du cinéma hebdomadaire? Peut-on continuer à reprocher au gouvernement son paternalisme et maintenir aux postes électifs des noirs habileurs et prétentieux qui parlent de leur peuple comme un docteur de ses patients? Peut-on du même trait désirer des réserves et ne plus vou-

loir être comme des animaux de zoo? Peut-on prétendre à l'auto-détermination économique et réclamer à cor et à cris une majoration de l'assistance sociale?" (Jean-Jacques Simars, "Le Devoir", 6/4/72, page 5).

Adaptation culturelle

Sincèrement, personne n'aspire à les assimiler ou à les blanchir à la chaux; tous souhaitent ardemment qu'ils gardent chèrement les caractéristiques de leur culture propre: le sens inné de la Divinité et de la vie vertueuse, la simplicité, la compréhension de l'autre, le courage et l'endurance, la communion aux choses de la nature, leur langue surtout; en cela, ils ont beaucoup à nous apprendre et à nous communiquer. D'autre part, qu'ils veuillent bien s'adapter aux changements qui s'imposent: apprécier l'insurrection, cultiver l'épargne, un certain goût du risque, accepter la concurrence individuelle et collective, et cela, sous peine de végéter dans la recherche facile, mais abusive des prestations gouvernementales et de devenir finalement des survivances

folkloriques et cela, qui l'aura voulu? Certes, nous avons le devoir impérieux de chercher à les connaître, à les comprendre et à les aider à bénéficier de la part qui leur revient de l'exploitation des ressources de leur territoire. Mais, à mon avis, ce n'est pas leur rendre service que de les entretenir dans une attitude de seigneurs mal compris, de victimes aigries ou de saints martyrs.

On ne crée pas cette nouvelle situation faite aux Indiens de la baie, elle est là de par la force des choses; au lieu de la subir en maugréant, ne vaudrait-il pas mieux les informer et leur en faire bénéficier. Si l'économie de chasse et de pêche tend à disparaître, il devient très important qu'ils s'adaptent à une autre économie qu'ils voudront faire leur, sûrement un nouvel ordre social plus juste, plus humain. Et c'est ici que l'Etat doit placer ses millions en guise de dédommagement pour les droits aborigènes qui s'en trouvent sacrifiés, ou amoindris.

Il faudra créer pour eux des emplois pour qu'ils puissent gagner leur vie dans le respect de leurs aptitudes et

de leur dignité; il faudra leur faciliter l'apprentissage de certains métiers et les aider à acquérir les compétences requises pour pouvoir participer activement à la mise en valeur du territoire; il faudra les traiter à l'égal des Blancs quant aux besoins humains d'habitation et de récréation; il faudra leur donner libre accès aux services de santé et de bien-être social. En un mot, il faudra faire en sorte que le nouveau style de vie qu'ils adopteront les libère de leurs malaises et de leur pauvreté sans pour autant les aliéner à eux-mêmes.

De même, il me paraît tout à fait justifiable que les commerces qui s'établiront le long de la nouvelle route menant à Fort-Georges: motels, stations de service, restaurants, salons d'artisanat, etc. soient exclusivement réservés aux Indiens. Il serait également fort souhaitable que la population autochtone de ces lieux ait le privilège inconditionnel et gratuit des services d'électrification. Voilà autant de mesures qui, si

elles étaient codifiées en un traité, faciliteraient la bonne entente dans la plus pure équité et qui assureraient pour les années à venir un développement harmonieux des bonnes relations humaines.

Non, je ne crois pas qu'il faille craindre indûment pour la survie des Indiens de la baie James. Toute culture est faite d'emprunts et de changements, l'important, c'est la façon spécifique qu'ils mettront à combiner les éléments qu'ils ont développés au cours des siècles pour en faire un ensemble harmonieux évoluant vers un plus-être. Trêve aux préjugés économiques ou raciaux, un peu moins de préférence, un peu plus de modestie et bâtissons l'avenir dans la confiance réciproque, le respect mutuel et la coopération. Comme dit si bien Eric Jay: "Le développement est un travail de coopération entre peuples qualitativement égaux, bien que quantitativement inégaux, c'est-à-dire, que riches et pauvres ont une égale opportunité et un égal besoin d'enrichir mutuellement leurs vies."

propos d'actualité

"Je crois que tous les sondages, je l'ai déjà dit, sont en eux-mêmes inexacts et que de ce conglomérat d'inexactitudes finit par sortir une certaine probabilité. C'est d'ailleurs comme la presse: tout ce qu'elle dit est inexact et finalement elle dit quand même à peu près une certaine vérité, il s'en dégage une certaine vérité, ce qui fait que la lis tout entière, parce que ce n'est que par le rapprochement des uns et des autres qu'on finit par avoir une notion exacte de la réalité. Mais c'est pareil pour les sondages, ils évoluent, et, au fur et à mesure de leur évolution, eh bien, on voit se dessiner quelque chose! Mais pour le reste, je n'en pense rien, absolument convaincu d'ailleurs que la réalité ne répond jamais tout à fait à un sondage mais qu'elle peut tout de même répondre à une certaine évolution".

Georges Pompidou, président de la république française, Le Monde, 11 janvier 1973.

"Je ne pense pas qu'il y ait une différence entre le marxisme et le stalinisme, en essence. Le stalinisme, c'est une étape dans le marxisme. Entre les deux guerres mondiales, et quelques années après la guerre, il n'y avait d'autre marxisme que le marxisme de Staline. On dit aujourd'hui qu'il y a une différence, mais il y a un proverbe: pour le communisme, la plus difficile c'est de prédire le passé... Je ne crois pas qu'il existe un stalinisme. C'est la presse occidentale qui a inventé ce terme pour rendre plus simple, plus facile, la situation, n'est-ce pas? Mais il y a aussi un marxisme national. Simplement, chaque communisme est national lorsqu'il est parvenu au pouvoir. Le communisme n'est international que pendant la lutte pour le pouvoir".

Miloslav Djilas, ancien compagnon de Tito Le Monde, 16 janvier 1973.

LOUISE LEBRUN

sur disque

SELECT

CC - 15.080

SPECIAL

49 ch.

Reg. \$6.29

Ed. Archambault Inc.

500 est, Ste-Catherine, Montréal 132

849-6201

FACE 1

1- MOZART - Die Zauberflöte - "O zittre nicht"

2- MOZART - Die Zauberflöte - "Der hollische kocht in meinem Herzen"

3- MOZART - La nozze di Figaro - "Venite, inginocchiatevi"

4- MOZART - Le nozze di Figaro - "Deh, vien, non tardar"

FACE 2

5- ROSSINI - Il barbiere di Siviglia - "Una voce poco fa"

6- VERDI - Rigoletto - "Caro nome"

7- VERDI - La traviata

COURS D'INITIATION A LA DECORATION INTERIEURE

ARTISANS DU MEUBLE QUEBECOIS INC.

866-1836

RENDRE DES COURS le 9 avril 1973

ANNUAIRE PAR LE MINISTRE DE L'EDUCATION

LA C'EST LE TEMPS!

FAITES DONC POSER DES GOUTTIÈRES HO-DO

EN EMAIL CUIT

NOS PRIX SONT IMBATTABLES! ESTIMATION GRATUITE

322-4160

EXCLUSIVITE

PRIMEAU METAL Inc.

Vous êtes bricoleur? Demandez les "HO-DO" spécial pour bricoleur des votre marchand de matériaux de construction.

PAESANO

Nos élégantes salles de style Renaissance vous assureront la meilleure satisfaction et réussite pour vos banquets, mariages et anniversaires.

5192, RUE CÔTE DES NEIGES

731-8221

MONTREAL

le château d'aujourd'hui
une merveilleuse histoire de bien-être...



6370-6375 ST-HUBERT, MONTREAL 277-4143



VIENT DE PARAITRE...

AUX EDITIONS DU JOUR

L'OURS NOIR

par Fernand Hébert

PREMIER OUVRAGE DE LA NOUVELLE COLLECTION "QUEBEC CHASSE ET PECHE" DIRIGÉE PAR HENRI POUPART

- Une étude complète des moeurs de l'ours noir, de ses particularités biologiques et de son évolution.
- Un livre indispensable à ceux qui fréquentent nos forêts.

En vente partout au prix de \$3.00 — distribuée par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tel.: 274-2551

Fernand Hébert

L'OURS NOIR

son évolution
ses moeurs
comment le chasser

EDITIONS DU JOUR

Président et directeur général Jacques Hébert

suites
de la première
page

UN DUEL

campagne a été celui des "quêteurs à cheval".

Les néo-démocrates, pas plus que les autres partis, ne sont prêts financièrement à se lancer dans une autre lutte politique.

L'affrontement qui se produira cette semaine à Ottawa et que plusieurs prédisent mortel pour le gouvernement libéral, naît du budget du 8 mai 1972 de M. John Turner, dans lequel le gouvernement annonçait une réduction de 40% de l'impôt sur le revenu des sociétés. Cette réduction, disait le gouvernement alors, devrait accélérer les investissements au Canada et permettre la création d'emplois.

Le chef conservateur, M. Robert Stanfield, soutient au contraire que ces réductions ne feraient qu'entretenir l'injustice. Néanmoins, il a promis l'appui de son parti au gouvernement sur cette question, à condition que les réductions d'impôt aux sociétés prennent fin le 31 décembre 1973.

Le parti conservateur se sent moralement engagé à appuyer le projet libéral puisque des milliers de compagnies ont déjà tenu compte des réductions proposées dans leur projets d'opération.

De récentes déclarations du ministre des finances, M. Turner, semblent indiquer qu'il n'a aucune intention de modifier son projet de loi sur les réductions pour y incorporer une limite d'application.

L'Association canadienne des manufacturiers et la Chambre de commerce du Canada ont fait valoir auprès du chef de l'opposition conservatrice qu'il serait bien mal venu de s'opposer au gouvernement sur cette question et lui ont fortement recommandé d'appuyer le parti libéral. D'autres secteurs du monde des affaires, croit-on savoir, ont exercé de pareilles pressions auprès de M. Stanfield.

Ce dernier a qualifié ce lobbying de maladroite et déclaré qu'il n'avait aucune intention de se laisser ainsi influencer.

"J'estime que nous pourrions convaincre le monde des affaires de la justesse de notre prise de position", commente à ce sujet un conservateur influent. "mais la situation est fort délicate et tout dépend du pouvoir de persuasion des libéraux".

"Nous ne pouvons nous permettre d'adopter une attitude défensive sur ce problème".

Selon un autre conservateur, les sociétés de transformation et de fabrication ne représentent qu'une bien petite proportion de l'industrie canadienne et les autres secteurs de l'industrie se sentent lésés par ces diminutions d'impôt qui ne leur sont pas offertes.

Un député libéral du Québec est d'avis que les conservateurs, en renversant le gouvernement sur cette question, en période de chômage, se feraient un hara-kiri politique. "Mais l'effet de cette prise de position ne se fera sentir que dans les régions industrialisées, pas dans les Prairies, par exemple".

Enfin, un député néo-démocrate prédit que si la campagne démarre sur cette histoire des impôts aux sociétés, elle se terminera inévitablement sur le thème d'un gouvernement majoritaire, "ce qui ne nous aidera en rien".

"Tout compte fait, tous les députés sont dans leurs petits souliers à l'idée d'élections prochaines".

FANTUS

Dans le but de fournir des arguments économiques au MIC, le groupe de recherche a procédé à une analyse comparative des résevoirs de main-d'œuvre au Canada. Il conclut que cette main-d'œuvre est de qualité supérieure à la moyenne, abondante et à un coût nominal moindre qu'en Ontario.

Quant à la productivité de cette main-d'œuvre, le rapport Fantus fait état d'une situation des plus enviables pour le Québec: 60% des dirigeants d'usine se disent satisfaits du rendement des travailleurs québécois alors qu'un maigre 5% y trouvent à redire. Un industriel américain croit pour sa part que la productivité de ses installations québécoises "est excellente et qu'elle dépasse les normes des courbes d'apprentissage qui servent d'étalon de mesure dans les unités de production américaines".

A ce sujet, le rapport Fantus mentionne que la qualité et la conscience professionnelle des ouvriers québécois proviendraient d'un résidu de cette vieille mentalité artisanale du terroir québécois, mentalité qu'on ne retrouve d'ailleurs plus en Amérique du Nord. De plus, les travailleurs seraient très fidèles à leur employeur, la mobilité d'une région à une autre serait en dessous de 10% alors qu'elle dépasse les 20% en Ontario. Pour les compagnies internationales, ce constat représente une contrainte puisque les cadres québécois se refusent constamment à exercer leur activité professionnelle à l'extérieur du Québec.

Malgré tous ces atouts, on sent que la présence d'un syndicalisme trop à gauche dérange les milieux d'affaires.

En plus clair, le rapport Fantus précise que "the growing militancy of the leadership of major labor federations is a source of deep concern in Quebec business community".

Une telle constellation tranche, selon les auteurs, avec l'observation des faits puisque l'Ontario a connu plus de grèves que le Québec durant la période 1969-71 et que la moyenne canadienne des jours ouvrables perdus à cause de conflits syndicaux s'établit à 7,6 par membre syndiqué contre 4,9 pour le Québec.

D'où vient donc cette constatation du rapport Fantus selon laquelle 40% des employeurs ontariens sont d'avis

que le climat ouvrier québécois est "très mauvais par rapport à l'Ontario"? S'agirait-il simplement d'une profonde lassitude des investisseurs canadiens devant les déclarations intempestives de certains chefs syndicaux.

L'attitude des milieux d'affaires du Québec est plus nuancée à cet égard: seulement 12% des industriels considèrent que l'unité locale de négociation fait preuve de mauvaise foi alors que 45% croient que le comportement des leaders syndicaux est irrédigiblement anti-patronal. Un industriel montréalais fait part de ses réserves en déclarant que "l'action des chefs syndicaux devient de plus en plus politisée, une telle attitude déteint à la longue sur les membres et les rend incontrôlables".

Cependant en province le climat syndical apparaît plus serein aux hommes d'affaires. "Ici les relations sont excellentes, le syndicat ne fait pas preuve de militantisme et ne professe aucune ligne politique à ses membres", de commenter un directeur d'usine des Cantons de l'Est.

Dans ses conclusions, le groupe Fantus est d'avis que le climat ouvrier du Québec est "raisonnablement bon", particulièrement à l'extérieur de la région métropolitaine où le militantisme politique n'a pas "gangrené l'esprit des dirigeants ouvriers". Mais on a une histoire de mettre en garde les industriels contre un optimisme hâtif, que la position extrémiste des leaders syndicaux québécois pourrait mobiliser les travailleurs du secteur privé comme elle a déjà réussi à le faire dans le cas du secteur public.

Il subsiste toutefois une ombre au tableau: les industriels accusent le gouvernement Bourassa de favoriser par le biais d'un code du travail trop libéral le mouvement ouvrier au détriment du patronat. On s'en prend particulièrement au bill 49 et à la "Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre" à laquelle on reproche les tracasseries administratives découlant de l'application de l'article 45 ayant trait aux fameux "Comités de reclassement".

Un industriel américain aura ce commentaire amer: "le bill 49 représente un obstacle majeur à la venue de nouvelles industries au Québec". Le rapport Fantus prend bien soin de prévenir les milieux d'affaires que le ministère du travail va entreprendre bientôt une révision de cette loi qui devrait rendre celle-ci plus acceptable pour la partie patronale.

Abordant en survol le problème du climat politique du Québec, le rapport Fantus admet que si cette préoccupation touche particulièrement les investisseurs canadiens, elle n'a cependant pas le même impact sur leurs vis-à-vis américains. Le groupe de recherche va plus loin et fait état d'un "backlash" observé en Ontario contre l'existence même de la communauté québécoise. On souligne aussitôt que l'investisseur américain — qui en a vu bien d'autres — n'est impressionné que dans 12% des cas devant l'instabilité politique observée au Québec.

Le rapport Fantus croit d'autre part que le climat d'accueil à l'entreprise privée "est on ne peut plus favorable ici". Ayant en tête les mesures fédérales concernant le "filtrage des capitaux étrangers", le groupe de recherche souligne la pertinence de la position officielle du gouvernement Bourassa sur cette question. "Despite the recent upsurge of economic nationalism in Ontario and in Canada, Quebec continues to maintain its traditional open door policy toward foreign investment", écrit la maison Fantus.

Cette politique de la porte ouverte est appuyée par un ensemble de mesures d'aide à l'entreprise dont aux dires des auteurs du rapport, "on ne retrouve pas l'équivalent à l'extérieur du Québec". A ces mesures incitatives qui ont nom bill 32 et 21 et qui viennent renforcer les "cash grants" du ministère fédéral pour l'Expansion régionale, il faut ajouter les lignes de crédit obtenues à des taux préférentiels par l'entremise de la Société industrielle pour le développement (SID). Le rapport Fantus prévient de plus les industriels étrangers que le gouvernement pratique une politique "d'achat chez nous" qui s'est révélée des plus adéquates pour attirer les nouveaux investissements. Lorsqu'on sait que l'Hydro-Québec dépense à elle seule au-delà d'un milliard de dollars en biens et services, une telle phrase fait dresser l'oreille à plus d'un industriel.

Au sujet des priorités budgétaires, le rapport Fantus rejette les allégations des différentes associations patronales québécoises selon lesquelles la part du budget dévolue au social représenterait un frein à l'expansion de cette province. Chiffres à l'appui, le groupe de recherche démontre le contraire en comparant les différentes dépenses de croissance des divers postes budgétaires des gouvernements fédéral et provinciaux au Canada.

Il conclut que le budget du MIC, loin de régresser, a subi un bond de 125% entre les périodes 1969-72, ce qui représente un sommet pour l'ensemble du Canada. Pour ce qui est de la structure de l'échelle québécoise, le rapport Fantus est explicite à ce sujet: le rendement des investissements québécois dépasse ceux de l'Ontario de 7,3%.

CABINET TRUDEAU

Suite de la page 4

de racines plus solides. En Ontario et ou dans l'ouest.

Pour M. Turner, les jours qui viennent seront particulièrement délicats. Alors même qu'il jouera peut-être son sort comme ministre des Finances, il sera soupçonné de penser en même temps à ses intérêts à long terme. On lui pardonnerait difficilement de faire machine arrière sur des questions où il a fermement, et à plusieurs reprises, engagé sa crédibilité. On lui pardonnerait non moins difficilement, chez les libéraux, de faire tomber le gouvernement sous prétexte de demeurer fidèle à des convictions qui demeurent, somme toute, passablement relatives.

Des jours périlleux s'annoncent pour le gouvernement Trudeau. Il faudra presque un miracle pour le tirer de l'impasse où il paraît enlisé. On doute que l'ingéniosité de M. Lewis puisse aller jusque-là sans que la crédibilité des néo-démocrates en subisse un dur contre-coup.

CIS-CANADA

En 1954, Ottawa avait naïvement accepté sur-le-champ une invitation par télégramme, venue de Genève, à participer aux trois commissions de contrôle devant être mises en place en Indochine (au Vietnam, au Laos et au Cambodge); et 19 ans de frustrations lui avaient fait regretter amèrement cette décision hâtive. En conséquence, le gouvernement Trudeau était décidé à n'accepter pareille fonction dans la région qu'après mûre réflexion.

Mais nonobstant tout cela, les représentations pressantes de William Sullivan et Marshall Green ont obligé le Canada à se commettre; et lorsque l'Accord de Paris a été finalement signé, à la fin de janvier 1973, il n'était plus possible à M. Sharp de revenir sur son engagement, malgré ses doutes profonds au sujet de l'efficacité probable du cessez-le-feu et des dispositions de surveillance prévues par l'accord.

Peu après le 2 novembre, toutefois, les autorités canadiennes ont découvert, par des contacts diplomatiques dans plusieurs capitales, que le "State Department" les avait fait marcher. Entre autres, il semble que ni la Pologne, ni la Hongrie, ni l'Indonésie ne s'étaient encore engagés, à l'époque, à faire partie de la nouvelle CICS. Subséquentement, les négociations de Paris ont été rompues et il est devenu évident qu'il subsistait, entre les parties en présence, plusieurs zones de désaccord. En effet, ce n'est qu'après que l'administration Nixon eut repris les bombardements massifs de Hanoi et Haiphong, que les négociations de Paris ont redémarré, pour aboutir quelques semaines après à l'accord du 27 janvier.

Ce manque de franchise, de la part du "State Department", a suscité méfiance et amertume au sein du ministère des Affaires extérieures. Après que les Indiens eurent occupé la ville de Wounded Knee, certains diplomates ont baptisé l'incident d'octobre "la bataille du bras tordu".

Mais au-delà de cette réaction émotive, les hauts fonctionnaires éprouvent des difficultés considérables, à la suite de cet incident, à discerner avec la certitude souhaitable quelles sont les intentions véritables de l'administration Nixon au Vietnam.

Par exemple, certains diplomates canadiens estiment que l'attitude des Etats-Unis depuis janvier, alors que le cessez-le-feu conclu sur papier à Paris tardait à se manifester concrètement au Vietnam, est incompréhensible à moins que Washington n'en soit venu à une entente tacite et secrète avec Hanoi et possiblement aussi avec Moscou et Pékin.

Sans cette hypothèse ces diplomates ne peuvent expliquer l'inertie relative des Etats-Unis devant les violations nombreuses et sur grande échelle du cessez-le-feu survenues depuis la fin de janvier. Ces mêmes diplomates ont été en outre étonnés de l'apparente réticence du secrétaire d'Etat William Rogers, lors de la conférence internationale de Paris sur le Vietnam, à exercer des pressions sur les autres belligérants pour que le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu soit rendu plus efficace.

Washington a-t-il accepté secrètement d'abandonner le régime Thieu à son sort, en longue période, contre une atténuation des hostilités, de la part du GRP, suffisante pour que soient complétés sans anicroche le retrait des troupes américaines et les échanges de prisonniers?

L'administration Nixon a-t-elle promis, quoi qu'il arrive, de ne plus envoyer de troupes au Sud-Vietnam et de ne plus reprendre les bombardements du Nord-Vietnam?

Ces questions, auxquelles la diplomatie canadienne cherche à trouver réponse, sont des éléments fondamentaux de l'évaluation qui doit permettre au gouvernement Trudeau de décider s'il doit se retirer ou non de la CICS. En effet, l'insistance du Canada sur l'impartialité et l'objectivité de la commission internationale serait tout-à-fait vaine et pourrait même devenir pernicieuse aux yeux du Nord-Vietnam, du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire et même des Etats-Unis, si la fonction véritable de la CICS est de présider à l'élimination graduelle et la moins violente possible du régime Thieu par le GRP.

Les hauts fonctionnaires américains ont assuré le Canada à plusieurs reprises et très fermement que tel n'était pas le cas, et que l'administration Nixon continuait d'appuyer le gouvernement de Saigon, aussi fortement que jamais auparavant.

Mais après l'incident d'octobre dernier, le gouvernement Trudeau n'est plus très sûr s'il doit se fier ou non à ces assurances.

LA PÈGRE

organisé, quels que soient les moyens d'intimidation ou autres qui seront employés contre nous".

Le premier ministre avait d'abord expliqué pourquoi son gouvernement avait institué cette enquête. "Parce que, dans toute société civilisée et responsable, a-t-il dit, le respect de la moralité publique est un objectif fondamental. Ceci est encore plus valable dans nos sociétés modernes, comme au Québec, où, devant la baisse des valeurs familiales et l'effritement ou la diminution de certaines valeurs morales, il devient plus important que jamais que l'Etat manifeste une moralité sans faille".

C'est dans ce contexte, a poursuivi M. Bourassa, que le gouvernement a d'abord resserré le contrôle des dépenses publiques. Toutes les accusations portées contre nous concernant de présumés cas de patronage ont d'autre part été réfutées et démolies par les ministres concernés. Les mises au point apportées par ce ministre, a constaté M. Bourassa, reles mises au point apportées par ces ministres, a constaté M. Bourassa, reçoivent considérablement moins de publicité que les accusations qui avaient été portées contre eux.

Le gouvernement a d'autre part formé un comité de l'Assemblée nationale sur le financement des partis politiques, a tenu à souligner M. Bourassa.

Le nom du premier ministre du Québec a été mentionné la semaine dernière lors d'une audience de la commission de police sur le crime organisé par un témoin, M. William O'Bront a révélé qu'il avait souscrit un montant

"La mégère apprivoisée" au Grand Théâtre de Québec

Un Shakespeare tout à fait "populaire"

par Michel Bélier

Du Shakespeare, ça se sert à toutes les sauces: en "vieux", en "neuf", en version ou en intégrale. Au Théâtre du Trident, on a choisi de montrer que le grand dramaturge anglais était aussi un auteur populaire. Et on y a réussi en faisant de "La mégère apprivoisée" une pièce drôle, et non pas facile, dont le rythme rappelle certaines productions tout à fait contemporaines.

Il n'est pas rare que l'on cherche à traiter Shakespeare de cette façon: tout le monde s'efforce même de le "rajeunir". La production du Trident est toutefois l'une des plus réussies en ce sens puisque la mise en scène de Paul Hébert parvient à actualiser de façon tout à fait concrète la problématique de la pièce. "La mégère apprivoisée", on l'a toujours dit, est une pièce "féministe" et c'est habituellement dans cette direction que les metteurs en scène abordent le texte.

Paul Hébert, lui, semble, d'abord avoir voulu en faire une pièce populaire parlant le langage du monde ordinaire et abordant les problèmes de façon tout à fait familière. En utilisant au maximum la familiarité de la version française de Jacques Audibert et en faisant travailler ses comédiens en ce sens, il est arrivé à faire de "La mégère"

re" une presque comédie contemporaine.

Cela ne se manifeste pas seulement au niveau du rythme de la production, mais aussi au contraire, à celui de l'orientation et du sens global du texte. On sait tous les tics auxquels Shakespeare a donné lieu: à chaque fois qu'un metteur en scène l'approche, il est question de "renouveler" le texte. Pourtant, ce qui fait le charme de la production du Trident, c'est qu'elle est toute simple et qu'elle ne s'articule pas à partir d'un parti pris inventé de toutes pièces. Comme s'il avait, avant tout, voulu souligner le fait que Shakespeare donnait la parole, dans son texte, à un monde de valets et de serviteurs forts en gueule. Paul Hébert a presque réussi à faire de "La mégère" une sorte d'histoire de taverne. A aucun moment on ne sent la lourde machine des intrigues: tout est tellement limpide, tout va tellement de soi qu'aucun "accrochage" ne vient jamais troubler le rythme du spectacle. Même au niveau du langage, qui est en fait un des problèmes majeurs auxquels on se heurte lorsqu'il s'agit de monter un Shakespeare, rien n'accroche encore une fois. Tout ce côté "florissant", toutes ces longues tirades, littéraires à souhait, sont abordées avec une sorte de recul qui fait qu'on ne s'en lasse pas; il faut souligner d'ailleurs la

justesse et l'originalité de l'adaptation d'Audibert.

Quant aux comédiens, il est facile de voir, dans le déroulement même du spectacle, qu'ils prennent un plaisir fou à proposer un Shakespeare immédiatement abordable. Michèle Rossignol donne à Catherine une dimension extrêmement intéressante et l'on a l'impression tout au long de la pièce que le rôle a été écrit pour elle. Michel Dumont en Petrucchio et Jean-Marie Lemieux en Grumio réussissent, presque à eux seuls, à rendre crédible la familiarité sur laquelle repose toute la mise en scène. De fait, même en y regardant de près, aucune faiblesse dans la distribution ne vient jamais entacher la signification globale du spectacle. Tout, littéralement tout, décors et costumes compris, concourt à faire de "La mégère apprivoisée" du Trident une production sans prétention, accessible et réussie. En faisant de Shakespeare un auteur populaire, l'équipe du Trident a réussi un coup double: dépoussiérer un texte souvent mal servi et offrir un spectacle en santé. Les amateurs de théâtre du la région de Québec ne pourront faire autrement que de s'en souvenir: si le Trident arrive à "populariser" Shakespeare, qu'est-ce que ce sera pour le reste? Comme on dit, "faut le faire!"

Claude Wagner accuse

Les libéraux du Québec sont responsables de la "léthargie" à Ottawa

Devant quelque 200 convives réunis hier dans Montréal-Saint-Denis, M. Claude Wagner a tenu l'ensemble des 56 députés libéraux du Québec à Ottawa responsables de ce qu'il a qualifié de "paralyse et de léthargie" du Parlement actuel.

"Qu'osera donner 56 députés libéraux à Ottawa", devait se demander le député de Saint-Hyacinthe, sinon qu'un taux de chômage record de près de 10%, sinon qu'une inertie face au coût de la vie dont le taux augmente à un rythme plus rapide que le travail du comité qui en étudie les implications, sinon qu'une absence de profondeur et de consultation dans la relation économique de Montréal, sinon enfin qu'un tiraillement constant entre Ottawa et Québec."

M. Wagner devait décrire le député de Saint-Denis, M. Marcel Prud'homme, comme le prototype des députés libé-

raux québécois à Ottawa dont, selon lui, le cachet essentiel est leur "arrogance, leur mépris pour le peuple, assurés qu'ils croient être de réélection facile au Québec".

Le porte-parole québécois des conservateurs a par ailleurs prédit sur la foi d'un rapport interne que le NPD lors du prochain scrutin, prêterait la moitié de ses députés. Un grand nombre de leurs supporters du 30 octobre dernier, en Ontario et dans l'Ouest canadien, ne pardonneraient pas au NPD sa coalition continue avec les libéraux.

Il a conclu en lançant: "Lors de la prochaine élection fédérale, l'ensemble des Québécois réaliseront que les progressistes-conservateurs forment à la fois le seul parti vraiment national et la seule alternative au gouvernement actuel qui soit capable d'apporter des solutions aux problèmes de l'heure."

Le conseil général de la SSJB dénonce le gouvernement Bourassa

Pour avoir réintroduit le bilinguisme dans le discours inaugural, à l'Assemblée législative, et pour avoir remis en évidence "cette fonction désuète" de représentant de la Reine à Québec, le gouvernement Bourassa a marqué un recul inqualifiable, pense le conseil général de la SSJB de Montréal.

Un communiqué de cet organisme nationaliste reproche au premier ministre du Québec de revenir à l'ère colonialiste.

"Ce geste est d'autant plus blâmable et contradictoire que le premier ministre lui-même a énoncé récemment l'indépendance culturelle du Québec comme la priorité de l'heure de son gouvernement, qu'il clame sur tous les tons depuis 1970 que le français doit être la langue de travail au Québec et la langue de communication à tous paliers du gouvernement, qu'il doit le premier donner l'exemple dans un message d'importance primordiale comme le discours inaugural de la session et que le rapport de la commission Gen-

dron, malgré toutes ses faiblesses et ses incohérences, préconise la reconnaissance du français comme la langue officielle du Québec".

C'était la première séance du conseil général de la SSJB depuis le congrès qui porta à la présidence le notaire Yvon Groulx, tout en confiant un mandat au conseil général à cinq candidats de l'aile dite réformatrice.

Du rôle redonné au lieutenant gouverneur du Québec à qui l'on a fait lire le discours inaugural, la SSJB désapprouve tout. "C'est une fonction, dit le communiqué, qu'avaient mise en veilleuse les premiers ministres précédents et dont la population du Québec souhaite l'abolition à la plus brève échéance".

La SSJB motive son intervention par le souci de protester contre un recul humiliant "vers une ère coloniale révolue", dans une période marquée par l'émancipation et la libération des peuples.

Un bambin de deux ans périt dans un incendie à Lorraine

Un bambin de deux ans, François Gravel, a perdu la vie samedi matin dans l'incendie qui a détruit la demeure de ses parents à Ville Lorraine, dans le comté de Terrebonne.

Au moment de l'incendie, M. et Mme Fernand Gravel étaient à Montréal et c'est leur fille aînée, Micheline, 16 ans, qui gardait la demeure et les sept enfants qui se trouvaient à l'intérieur.

Le feu a débuté pendant que tout le monde dormait. Toutefois, réveillés à temps, les enfants ont pu quitter la maison sans problème, à l'exception du petit François qui dormait dans la chambre voisine de sa grande sœur. Celle-

ci a vainement tenté de lui porter secours mais, ne pouvant l'atteindre, elle a dû renoncer pour finalement sauter du deuxième étage. Dans sa chute, Micheline s'est blessée légèrement à une jambe et à la main.

Quelques minutes plus tard, les pompiers de Rosemère sont arrivés sur les lieux. Se servant d'une échelle, ils ont pénétré dans la chambre du petit François et l'ont conduit à l'extérieur où ils ont tenté vainement de le ranimer. Il est mort par asphyxie.

La Sûreté du Québec de Saint-Jérôme a ouvert une enquête.

Les employés de Moto-Ski ont accepté les offres patronales

LA POCATIERE (PC) — Les employés syndiqués de Moto-Ski Ltée, de La Pocatière, ont accepté les dernières offres patronales qui leur accordent une augmentation de \$0.75 l'heure en salaires et autres bénéfices marginaux.

Au scrutin secret, les 234 membres présents du syndicat, affilié à la CSN, se sont prononcés dans une proportion de 62 pour cent pour l'acceptation des offres faites la veille par la compagnie. Le vote se partage en 146 voix pour et 88 contre. Il est à noter que les négociateurs syndicaux ont qualifié ces offres faites sous la menace du lockout d'insatisfaisantes et d'inacceptables.

Le représentant de la CSN, M. Raymond Parent, a souligné que juste avant

la tenue du scrutin, 57 ouvriers de "la nuit" ont refusé de signer leur carte d'adhésion au syndicat. Il a ajouté que ces nouveaux membres provenaient d'un généreux concours de recrutement syndical organisé par la compagnie.

M. Parent a également reproché à la compagnie d'avoir tenu une réunion des employés quelques heures avant l'assemblée syndicale et d'avoir tenu une séance d'information patronale sur les ondes de la radio locale pour inciter les membres du syndicat à voter pour la compagnie.

Les employés qui ont obtenu leur accréditation syndicale le 29 septembre dernier en sont à leur première convention collective d'une durée de trois ans.

**Le PQ a déjà
\$148,619
en caisse**

Le Parti québécois a dévoilé hier soir les premiers résultats de sa campagne annuelle de financement. Lancée il y a une semaine, l'opération "ressources" a jusqu'à maintenant recueilli les chèques de 3.565 souscripteurs pour un total de \$148.619. L'objectif cette année est de 30.000 souscripteurs.

Soulignant l'importance de l'objectif "en nombre de souscripteurs plutôt qu'en argent", le directeur général de cette campagne, M. Philippe Bélier, a toutefois noté avec satisfaction que la moyenne des dons de cette année était supérieure à celle des années passées.

Alors que par les années précédentes cette moyenne était de \$25 par personne, celle de cette année semble vouloir graver autour de \$40.

Ce matin à Sept-Îles

Nouvelle enquête sur la tragédie du Mont Wright

C'est ce matin au palais de justice de Sept-Îles que débute la seconde enquête sur la tragédie qui a coûté la vie à sept travailleurs de la construction en novembre dernier sur le chantier de Mont Wright dans le Nouveau-Québec.

Lors d'une première enquête, le coroner Alban Flamand, le 20 février dernier, avait conclu à une mort accidentelle et avait ainsi éliminé toute responsabilité de la part de la compagnie Mannix. Il y a une quinzaine de jours, le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a ordonné une nouvelle enquête, alléguant que Me Flamand avait omis d'interroger les auteurs d'un rapport du ministère du Travail particulièrement sévère à l'endroit de la compagnie Mannix et que les représentants de la CSN n'avaient pas été invités à participer à l'enquête.

Cette nouvelle enquête sera présidée par le juge Rock Lefrançois. La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et la Confédération des syndicats nationaux (CSN) seront toutes deux représentées. Outre les principaux dirigeants de la Fédération nationale du bâtiment et du bois, la CSN déléguera à cette enquête M. Michel Chartrand, président du Conseil central de Montréal, qui s'est maintes fois signalé pour sa préoccupation de la sécurité sur les chantiers de construction.

De plus, la CSN a demandé que M. Marcel Pepin, emprisonné à Orsainville, soit appelé à témoigner à cause du fait qu'il a participé directement aux négociations dans l'industrie de la construction. Le représentant du procureur général dans cette enquête, Me Stan Dery, se serait opposé à cette demande. Au cours du weekend, la Fédération nationale du bâtiment et du bois est intervenu auprès du ministre de la Justice pour que M. Pepin soit entendu.

Le MNQ réclame la libération des trois chefs

Dans une déclaration approuvée à l'unanimité par les présidents d'une quinzaine de régionales réunis à Montréal, le Mouvement national des Québécois a réclamé samedi la mise en liberté immédiate de MM. Yvon Charbonneau, Louis Laberge et Marcel Pepin.

Sans se prononcer sur le principe même de la peine prononcée contre les trois dirigeants syndicaux à la suite de leur refus d'obéir à une injonction émanant d'un juge de la Cour supérieure lors du conflit du secteur public le printemps dernier, les membres du Conseil national du MNQ ont été unanimes à dénoncer l'extrême sévérité de la sentence imposée à MM. Charbonneau, Pepin et Laberge.

«Le MNQ estime, a déclaré M. Jacques-Yvan Morin à l'occasion d'une conférence de presse tenue au Holiday Inn, que les sentences d'emprisonnement prononcées contre les trois chefs syndicaux sont injustes, ne tenant compte ni du contexte social dans lequel se sont déroulés les événements qui ont amené le tribunal à les condamner, ni des responsabilités des présidents envers les syndiqués.» Le MNQ considère également que les sentences sont excessives «parce que le maximum de la peine a été imposé alors qu'il ne l'est presque jamais

dans les autres cas».

Avant d'être soumise aux présidents régionaux réunis à Montréal en fin de semaine, la

résolution demandant la mise en liberté des trois chefs syndicaux avait fait l'objet de nombreuses discussions

aux niveaux des quinze régionales qui forment la fédération québécoise du MNQ. M. François-Albert Angers

a notamment rappelé que, lors du congrès annuel de la SSJB de Montréal, tenu il y a une quinzaine, une résolution de

mandant la libération des trois leaders emprisonnés avait été approuvée à l'unanimité.



Un bonheur à découvrir

Nous voulons apporter notre contribution à ce bonheur que vous allez découvrir ensemble. Si vous avez besoin d'un prêt pour partir du bon pied, venez nous voir. Nous serions heureux de participer à votre mieux-vivre. Après tout, c'est pour vous aider qu'on est IN.



banque provinciale
l'innovatrice

Mille employés de United Aircraft chassent leurs chefs et font la grève

par François Barbeau

Quelque 1.000 employés de la United Aircraft de Longueuil, membres du local 310 des Travailleurs unis de l'automobile, ont décidé hier après-midi, après avoir chassé leurs dirigeants syndicaux du Centre Paul Sauvé où ils étaient réunis, de déclencher la grève pour protester contre la modification de leur horaire de travail par la compagnie.

Cette modification d'horaires avait été annoncée par la compagnie au syndicat le 15 mars. Elle devait d'abord toucher de 300 à 400 des 2.300 employés de la compagnie. Le 20 mars, la compagnie a précisé que le nouvel horaire entrerait en vigueur le 26 mars, lundi, et qu'il ne toucherait que 48 employés.

Règlement de la grève à Eastern Steel

QUEBEC (PC) — Les 75 employés syndiqués de la compagnie Eastern Canada Steel and Iron Works, qui étaient en grève depuis le 14 février dernier, à Québec, sont retournés au travail cette semaine.

Les détails du règlement n'ont pas été révélés. Rappelons toutefois qu'au moment du déclenchement de la grève, un porte-parole syndical avait indiqué que le litige portait uniquement sur la question des salaires.

Ces 48 employés, avec les nouvelles heures de travail, devront travailler six journées consécutives, et pourront prendre leurs deux journées de congés dans la semaine. Ils n'auront droit à une fin de semaine régulière qu'à toutes les six semaines.

Le syndicat a convoqué hier ses membres pour leur expliquer la situation et les informer que la compagnie avait refusé de considérer d'urgence le grief que le syndicat entend déposer à la suite de ces modifications. Le syndicat a songé à un moment à demander l'émission d'une injonction contre la compagnie, mais ce geste lui a été déconseillé par des conseillers juridiques.

Informés de la situation, et avisés que leur syndicat ne pouvait les inviter à défier la loi, les syndiqués ont choisi de chasser leurs chefs syndicaux de l'assemblée, après que celle-ci eut été ajournée en bonne et due forme.

Puis, à main levée, dans une proportion d'environ 80% ils ont décidé la grève. Celle-ci devait commencer à minuit dimanche soir, le quart de nuit, composé de 300 employés environ, ayant choisi de ne pas se présenter à l'ouvrage.

La partie syndicale, mise au courant de la décision de la majorité, a tenté d'entrer en contact avec la partie patronale pour trouver une solution au conflit. En fin d'après-midi, le contact n'avait pas encore été établi.

Création d'un nouveau parti socialiste

Pour contrer ce qu'il appelle le «dirigisme» des intellectuels sur le NPQ-Québec, le candidat défait à la présidence de ce parti, M. Jean-Jacques Leroux, invite les Québécois à se regrouper en une nouvelle formation politique, le Parti socialiste populaire (PSP).

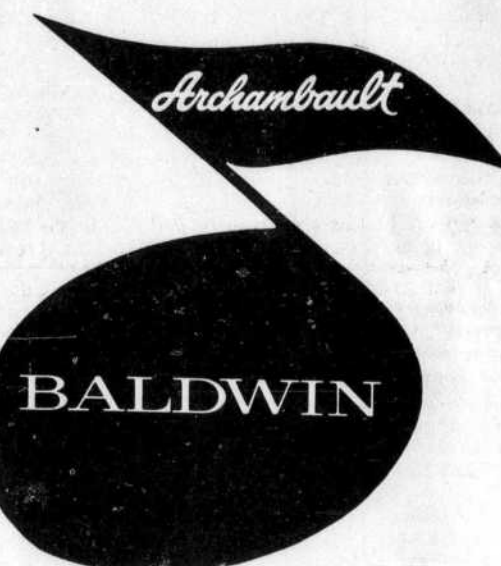
Dans ses grandes lignes, le programme du PSP serait fait, précise M. Leroux, de cogestion économique, de participation sociale, de «révolution culturelle» et d'auto-détermination politique. On éliminerait d'emblée le «marchandage politique à l'américaine» que M. Leroux dit avoir noté au congrès qui eut lieu à Cap-Rouge, le 17 mars.

Débrayage à Wabush

WABUSH (CP) — Quelque 130 travailleurs de l'Iron Ore ont poursuivi au cours du weekend l'arrêt de travail spontané qu'ils avaient commencé vendredi dernier pour obliger la compagnie à réembaucher un travailleur congédié.

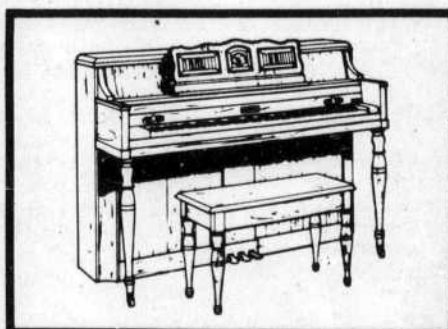
Ce travailleur avait été congédié après qu'il eut été reconnu coupable d'avoir en sa possession du matériel volé à la compagnie; il a été condamné à \$350 d'amende et à un jour d'emprisonnement. Environ 130 des 650 membres de la section local 6285 du Syndicat des métallos sont impliqués dans ce débrayage. Les dirigeants syndicaux ont recommandé aux protestataires de reprendre leur travail.

Tous et chacun
peuvent
maintenant
se payer
un BALDWIN



Les fluctuations des marchés monétaires mondiaux placent les prix des marques européennes et japonaises au niveau des instruments BALDWIN.

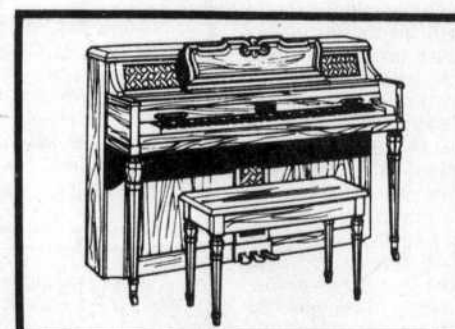
Venez vérifier nos prix avant d'arrêter votre choix. Service et garantie Archambault.



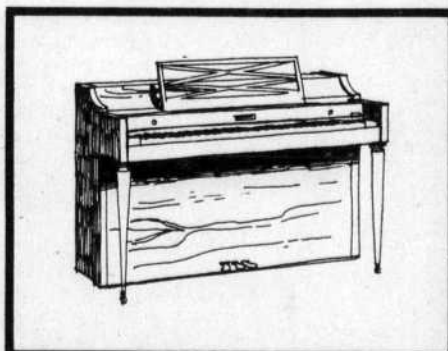
PIANO BALDWIN
Modèle 912. Style colonial américain. Fini érable.



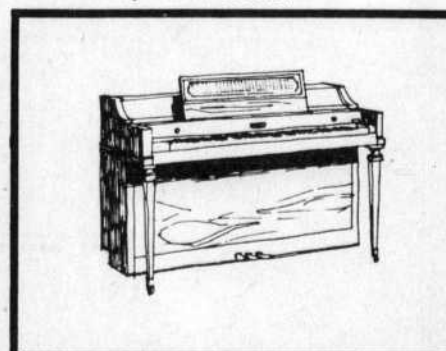
PIANO BALDWIN
Modèle 913. Style provincial français. Fini cerisier.



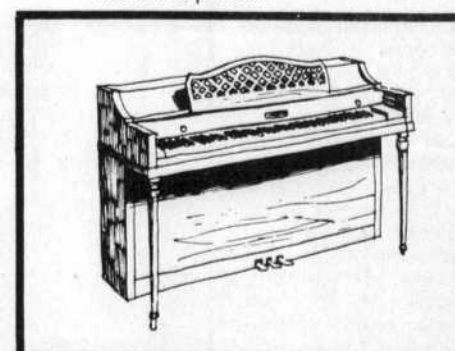
PIANO BALDWIN
Modèle 914. Style méditerranéen. Fini peacan.



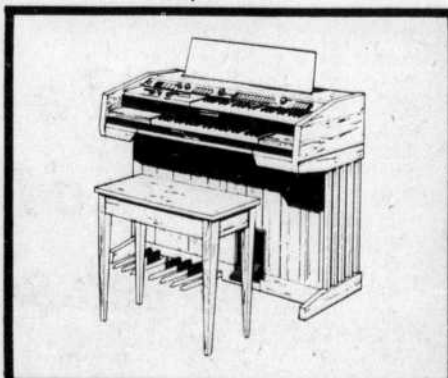
PIANO BALDWIN
Modèle 990. Style contemporain. Fini noyer.



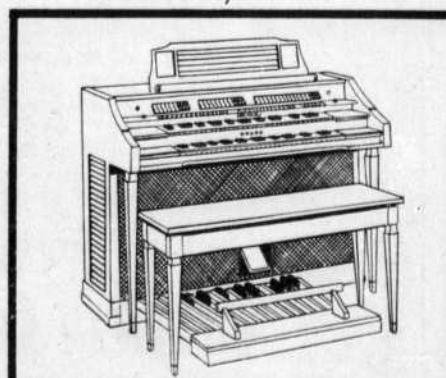
PIANO BALDWIN
Modèle 991. Style provincial italien. Fini noyer.



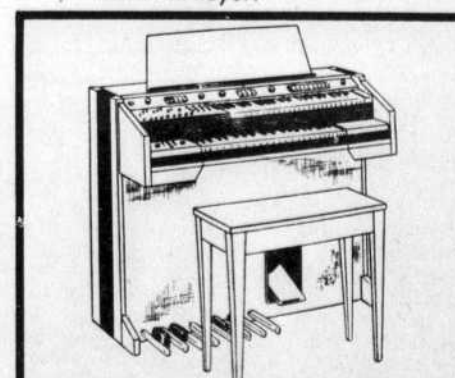
PIANO BALDWIN
Modèle 994. Style méditerranéen. Fini noyer.



ORGUE BALDWIN
Modèle 130 "Encore". Fini noyer.



ORGUE BALDWIN
Modèle 210 - Fini noyer



ORGUE BALDWIN
Modèle 126 "Zodiac" avec syntha-sound. Style contemporain. Fini noyer.

EN EXCLUSIVITÉ À MONTRÉAL CHEZ

Ed Archambault INC.

500-EST, RUE STE-CATHERINE, ANGLE BERRI
849-6201

Le
magasin
de musique
le plus complet
au Canada

À la sortie
du MÉTRO
Berri-Ste-Catherine.
STATIONNEMENT
voisin du magasin.

diffusée tous les jours à 8:35 heures 17:06 heures

Immo

Voire Médecin de Famille

émission de LA FEDERATION DES MEDECINS OMNIPRATICIENS DU QUEBEC

CKAC 73

Pour un ministère de la Famille

par Renée Rowan

Une trentaine de représentants d'organismes familiaux, membres de l'Institut de la famille de Montréal, réunis en colloque en fin de semaine, ont souhaité la création d'un ministère de la famille doté d'une véritable politique familiale.

Cette rencontre est le prélude à une journée d'étude sur l'élaboration d'une politique familiale qui doit avoir lieu à Québec le 7 avril sous les auspices des Organismes familiaux associés du Québec (OFAC).

Des réunions semblables à celle qui avait lieu à Montréal vendredi soir se tiennent actuellement dans tous les coins du Québec. "On parle de plus en plus de la nécessité d'une politique familiale, a souligné Mme Denise Laporte-Dubuc, directrice de l'OFAC et invitée spéciale au colloque de Montréal: cependant, personne mieux que nous, les organismes familiaux, peut en préciser les éléments. Il nous revient d'exprimer les besoins des familles avant que d'autres, moins concernés, le fassent maladroitement."

S'attaquant aux problèmes d'ordre matériel, les participants au colloque ont suggéré l'établissement d'un système de prestations et d'allocations familiales correspondant aux diverses

étapes de la vie: avant la naissance de l'enfant, à sa naissance et après la naissance jusqu'à l'âge adulte.

On a souhaité la formation d'auxiliaires familiaux pour aider le père et la mère. "Il faut, a-t-on dit, porter une attention égale à celle que l'on accorde aux enfants vivant dans des foyers nourriciers."

Les logements à prix modiques sont loin d'être suffisants et quand ils sont à prix abordables pour une famille à revenu modeste, ils sont souvent insalubres. Il appartient au gouvernement de légiférer et de réglementer le logement. Les normes, le financement, les allocations, les prestations et les tendances de politiques familiales de logement doivent être établis en fonction de la famille.

Les participants au colloque se sont élevés contre la hausse constante du coût des aliments, en particulier d'aliments essentiels au bien-être de la famille, comme le lait. On a d'autre part noté le peu d'information qui se fait sur la nécessité d'une saine alimentation. Un certain contrôle de la publi-

cité devrait prévoir des messages publicitaires sur le lait et moins sur certaines boissons gazeuses. On a suggéré qu'à l'instar du bulletin concernant les impôts (au Québec), un dépliant soit annexé aux chèques d'allocations (familiales et autres) donnant de l'information concernant l'alimentation et de meilleures habitudes alimentaires.

Concernant les relations au niveau du couple et de la famille, on a jugé essentiel de prévoir des services de consultation conjugale et familiale dans les centres locaux de services communautaires (CLSC).

Des psychologues devraient être mis à la disposition des élèves et des parents dans les écoles afin d'assurer l'orientation des premiers et une collaboration avec les seconds.

Au niveau des loisirs familiaux, les participants au colloque ont demandé l'accessibilité aux gymnases des écoles, la création de centres de loisirs où des activités seraient prévues pour la famille tout entière et, enfin, la mise sur pied d'un réseau de maisons familiales de vacances.

Les étudiants en médecine disent leurs griefs à Claude Castonguay

par Solange Chalvin

Le passage à l'université de Montréal du ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, a permis aux étudiants en médecine d'exprimer leur mécontentement sur les moyens mis à leur disposition pour suivre leurs études.

Malgré l'augmentation du nombre d'étudiants en médecine (il y en a présentement 600 sur le campus) le nombre de professeurs diminue et leur recrutement est de plus en plus difficile; la bibliothèque médicale demeure un embryon qui refuse de croître, les laboratoires ne répondent plus aux exigences des nouveaux programmes, les cours magistraux continuent d'occuper la première place au détriment d'un enseignement plus personnel à l'hôpital, a dit le porte-parole de l'Association des étudiants en médecine.

La rencontre réclamée par les étudiants pour vider la question, a été acceptée par M. Castonguay à condition que puissent y participer quelques re-

présentants du ministère, de la faculté de médecine, ainsi que le ministre de l'Éducation, puisque les problèmes discutés les concernent tous. La date de cette rencontre sera fixée incessamment.

Au cours de son exposé, M. Castonguay avait décrit aux étudiants le profil de la pratique médicale demain: pratique multidisciplinaire qui doit sortir de l'isolement et s'insérer dans un vaste mouvement de prévention de la maladie.

Le développement de ce mode de pratique s'accélérera au rythme de la formation de nouveaux types de médecins, a dit le ministre. Pour ce faire, il est important et urgent que les programmes de formation des médecins et des autres professionnels de la santé donnent des connaissances plus adéquates en médecine sociale et préventive, en sciences du comportement et en organisation de services de santé.

Il faut des juges de grande qualité pour le Grand Nord

QUEBEC (d'après PC) — Aucun des juges qui ont déjà eu à présider des tribunaux pour le nord du Québec n'avait l'entraînement requis, selon un comité du ministère de la justice qui recommande — pour que la justice de l'homme blanc conserve sa crédibilité auprès de l'Indien et de l'Esquimaux — de nommer à ces tribunaux itinérants des titulaires aux qualités exceptionnelles.

Jeudi, à l'Assemblée nationale, le ministre Jérôme Choquette avait déclaré que désormais, la justice irait au-devant des citoyens du nord du Québec et tâcherait de s'adapter aux conditions spécifiques du milieu.

Le rapport insiste sur la nécessité de nommer à ces postes des juges avec lesquels la population autochtone puisse s'identifier et de les doter de pouvoirs additionnels pour qu'ils puissent juger les cas référés normalement à des cours judiciaires.

Le document souligne le dépassement des Esquimaux et Indiens forcés de purger une sentence "au sud" où, très souvent, ils ne peuvent communiquer avec personne dans leur propre langue. On laisse aussi ouverte la possibilité de recruter des Indiens et des Esquimaux qui pourraient agir comme policiers de la Sûreté du Québec, même s'ils ne répondent pas aux critères de la taille et de la connaissance de l'anglais et du français.

L'important serait que pour les infractions aux lois qui, dans le nord, entrent peu souvent dans la catégorie de "crimes" importants, ces Indiens ou Esquimaux puissent réclamer de témoigner devant un tribunal dans leur propre langue, sans être coupés de leur milieu naturel.

M. Choquette insiste sur le fait qu'il faut éviter de creuser un fossé entre notre justice et les autochtones.

Le document du ministère de la justice porte le titre de: "La justice au-delà du 50ième parallèle" et comporte 20 recommandations rédigées en cri, en esquimaux, en anglais et en français.

Outre le soin qui devrait être mis à désigner pour ce tribunal itinérant des candidats très bien préparés à cette tâche — il faudrait à priori éliminer les juges qui pourraient accepter cette mission pour régler certains problèmes financiers, dit le rapport — on envisage d'embaucher des interprètes et de donner aux Indiens et aux Esquimaux la faculté de faire partie d'un jury, comme des

citoyens à part entière.

Selon M. Choquette, le rapport déposé à l'Assemblée nationale a déjà fait l'objet d'une consultation mais il n'est pas exclu que les propositions énumérées à la fin du document soient modifiées après des discussions qui pourraient avoir lieu bientôt.

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLÉE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DECORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BERUBÉ
DECORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AÎME-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
324-2580

VIAU, MORISSET, BEAULAC & ass.
Consultants en décoration
Designers en aménagement intérieur
5995 rue Monkland
Montréal 261
Tél.: 488-2561

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS
ARCHITECTE
3995 est. Sherbrooke
MONTREAL 406
Tél.: 255-3611

Les architectes
**LONGPRÉ MARCHAND
GOUDREAU DOBUSH
STEWART**
MONTREAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.

Les règlements de l'immigration canadienne ont été modifiés.

Depuis le 1^{er} janvier 1973, tous les visiteurs qui veulent travailler au Canada doivent être en possession d'un permis de travail. Si leur séjour doit durer plus de trois mois, ils doivent s'inscrire auprès d'un agent d'immigration.

Ceux qui étaient au Canada avant le 1^{er} janvier 1973 devront s'inscrire à un Centre d'Immigration du Canada avant le 31 mars 1973 s'ils désirent prolonger leur séjour au-delà de cette date. Ceux qui détiennent déjà l'autorisation de travailler ou de demeurer au pays durant plus de trois mois n'auront besoin de s'inscrire qu'une fois leur autorisation périmée.

Exemptions

Il va de soi que les Canadiens et les immigrants reçus n'ont pas besoin de s'inscrire.

Tous les diplomates et les membres des Forces armées en devoir au Canada sont également dispensés de le faire.

Les journalistes étrangers, les hommes d'affaires de passage, les membres du clergé et les athlètes professionnels n'ont pas besoin de permis de travail, mais ils sont tenus de s'inscrire s'ils doivent rester au Canada durant plus de trois mois.

Il existe d'autres exemptions: les renseignements à ce sujet s'obtiennent à tout Centre d'Immigration du Canada.

En quête d'un emploi au Canada?

Les visiteurs qui viennent au Canada

pour chercher du travail n'y seront pas admis.

L'employeur canadien est la personne toute désignée pour obtenir un permis de travail au nom d'un travailleur étranger. Il n'a qu'à s'adresser à un Centre de Main-d'œuvre du Canada qui déterminera si oui ou non des travailleurs qualifiés se trouvent au Canada pour remplir l'emploi projeté. Le permis de travail ne sera remis que dans les cas où il est impossible de trouver au Canada les travailleurs qualifiés.

Sanctions

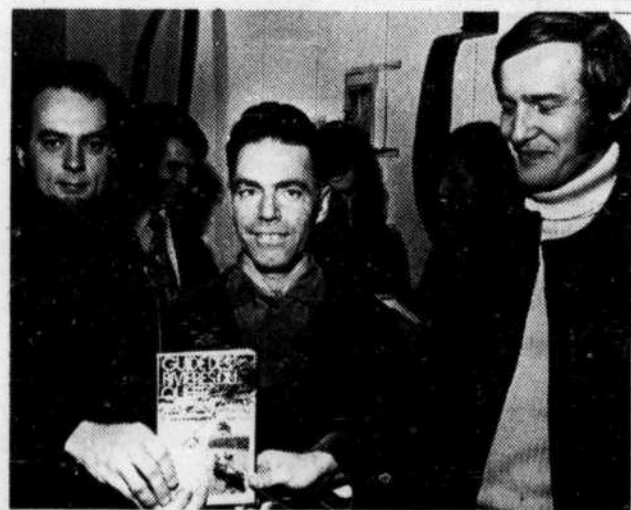
Toute contravention aux nouveaux règlements est une infraction qui pourrait encourir une amende allant jusqu'à \$500, un emprisonnement de six mois ou moins, ou encore une ordonnance d'expulsion.

En résumé

Dorénavant, tout visiteur *doit* être en possession d'un permis de travail s'il doit occuper un emploi au Canada; ou il doit s'inscrire auprès d'un agent d'immigration s'il entend demeurer au Canada durant plus de trois mois.

Pour renseignements

Tout Centre d'Immigration du Canada et plusieurs Centres de Main-d'œuvre du Canada sont en mesure de renseigner les personnes concernées. Les renseignements s'obtiennent gratuitement.



Les Editions du Jour annoncent le lancement du **Guide des rivières du Québec**, ouvrage spécialement destiné à l'amateur de plein air. La Fédération québécoise de canot-kayak a rassemblé des données substantielles sur plus de 250 rivières du Québec. Ce livre d'utilité pour l'amateur comme le professionnel facilite et permet l'accessibilité aux innombrables ressources hydrographiques et naturelles du Québec. Le **guide des rivières du Québec** présenté par la Fédération québécoise de canot-kayak est en vente partout au prix de \$4.25. (Publié par la Fédération)



**Main-d'œuvre
et Immigration**

Robert Andras, Ministre

**Manpower
and Immigration**

Robert Andras, Minister

Watergate

les principales questions restent sans réponses

WASHINGTON (AFP) — L'affaire de Watergate s'est terminée par une série de condamnations sévères, pouvant aller jusqu'à quarante ans de prison, mais on n'est pas plus avancé qu'avant.

Ainsi que l'a remarqué le juge John Sirica qui présidait le procès, on ne sait toujours pas ce qu'allaient chercher les gens qui, l'an dernier, ont pénétré par effraction et enlevé des microphones installés précédemment dans le quartier général du Parti démocrate, dans l'immeuble des Watergate Apartments, le plus luxueux de Washington. Ni sur l'ordre de qui, et pour le compte de qui ils agissaient. Ni s'ils étaient payés, ni qui les avait payés.

Pour les démocrates, il n'y a aucun doute qu'ils agissaient pour le compte de la Maison-Blanche. Mais, pour les républicains, c'était une affaire individuelle, en quelque sorte des "boy scouts" imprudents de la politique.

Une commission d'enquête du Sénat va reprendre l'affaire, maintenant que la justice a épuisé son cours, et va relancer l'affaire, avec toute la publicité que les sénateurs aiment à donner à ce genre de débâlage de linge sale.

Les sept inculpés — et maintenant condamnés — ont gardé jusqu'ici un silence total, qui laisse évidemment supposer des complicités haut placées.

Mais l'un d'eux, James McCord, espérant sans doute échanger ses révélations contre la clémence de la justice, a promis de dire qui avait exercé une pression sur les accusés pour les faire taire, et plaider coupables.

L'affaire est évidemment exploitée par les moyens d'information qui croient que Watergate finira par éclauber la Maison-Blanche et le président Nixon.

Tout comme la nouvelle affaire de l'International Telegraph And Telephone Company qui paraît avoir agi avec plus de bêtise que de malice.

Cette fois, l'ITT aurait offert un million de dollars à la CIA pour empêcher le président Salvador Allende du Chili d'être élu.

Et, une fois élu, l'ITT aurait proposé à M. Allende de racheter à bon prix la compagnie chilienne des téléphones (propriété de l'ITT), contre quoi il aurait pu saisir ensuite sans scrupules les compagnies américaines Kennecott et Anaconda (mines de cuivre) sous le prétexte que ce sont des "ressources naturelles" du Chili, alors que le téléphone n'en est évidemment pas une.

Enfin, il y a l'infortuné Patrick Gray, successeur par intérim de Edgar Hoover à la tête du Federal Bureau of Investigation qui, croyant bien faire, avait communiqué tous ses dossiers confidentiels sur l'affaire de Watergate au conseiller juridique de la Maison-Blanche, M. John Dean, qui lui aussi menait une enquête, mais pour le compte de M. Nixon.

Maintenant, MM. Gray et Dean ne sont plus d'accord sur ce qu'ils se sont dit, et M. Gray a laissé entendre que M. Dean aurait "menti". Le président Nixon est aussitôt venu au secours de M. Dean. Mais il ne semble plus manifester le même enthousiasme pour faire de M. Gray le successeur permanent de M. Hoover.

Le grand public a du mal à s'y retrouver et il ne lit ou n'écoute généralement que les titres. Mais ils suffisent à lui donner l'impression, sinon la certitude, que tout ne sent pas la rose à Washington en ce premier printemps du second mandat de M. Nixon.



James McCord salue son avocat à la sortie du tribunal fédéral de Washington. Dans une lettre à la cour, il a promis de divulguer des faits nouveaux dans l'affaire Watergate. (Téléphoto AP)

Paris ôte le chapeau de l'anti-américanisme

PARIS (par l'AFP) — Le souci de maintenir des relations aussi bonnes que possibles avec les États-Unis, à la veille d'après discussions, qui vont opposer l'ancien et le nouveau mondes en matière de sécurité, de commerce et de finances internationales, semble devoir être une dominante de la diplomatie du prochain gouvernement français.

Les observateurs ont relevé la cordialité des propos tenus par le président Pompidou et le nouvel ambassadeur des États-Unis, M. John N. Irwin, à l'occasion de la remise de ses lettres de créance, vendredi après-midi. Le président Pompidou a mis en relief l'importance qu'il accorde aux échanges de vues personnels, il a évoqué avec son interlocuteur les entretiens, "dont il garde le meilleur souvenir", qu'il a eus avec le chef de l'exécutif américain, et du même coup l'idée d'un prochain "tête-à-tête" entre les deux hommes d'État du style Chequer's ou de la datcha de Minsk, a retrouvé une vigueur nouvelle.

Dans le milieu français, on souligne toutefois qu'aucun projet de ce genre ne semble exister actuellement. En bonne logique pourtant, certains observateurs font remarquer d'une part que les dates prévues pour le prochain voyage du président Nixon en Europe, — début de l'été ou courant de l'automne — sont bien tardives étant donné l'urgence et l'éventualité des problèmes d'intérêt commun, d'autre part que le président Pompidou semble bien être de ceux qui considèrent que les progrès enregistrés par les ministres techniques doivent être de temps à autre consolidés par des rencontres politiques "informelles" au plus haut échelon.

Enfin, les milieux dirigeants français estiment avoir trop longtemps, et souvent injustement, "porté le chapeau" de l'anti-américanisme. Ils estiment que cette querelle n'a servi en fin de compte ni les Américains, ni les Français, ni les Européens et entendent se disculper de cette réputation à toute occasion, publique ou privée. Cela, soulignent-ils, n'a rien à voir avec un quelconque "atlantisme", Moscou et Pékin comptent désormais tout autant que par le passé. M. Leonide Brejnev est attendu cette année à Paris, et le président Pompidou ira à l'automne en Chine.

Une seconde préoccupation, que l'on devine plutôt qu'on ne la cerne avec exactitude, a trait à la défense de l'Europe et au problème redoutable, et sans doute insoluble pour l'instant, d'une éventuelle coopération nucléaire franco-britannique. C'est un sujet tabou qui n'a pas été évoqué, par exemple, à la

dernière rencontre européenne au sommet, mais chacun convient qu'il intéresse d'une manière essentielle la construction européenne, et la force "de feindre de ne pas en parler", pour reprendre le mot d'un diplomate, il finira sans doute bien par s'imposer de lui-même. Les obstacles sont bien connus: ils tiennent au caractère national et indépendant de la force stratégique française, à la dépendance technologique de l'arsenal atomique britannique à l'égard des États-Unis, enfin aux interdits qui frappent l'Allemagne fédérale en matière nucléaire, et que l'on doit prendre en considération lors que l'on pense "européen" en matière de défense. Normalement, il n'existe aucune perspective raisonnable de sortir de la situation actuelle et d'ailleurs aucune urgence n'y inviterait les gouvernements intéressés, étant donné l'absence de menaces extérieures. Il semble pourtant qu'au moins du côté britannique des idées nouvelles soient actuellement avancées, dont certaines semblent favorables à la recherche d'une coopération nucléaire avec la France et reflètent les impératifs d'un calendrier: l'accord anglo-américain de coopération nucléaire, d'échanges d'informations et d'équipements, vient en principe à expiration à la fin de l'année pour être reconduit tacitement pour une nouvelle période de cinq ans.

Or, les Anglais veulent augmenter les capacités offensives des quatre sous-marins nucléaires lance-missiles britanniques "Resolution", "Repulse", "Renown", et "Revenge", en remplaçant les seize missiles Polaris dont ils sont dotés, et qui ont une portée d'environ 3.000 milles. C'est pour le gouvernement britannique une question de "crédibilité" et de choix politique, car il est bien certain que le remplacement des fusées Polaris par des fusées Poseidon (portée plus grande, charges multiples à trajectoires indépendantes), maintiendrait pour le moins la "dépendance" à l'égard des États-Unis de la force sous-marine britannique et retarderait d'autant les perspectives d'une défense européenne. C'est cette perspective qui aurait amené la Grande-Bretagne à "repenser" la vieille idée de coopération franco-britannique en matière nucléaire, même si les difficultés apparaissent à première vue d'éprouvantes.

Peut-être Paris n'a-t-il rien à offrir aux Anglais en la matière, peut-être les Anglais savent-ils que les Français n'ont rien à leur offrir, ce qui leur donnera bonne conscience, mais l'enjeu est d'importance: il s'ajoute aux problèmes dont va hériter le successeur de M. Maurice Schumann.

La Yougoslavie de Tito à assainir

BELGRADE (AFP) — Que le maréchal Tito garde le pouvoir jusqu'à sa mort ou qu'il s'en décharge avant, il ne veut pas quitter la scène sur un constat d'échec et laisser à son successeur un pays dont l'évolution, au stade de l'application, est malsaine.

Six mois après la fameuse "lettre" du maréchal Tito, en septembre 1972, c'est le sens que les observateurs donnent à première vue au durcissement en cours en Yougoslavie.

C'est la situation économique de la Yougoslavie qui semble la plus préoccupante. Lancée au 6ème congrès de 1952 sur la voie de l'autogestion créatrice d'initiatives, la Yougoslavie a laissé déperir son système de planification.

Les résultats globaux sont parfois

positifs: la croissance du produit national brut, notamment, est spectaculaire. Mais une anarchie latente règne dans les rapports entre ouvriers, cadres et direction, et les mœurs des milieux responsables bancaires et économiques, sont parfois détestables, comme en témoignent des vagues de corruption et de scandales.

Mais qui pouvait renforcer l'autogestion et assainir les mécanismes économiques? Le parti était devenu, au fil des ans, une confrérie sans influence, le pouvoir central s'était sabordé au bénéfice de six exécutifs républicains jaloux les uns des autres. Tito et la très haute direction du parti étaient les seuls capables de revaloriser les fonctions de commandement.

Après avoir lutté en 1971 et en 1972

contre les "nationalistes croates" et les "libéralistes serbes", ils entament aujourd'hui leur grande offensive en vue d'un assainissement général des mécanismes politiques, sociaux et économiques de la Yougoslavie.

C'est précisément maintenant que des ambiguïtés et des doutes apparaissent. Pour réussir un assainissement économique d'une telle ampleur, il fallait créer un "climat" psychologique. C'est un climat idéologique qui est apparu.

Le parti reprend son rôle de direction et les résultats en sont perceptibles au niveau de la rue. La presse retrouve ses vieux réflexes de prudence, la pornographie disparaît des publications, les cours politiques se multiplient sur les lieux de travail.

Montréal-Toronto

Les Vols d'affaires...

Service d'abord
CP Air

L'ANGLAIS... EN ANGLETERRE!

Une formule logique et efficace pour maîtriser l'anglais!

Pour la première fois, grâce à l'initiative de l'agence de voyages CB et de la compagnie aérienne BOAC, les cours d'anglais de l'Anglo-Continental School of English sont offerts à la population québécoise.

L'Anglo-Continental School of English, l'ACSE, a été la première école du genre reconnue pour son efficacité par le Ministère anglais de l'Éducation et des Sciences. Fondée en 1950, elle a déjà permis à plus de 80.000 étudiants du monde entier d'apprendre l'anglais.

Système d'enseignement
L'ACSE n'enseigne que l'anglais et son programme d'études est unique dans sa diversité. Seule école de cette importance peut offrir une telle organisation, un personnel enseignant aussi qualifié, un tel sérieux dans la méthode... tout en permettant aux étudiants de se distraire en dehors des cours, comme s'ils étaient purement et simplement en vacances.

Les équipes d'enseignants spécialisés, les laboratoires de langue, les moyens audio-visuels, les conférences, le contrôle de la fréquentation des cours et des progrès de chacun assurent à tous des résultats remarquables.

Les trois écoles ACSE
Bournemouth, station balnéaire de la côte sud anglaise. Son climat privilégié, ses plages, ses parcs et activités estivales en font un endroit très couru.

Les étudiants logent chez une famille anglaise (chambre individuelle, de rigueur) ou à l'hôtel. (Les

jeunes entre 10 et 16 ans logent dans une auberge conçue pour eux.)

Londres et Oxford: Les cours se donnent dans l'ambiance typique d'une université anglaise et les étudiants disposent gratuitement des services universitaires (bibliothèque, salles de lecture, terrains de sport, etc.)

Ces étudiants logent dans les résidences universitaires très modernes des Collèges.

Types de cours:
Cours d'été pour les jeunes à Bournemouth, (10-13 et 14-16 ans) d'une durée de 3 à 6 semaines.

Les élèves sont sous une surveillance attentive et constante. Un programme récréatif complet est prévu, comprenant excursions et visites touristiques, notamment à Londres.

Cours d'été à Bournemouth pour adultes, d'une durée moyenne de 4 semaines, offerts aux étudiants de tous les niveaux et aux personnes désireuses d'entrer en contact plus étroit avec la culture anglaise (littérature, discussions sur les institutions et modes de vie).

Cours intensifs à Bournemouth: offerts toute l'année. D'une durée variable, ces cours s'adressent tant au débutant qu'à la personne intéressée au "Lower Certificate" de l'université de Cambridge.

Cours intensifs à Londres et Oxford, de juillet à septembre et d'une durée variable. Le programme impartit un enseignement aux étudiants de tous les niveaux.

Cours spéciaux à Bournemouth (4 semaines) intéressant les différentes professions:

voyage-tourisme, secrétaires, cadres commerciaux, personnel des banques, professeurs d'anglais et personnel hôtelier.

Cours préparatoires à un examen de compétence de l'université de Cambridge; cet examen réussi devient une preuve, reconnue uni-

versellement, d'une très grande maîtrise de l'anglais.

Club ACSE
Activités sociales, culturelles et sportives. Ouvert à tous les étudiants, sans frais supplémentaires.

Prix
A partir de \$574.00, transport, ensemble des cours, service de l'ACSE, logement et repas inclus.

ANGLO-CONTINENTAL SCHOOL OF ENGLISH



Je suis intéressé à mieux connaître l'Anglo-Continental School of English et son système d'enseignement. Veuillez, sans obligation de ma part, m'envoyer une brochure détaillée et les dépliants touristiques.

Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____ D-2

MINUTE!
Prends donc une bonne Player's Filter

ULSTER

Les extrémistes unanimes à rejeter le Livre blanc

DUBLIN (par l'AFP) — Le Sinn Féin provisoire — branche politique de l'IRA provisoire — a décidé hier de ne pas présenter de candidats aux élections municipales qui doivent se dérouler en Irlande du Nord le 30 mai prochain.

Prise au cours d'une réunion à Dublin de 400 délégués venus des neuf comtés historiques de l'Ulster, cette décision ne concerne en rien la question de la participation future du Sinn Féin aux élections pour l'assemblée provinciale prévues dans le Livre blanc britannique mais dont la date n'a pas été fixée.

Les élections municipales, basées sur le système de la représentation proportionnelle, avaient été ajournées en décembre dernier par M. William Whitelaw. Le Sinn Féin a indiqué que la principale raison du boycottage était le refus du gouvernement britannique de lever l'interdiction qui pèse sur le mouvement en Irlande du Nord et qui limite de ce fait les possibilités pour les candidats "provisoires" de faire campagne.

C'est ce même problème qui conditionne la participation des "provisoires" aux élections pour l'assemblée provinciale. Un parti catholique plus modéré comme le Parti travailliste social-démocrate (SDLP) a d'ailleurs déjà demandé que l'interdiction en Ulster du Sinn Féin provisoire — comme du Sinn Féin officiel — soit levée. Cela serait "techniquement" possible puisque le Livre blanc prévoit l'abrogation de la loi sur les pouvoirs spéciaux.

Pour sa part, l'IRA officielle, de tendance marxiste, a rejeté sans nuances le Livre blanc de M. William Whitelaw sur l'avenir constitutionnel de l'Irlande du Nord, mais à l'inverse des "provisoires", elle a souligné qu'elle s'abstiendrait de toute campagne militaire et poursuivrait le cessez-le-feu qu'elle observe depuis mai 1972.

Dans un communiqué diffusé à Dublin, l'IRA officielle estime que la seule solution à long terme est l'établissement d'une république socialiste démocratique

de 32 comtés (les 26 de l'Eire et les six de l'Irlande du Nord). Toute solution en faveur d'un Etat d'Ulster à six comtés, ou même neuf si l'on respecte les dimensions historiques de la province de l'Ulster, doit être rejetée, que cet Etat ait ou non des liens constitutionnels avec la Grande-Bretagne, ajoute le communiqué.

Toutes les organisations irlandaises ont maintenant fait connaître leur position à l'égard du projet britannique. La tendance est bien davantage à l'hostilité déclarée qu'à l'enthousiasme ou même à l'attentisme. Les loyalistes extrémistes, menés notamment par M. William Craig et le révérend Ian Paisley, ont par leur rejet catégorique du Livre blanc porté un coup sévère à la crédibilité de celui-ci, et samedi ils ont été jusqu'à organiser une manifestation de rue à Belfast pour manifester leur hostilité.

Pres de 2000 personnes ont participé à la manifestation, organisée par le "groupe d'action loyaliste".

Dans un discours, le révérend Ian Paisley a rappelé les quatre principes soutenus par les "loyalistes": défaite militaire de l'IRA, non participation des "loyalistes" à un conseil de l'Irlande tant que le gouvernement de l'Eire gardera des prétentions sur le Nord, refus de la part des "loyalistes" d'être considérés comme des citoyens de seconde zone et enfin administration de la police (Royal Ulster Constabulary) par des "représentants élus du peuple d'Irlande du Nord".

Les "provisoires" et les "officiels" de l'IRA et du Sinn Féin le repoussent eux aussi en bloc, les "provos" ayant même décidé de ne pas déclarer de trêve tacite comme certains le pensaient.

Seuls les modérés — et c'est sur eux que compte M. William Whitelaw — ont exprimé dans l'ensemble leur satisfaction. Samedi, le Parti de l'Alliance, modéré et opposé au sectarisme, a réuni une conférence à Belfast en présence de 2000 délégués pour affirmer son soutien au Livre blanc.

Septembre Noir c'est le Fatah, dit radio-Amman

AMMAN (Reuter — AFP) — Selon Radio Amman, le chef de commando palestinien Abou Daoud a avoué que Septembre noir n'existe pas et que son nom a été inventé pour couvrir les opérations du Fatah, la principale organisation de guérilla palestinienne.

Abou Daoud, arrêté en Jordanie le mois dernier et condamné à mort pour tentative d'actions subversives, a été gracié par le roi Hussein de Jordanie et purge actuellement une peine de prison à vie.

Selon Radio Amman, présentant ces révélations comme des "confessions", Abou Daoud a déclaré que l'affaire des jeux olympiques de Munich, attribuée à Septembre noir, avait été préparée à Sofia par Salah Khalaf, le numéro deux de l'organisation Fatah.

"Je me trouvais moi-même à Sofia à cette époque (en septembre dernier) pour des achats d'armes aux organisations palestiniennes lorsque Abou Ayad arriva dans la capitale bulgare venant de Suisse en compagnie de Fakhr Omar. Abou Ayad m'avait demandé alors de remettre à Omar mon propre passeport sur lequel figurait un visa d'entrée en Allemagne", a déclaré Abou Daoud.

Il a ajouté: "C'est M. Mohamed Masalha qui a financé le coup de Munich et fourni les armes aux auteurs de cette opération. Connaissant plusieurs langues, dont l'allemand, M. Masalha, qui avait participé à la construction du village olympique, était appelé de Tripoli (Libye) pour la mise au point de l'opération de Munich".

Abou Daoud a démenti les informations selon lesquelles des Allemands ou des ressortissants arabes résidant en République fédérale allemande avaient participé à cette opération. "Celle-ci, a-t-il dit, a été menée par six fedayine qui étaient venus de Tripoli (Libye), trois d'entre eux via Rome et les autres via Belgrade".

Il a ajouté que l'action d'Amman avait été préparée par le même homme. Abou Daoud se référerait aux événements qui ont entraîné sa capture et sa condamnation: il aurait avoué que lui-même et ses hommes avaient pénétré en Jordanie avec l'intention d'enlever un ministre jordanien pour la libération duquel ils auraient exigé la libération de 40 commandos détenus en Jordanie.

Selon les propos attribués à Abou Daoud par Radio Amman, le chef du Fatah, Yasser Arafat, participait à une des réunions organisées pour préparer l'opération de Jordanie au cours de laquelle il fut capturé.

4 militaires abattus dans un appartement

BELFAST (AFP) — "La tuerie la plus barbare en Ulster jusqu'à ce jour". C'est en ces termes qu'un porte-parole de l'armée a décrit l'attentat dont ont été victimes en fin de semaine quatre soldats en permission, dans un appartement du quartier d'Antrim Road, à Belfast.

Les quatre hommes avaient été invités par deux jeunes filles à une surprise-party, alors qu'ils se trouvaient dans un pub, près du quartier général de l'armée à Lisburn. Le groupe s'était alors rendu dans un appartement, qui avait été loué sous un faux nom, une des jeunes filles s'absentant alors un moment. Elle devait bientôt revenir avec deux hommes armés d'un fusil-mitrailleur et d'un pistolet qui criblèrent les quatre militaires de balles, après leur avoir ordonné de se coucher sur le ventre. Les terroristes ayant pris la fuite, un des soldats, malgré ses blessures, réussit à ramper jusqu'à la rue et à donner l'alarme.

informations internationales

Risque d'embrasement tanzano-ougandais

KAMPALA (AFP et Reuter) — Un porte-parole militaire ougandais a déclaré hier soir que des mouvements de troupes tanzaniennes observées près de la frontière, notamment à Mutukula, semblent annoncer une invasion imminente de l'Ouganda.

Le commandant en chef des forces armées ougandaises a ordonné à une brigade de se rendre sur le front immédiatement, a ajouté le porte-parole. Toutes les forces du pays ont été mises en état d'alerte et des contrôles ont été établis sur toutes les routes du pays.

Le porte-parole militaire a d'autre part indiqué que l'Ouganda ne ferme pas

ses frontières et son aéroport international. Les troupes ougandaises sont prêtes à se battre vaillamment en cas d'invasion, a-t-il ajouté.

Déjà samedi Kampala avait déclaré que la Tanzanie avait acheminé une force d'invasion d'environ 3,500 hommes dans la zone frontalière, mais un porte-parole du gouvernement tanzanien avait aussitôt qualifié cette accusation de "complètement absurde".

Selon la radio ougandaise, les troupes tanzaniennes auraient tenté d'atteindre deux objectifs: Mbarara et Entebbe.

Le chef de l'état tanzanien, Julius Nyerere, et l'ex-président ougandais dé-

posé, Milton Obote, sont les instigateurs de cette agression, a ajouté la radio en se référant aux révélations d'un "envahisseur" capturé.

Enfin, si l'on en croit The Observer, l'Ouganda a acheté à la France 80 véhicules blindés de transport de troupes équipés de missiles sol-sol.

Le journal, en citant des informations dignes de foi en provenance de Kampala, rapporte qu'une délégation militaire ougandaise conduite par le commandant Baker Tretre s'est rendue en France ce mois-ci et a acheté au comptant les véhicules en question et du matériel radar.

Présence russe dans le Golfe

PARIS (AFP) — Le renforcement de l'amitié irako-soviétique, survenant aux lendemains mêmes du grave incident de frontière irako-koweïtien permet de penser que le Golfe persique sera, dans l'avenir, le principal point d'affrontement entre les États-Unis et l'Union soviétique. A cet égard, la rentrée en force de l'Union soviétique en Irak, qui s'est manifestée par la signature, en avril 1972, d'un traité d'amitié et de coopération soviéto-irakien, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'est pas resté lettre morte, l'affirmation toute récente par le président du conseil soviétique, M. Alexei Kossyguine, que l'Irak et l'URSS sont "frères d'armes", ne peut manquer d'incommoder les États-Unis. Elles montrent en effet que désormais Moscou a les moyens de faire pression sur Washington dans une région où le gouvernement américain s'était assuré de solides amitiés, d'autant plus importantes que d'ici dix ans, cinquante pour cent du pétrole nécessaire à l'économie américaine proviendra du Golfe.

C'est dans cette perspective que certains observateurs de la situation dans les pays arabes ont replacé l'incident frontalier qui est survenu le 20 mars entre l'Irak et le Koweït.

Cet incident, au cours duquel les forces irakiennes avaient attaqué un poste de police koweïtien, a en principe, pour origine un litige frontalier qui remonte à l'accession du Koweït à l'indépendance, en 1961. Mais selon certaines indications, l'Irak aurait, en réalité, demandé

au Koweït d'abandonner sa souveraineté sur deux petites îles, Boubiane et Warba, qui commandent l'étroit goulet conduisant au port pétrolier irakien de Fao et au port militaire d'Oum Kasr où mouillent les bâtiments soviétiques se rendent en Irak.

Depuis le départ d'Égypte, en juillet dernier, des conseillers soviétiques, l'Irak est un des trois piliers de la présence soviétique au Proche-Orient, les deux autres étant la Syrie et le Yémen du sud. Depuis février 1972, les visites de personnalités politiques, de délégations militaires et gouvernementales ont été continues entre l'URSS et l'Irak. C'est lors d'un voyage de M. Kossyguine à Bagdad que le traité d'amitié et de coopération soviéto-irakien a été signé. Il a été suivi d'accords sur la vente de pétrole brut par l'Irak à l'Union soviétique, pétrole brut qui doit permettre à Bagdad de payer les prêts soviétiques pour le développement irakien. Les échanges entre les deux pays sont tels que l'Irak est le premier pays non communiste à avoir demandé à être associé au Comecon. Le traité d'amitié et de coopération prévoyait également une aide militaire soviétique pour augmenter la capacité défensive de l'Irak. Le président Kossyguine a d'ailleurs rendu, lors du séjour à Moscou de l'homme fort irakien, M. Saddam Hussein Takriti, un vibrant hommage à "la détermination et l'opiniâtreté avec lesquelles l'Irak défend son droit à disposer librement de ses richesses nationales et en premier lieu, le pétrole".

télévision

CBFT 2

9.25	Ouverture et horaire
9.30	Les Orléans
9.45	Les contes de la rive
10.00	Les Chibouk
10.15	En mouvement
10.30	Personnalité féminine
11.00	Le journal télévisé
11.30	Yogi l'ours
12.00	Skippy le kangourou
12.30	Bouhou
1.30	Le journal
2.30	Cinéma
3.30	"Ringo cherche une place pour mourir"
4.00	Bobino
4.30	Maigrichon et Gras double
5.00	Dakari
5.30	Cher oncle Bill
6.00	Actualité 24
6.30	Discomanie
7.45	Decebel
8.00	Les Forges de Saint-Maurice
8.30	Mont-Joy
9.00	La p'tite semaine
9.30	Marco Welby M.D.
10.30	Téléjournal
10.45	Nouvelles du sport
11.00	Appel-moi Lise
12.00	Cinéma
1.30	"Piéges" comédie-Française 1940
2.30	Téléjournal

CFTM 10

7.40	Horaires-Bienvenue
7.45	Bonjour Montréal
8.30	36-24-36
8.45	Les bouts de chou
9.15	Les tannants de chez-nous
10.00	Pour vous mesdames
11.30	Personnalités
12.00	Le 10 vous informe
12.15	Lignes ouvertes
1.30	Cinéma-Lundi
2.30	"Strategic Air Command" (biographie-Américain 1955)
3.30	Adèle
4.00	Le cirque du Capitaine
5.00	Des agents très spéciaux
6.00	Madame est servie
7.00	Le 10 vous informe
7.30	Les Berger
8.30	Claude Blanchard
9.00	A la Canadienne
9.30	O'Hara
10.30	Les nouvelles TVA
11.00	Altitude 75
12.00	"Le Bourreau du Nevada" (western-Américain 1959)
1.30	Le 10 vous informe
1.45	Fin des émissions

CBMT 6

8.15	Standby Six
8.30	Mr. Dressup
9.00	Quebec Quebec Telecast
9.30	Friendly Giant
10.45	Cher Héloïse
11.00	Sesame Street
12.00	Courtship of Eddie's father
12.30	Elwood glover's luncheon
1.00	O'Clock report
1.15	Rap Around
1.30	Audubon wild theatre
1.45	The Galloping Gourmet
2.30	The Lucy Show
3.00	Take Thirty
3.30	The Edge of Night
4.00	Family Court
4.30	Drop-In
5.00	Professor Moffet's Science workshop
5.30	G.I. Smart
6.00	Temperature rising
6.30	Hourglass
7.00	The Irish Rover
8.00	The Partridge Family
8.30	Tennessee Williams' south
9.00	The nature of things
9.30	The National
10.00	Viewpoint
11.00	Night Report
11.30	The Challenge of the Lonely sky
12.45	Cinéma
1.30	"Viva Zapata" (drame-Américain 1952)
2.00	Sign-Off

CFCF 10

3.57	Sign-On
4.00	University of the air
4.30	Romper Room
5.00	Canda AM
5.30	Hercules
6.00	Travail avec Tracy
6.30	Eye Bet
7.00	The Home Front
7.30	The community
8.00	The Lucille Rivers Show
8.30	McGowan and Co.
9.00	The Flinstones
9.30	Matinee with Joe Van
10.00	"Gigot" (Drame-1962)
10.30	Somerset
11.00	Another World
11.30	What's the good word
12.00	Anything You Can Do
12.30	The Flinstones
1.00	Truth or Consequences
1.30	The new beat the clock
1.45	Pulse
2.00	The Doris Day Show
2.30	Rollin'
3.00	The odd couple
3.30	Medical Centre
4.00	Pig'n Whistle
4.30	The National
5.00	The CTV National News
5.30	Night Report
6.00	The Challenge of the Lonely sky
6.30	Cinéma
7.00	"The Spanish Gardener" (drame-1967)
7.30	Sign-Off

cinéma

ALOUETTE: "Insatiables poupées érotiques" 12.35, 6.40, 9.35 et "Possédée du vice" 2.10, 5.15, 8.15.	OUTREMONT: "Le bal des vampires" 7.00 et "La course du lièvre à travers champs" 9.20.
ARLEQUIN: "Les cinglés de retour à l'hôpital" 2.55, 5.30, 8.10 et "Qui dés-voit respecter Chandler" 1.00, 4.30, 8.00.	PLACE: "Possession aventure" 12.30, 2.30, 4.45, 6.55, 9.15.
ATWATER: (Cinéma I) "Sleuth" 12.00, 2.00, 4.40, 7.05, 9.30.	PAPINEAU: "J'ai mon voyage" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
ATWATER: (Cinéma II) "Il était une fois la révolution" 6.00, 9.00.	PARISIEN: Voir Papineau.
AYENNE: "Père et Fille" 1.00, 3.05, 5.05, 7.20, 9.30.	PIERROT: "Les Colombes" 4.45, 7.05, 9.25.
BEAVER: "While the cat's away" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.	PIGALLE: Voir Midi-Minuit.
BERRY: "La mort d'un bûcheron" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.	PLACE DU CANADA: "Thoroughly modern" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
BONAVENTURE: "The Takers" 12.15, 1.45, 3.45, 5.45, 7.45, 9.45.	PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma): "Assassination of Trotsky" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CANADIAN: "Les putains aussi" 12.45, 4.27, 6.40 et "Capitaine Apache" 2.45, 6.25, 10.07.	PLAZA: Voir Canadian.
CAPITOL: "Class reunion" 1.15, 3.20, 5.25, 7.30, 9.30.	PUSNYCAT: "Like mother, like daughter" 12.00, 2.53, 5.45, 8.35, et "We a family" 1.15, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.
CHAMPLAIN: "Le Parrain" 1.00, 4.40, 8.25.	RIVOLTE: "Une saison dans la vie d'Emmanuel" 12.45, 2.55, 5.05, 7.15, 9.25.
CHATELAIN: "Conquête de la planète des singes" 2.30, 4.40, 6.50, 9.00, 11.10.	SAINT-DENIS: "Pas de pitié pour les héros" 1.10, 4.45, 8.15, et "Les grenouilles" 2.55, 6.28, 9.59.
CHATELAIN: "Taurus" 12.38, 3.03, 5.28, 7.53, 10.00.	SEVILLE: "Song of music" 2.00, 8.00.
CINEMA 7e ART: "Les diables" 6.15, 10.15, et "Bonne nuit Clyde" 8.14.	SNOWDON: "Polemica" 1.30, 3.25, 5.20, 7.15, 9.10.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Cabaret" 1.35, 4.00, 6.25, 8.50.	VAN HORNE: "Doctor Zhivago" 1.00, 4.30, 8.00.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Lady singe des neiges" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.	VENDOME: "Cabaret" 12.35, 2.40, 4.55, 7.05, 9.20.
CINEMA DE PARIS: "Quiet days in Cluchy" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.	VERSAILLES: (Salle Bleue) "J'ai mon voyage" 6.00, 8.00, 10.00.
CINEMA V: "Heat" 7.30, 9.30.	VERSAILLES: (Salle Rouge) "Insatiables poupées érotiques" et "Possédée du vice" 6.45.
CREMAZIE: "C'est et Rosalie" 7.30, 9.30.	VERDI: "Macbeth" 7.00, 9.30.
DAUPHIN: (Salle Renoir) "Un détenu en attente de jugement" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "Il était une fois dans l'Ouest" 6.00, 8.00.	VERDUN: "La mort d'un bûcheron" 8.00 et "La loi des gangsters" 8.30, 10.00.
ELIZABETH: "Les jeux olympiques du siècle" 12.30, 1.30, 3.30, 5.35, 7.35, 9.35.	VIEUX MONTRÉAL: "Un amour de Tehekhov" 7.00 et "Amour 9.00.
ELIZABETH: (Salle Renoir) "Le charme discret de la bourgeoisie" 7.30, 9.30 (Salle Einstein) "L'amour l'après-midi" 7.30, 9.30.	STUDIO B: "Ah, ça ira" 7.00 et "Iconostasie" 8.00.
FESTIVAL: "Heat" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.	VILLEMARIE: "Relâche".
FLAHERTY: "Les fous du stade" 12.15, 3.30, 6.45, 10.00 et "Le vieil homme et l'enfant" 1.53, 5.08, 8.23.	VILLERAY: "Il était une fois la révolution" 6.00, 8.00.
GUY: "Love Swedish style" 12.00, 2.30, 5.40, 8.35 et "Sexual freedom in Denmark" 1.20, 4.10, 7.00, 9.55.	WESTMOUNT: "Save the tiger" 12.45, 2.30, 4.15, 6.00, 7.45, 9.30.
IMPERIAL: "Sex shop" 12.45, 2.55, 5.05, 7.15, 9.25.	WESTMOUNT SQUARE: "Avanti" 1.10, 3.40, 6.10, 8.50.
JEAN-TALON: "Sissi face à son destin" 7.05, 9.30.	YORK: "The effect of gamma rays" 1.10, 3.10, 5.15, 7.15, 9.20.
KENT: "Soudier" 1.00, 2.55, 4.55, 7.00, 9.00.	CINEMATHEQUE QUEBECOISE: Relâche.
LOUVE: "The story of Lolly Madona" 10.25, 12.45, 2.55, 5.05, 7.15, 9.30.	CASANOUS: (Association espagnole) Relâche.
LUCERNE: "Hot Rock" et "Sicilian Clan" 5.35.	CENTAUR: Relâche.
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon.	LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: "Auguste, Auguste, de Kohnst" 15h45.
MERCER: "Orange mécanique" 7.00, 9.30.	RIDEAU VERT: Relâche.
MIDI-MINUIT: "Le maître d'école amoureux" 1.10, 4.25, 7.45, et "Carrière interdite" 7.40, 8.00, 9.20.	THEATRE DU MIDI: "Gogh" de Jean Barbeau — 12h15.
MONKLAND: "Duck you sucker" 12.30, 4.50, 9.20 et "Chalo's Land" 3.05, 7.35.	THEATRE DE QUATROUS: Relâche.

théâtre

SALLE WILFRID PELLETIER: Relâche.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.
PLACE DES ARTS
SALLE WILFRID PELLETIER: Relâche.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES	ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR	ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361 • Chaque parution coûte \$4.20 le pouce • L'heure de tombée est midi pour le lendemain • Il n'y a pas de frais pour les illustrations.	844-3361 Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.	844-3361 • Chaque parution coûte \$1.50 maximum 25 mots • Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun • L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ACHATS	APPARTEMENTS A LOUER	FEMMES DEMANDEES	PERSONNEL
DESIRONS acheter revues et livres CANADIENS. Tél.: 844-1816 16-5-73 ANTIQUITES DEMANDEES ANTIQUITES TOUTES SORTES. (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251 soir 667-0774. J.N.O. ANTIQUITES A VENDRE VISITEZ NOTRE NOUVEAU MAGASIN d'antiquités, grand choix de meubles canadiens et autres. Prix modérés. "Au Québec Antique", 2 boul. Labelle, Ste-Thérèse. Tél.: 435-4350 ou 430-4623. 7-4-73 AMEUBLEMENTS A VENDRE MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodor, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 212 Beaubien est. Tél.: 276-9067. 2-4-73 VENTE TRANS CANADA INC. liquidateur de marchandise de toutes sortes: tapis, set de chambre, set de salon, matelas, bicyclettes, hockey, équipement de bureau, etc. Tél.: 272-3195, 222 est. Beaubien. 2-4-73 ANIMAUX ECOLE DE DRESSAGE BAKER ENRG: obéissance, garde, attaque, fantasia, propriété, pension. Toutes races de chiens. Ouvert tous les jours jusqu'à 9 p.m. — 5726-66 avenue, Rosemont. Tél.: 721-4001. 2-4-73 AUTOS A VENDRE PEUGEOT 504. 1971. excellente condition. Bas mileage. transmission manuelle. Doit vendre. Tél.: 937-8701 après 6 p.m. 27-3-73 CITROËN 1969 DS19 Sedan, transmission manuelle, intérieur tissu, excellente condition. \$1,495.00 PEUGEOT 1971 504 Sedan, automatique, toit ouvrant, radio AM-FM, anti-rouille. \$2,495.00 PEUGEOT 1972 304 Station wagon, traction avant, pneus Michelin, intérieur cuir, radio. \$2,495.00 Roger Automobile Liée 4269 ouest, Ste-Catherine Tél.: 932-2925 "Dépositaire Peugeot" 29-3-73 APPARTEMENTS A LOUER LES DAUPHINS NOUVELLE TOUR D'APARTEMENTS Face au parc Lafontaine, av. Papineau au nord de Sherbrooke, Résidence luxueuse de 28 étages. Ambiance calme. Piscine ouverte à l'année. Appartements de 3½, 4½, 5½ pièces, tous avec superbe balcon. RENSEIGNEMENTS: 27-3-73 522-1777 CHALET A LOUER DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavaois, Tyrol 5½, chauffés, plan mont			

Nixon bloque la phase finale de l'accord de Paris

KEY BISCAYNE (AFP et Reuter) — Le président Nixon a bloqué la phase finale de l'accord de Paris en donnant l'ordre hier, de suspendre l'évacuation des 6.000 soldats américains qui restent au Vietnam tant qu'il n'aurait pas reçu d'assurances concernant la libération de tous les prisonniers américains.

Dans une brève déclaration, M. Ronald Ziegler, porte-parole de la Maison-Blanche a annoncé à Key Biscayne, en Floride, où le président passe le week-end, que si l'autre côté n'avait pas libéré tous les prisonniers le mercredi 28 mars comme le prévoit le calendrier des accords, il aurait manqué à ses engagements.

Il n'est nulle part question dans le communiqué des neufs prisonniers américains détenus par le Pathet Lao mais c'est leur libération qui remet en question le retrait total américain du Vietnam.

Les Nord-Vietnamiens ont en effet publié la liste des 107 prisonniers encore détenus au Nord et ont proposé de les libérer demain et mercredi à Hanoi tandis que le GRP, de son côté, propo-

sait de libérer les 32 prisonniers qu'il détient encore. Mais Hanoi se refuse à donner des assurances concernant les neuf prisonniers restant en soulignant que leur sort dépend du Pathet Lao.

Le Nord-Vietnam s'est contenté d'indiquer, au nom du Pathet Lao, que les neuf hommes seraient libérés mais sans préciser où ni quand en invoquant le fait que le problème n'est pas de son ressort et n'est pas prévu dans les accords de Paris.

Malgré cette omission, le président Nixon tout comme son conseiller spécial, M. Henry Kissinger, avaient déclaré après la signature des accords qu'il avait été entendu avec le négociateur de Hanoi, M. Le Duc Tho, que ces prisonniers seraient également relâchés d'ici la date limite du 28 mars.

Y a-t-il eu malentendu, ou Hanoi cherche-t-il à forcer la main de Washington en l'obligeant à reconnaître l'existence du Pathet Lao? Depuis quelques jours déjà, on manifeste une certaine inquiétude à Washington sur l'évolution des événements. Avant de déci-

der hier la suspension du retrait américain, l'administration Nixon avait déjà mis en garde le Nord-Vietnam contre l'envoi de renforts et de matériel au sud en soulignant qu'il s'agissait d'une violation des accords de Paris.

À deux jours de la fin de cette phase des accords — la commission quadripartite doit cesser d'exister mercredi et la délégation nord-vietnamienne a annoncé son intention de regagner Hanoi sans tarder — l'impasse demeure et la situation prend un tour tendu.

Voici le texte du communiqué publié à Key Biscayne: "Le président a donné l'ordre à l'ensemble des forces américaines de demeurer au Vietnam tant que tous les prisonniers de guerre n'auront pas été libérés.

"Le président Nixon a déclaré à plusieurs reprises que tant que des prisonniers de guerre américains seraient maintenus en captivité en Indochine, la phase finale du retrait des troupes américaines ne pourrait être menée à bien.

"Dimanche matin, le président a réi-

téré ces instructions au personnel américain à Washington et Saigon; il restera des troupes américaines au Vietnam jusqu'à la libération de tous les prisonniers de guerre américains.

"Le délai fixé pour la libération de tous les prisonniers expire le 28 mars, et si cette opération n'est pas achevée à la date prévue, l'autre partie portera la responsabilité du non-respect des termes de l'accord de Paris."

Pendant ce temps à la base de Bien Hoa, un peu au nord de Saigon, la procédure finale d'échange des prisonniers

de guerre s'est brusquement interrompue quand environ 200 prisonniers vietnamiens et nord-vietnamiens ont refusé de monter à bord de l'avion et ont demandé à rester au sud.

Les prisonniers, qui étaient assis sur la piste, se sont levés en agitant des chiffons et leurs bras quelques minutes avant de monter à bord des appareils, pour être transportés à Quang Tri, juste au sud de la zone démilitarisée.

Selon les militaires sud-vietnamiens, ils ont tous demandé à rester au sud. Les officiels de la Commission in-

ternationale de contrôle et de supervision (CICS) et de la Commission militaire quadripartite (CMQ) ont été aussitôt appelés à la rescousse.

Une centaine d'autres prisonniers avaient déjà été transportés à Quang Tri le matin et 100 autres devaient suivre le groupe de 200 qui a refusé de partir, demandant à bénéficier du statut de réfugié.

Ce devait être le dernier groupe de prisonniers communistes à être libérés dans le cadre des échanges stipulés par l'accord de cessez-le-feu.

PHNOM PENH

La répression a isolé Lon Nol

PHNOM PENH, (AFP) — Une inquiétude de générale règne à Phnom Penh une semaine après la crise la plus grave qu'ait connue la république khmère et qui a été marquée par l'arrestation et la mise en résidence surveillée de plusieurs centaines de personnes, dont presque tous les membres de la famille Royal.

Saisissant le prétexte d'incidents provoqués ou spontanés, un groupe d'hommes a tenté d'assurer plus totalement son emprise sur le pouvoir en éliminant les opposants "de l'intérieur," renforçant ainsi le camp des adversaires du régime. En réplique au bombardement du palais présidentiel, par un gendre du prince Sihanouk et à un attentat à la grenade par des inconnus dans l'université de Phnom Penh où étudiants et enseignants étaient en grève, les autorités cambodgiennes invoquent un "complot des opposants de l'intérieur" puis des "activités subversives dans le but de renverser le régime" pour justifier une

série de mesures draconiennes.

Bien que les deux incidents, le jet de grenades, qui a fait un mort et plusieurs blessés, et le bombardement, actes, semble-t-il, d'un homme seul ou ne bénéficiant que de complicités limitées, n'étaient apparemment pas liés le gouvernement a suspendu les libertés démocratiques, fait décréter par le parlement pour six mois l'état d'urgence et annoncé une épuration de l'administration. Une série d'arrestations a été effectuée dans les milieux intellectuels, parmi les membres de la famille royale, les journalistes, certains chinois et même parmi les astrologues.

Officiellement seulement, une vingtaine de personnes ont été arrêtées et une centaine placées en résidence surveillée. Mais, selon des sources bien informées, près de 600 personnes auraient été appréhendées ou retenues pour interrogatoire.

Conséquence de ce "coup de balai", le mouvement contestataire étudiant,

dont les dirigeants qui n'ont pas été arrêtés sont passés "de l'autre côté", a été décuplé, la presse, dont les critiques étaient souvent virulentes, a été réduite au silence. Le régime, dont l'homme fort est le général Lon Nol, frère cadet du président de la république, le maréchal Lon Nol, se débarrassait en même temps des membres de la famille royale restés "sihanoukistes" et faisait en même temps échec au général Sirik Matak, soutenu par les Américains, et qui avait été désigné pour prendre le poste toujours vacant de vice-président.

Les milieux diplomatiques de la capitale khmère sont presque unanimes toutefois à estimer que la crise n'est pas terminée et que le général Lon Nol, loin de renforcer sa position, s'est isolé des autres chefs militaires et s'est en fait affaibli.

La position pour le régime cambodgien qu'adopteront les chefs militaires est d'autant plus importante que la situation sur le terrain continue à se dégrader pour les forces gouvernementales, notamment autour de la capitale.

Décapité à Dacca

DACCA (AFP) — Une importante personnalité du "Parti national Awami" d'opposition (pro-soviétique), M. Rupnarayan Roy, a été tué à coups de balle et décapité, vendredi, par un groupe d'hommes armés non identifiés. L'agression a eu lieu à Phulbari à 300 km environ au nord-ouest de Dacca. Aucun de ses agresseurs n'a pu être arrêté.

M. Roy était un ancien député communiste du parlement provincial de l'ancien Pakistan oriental.

Coup d'État appréhendé au Laos?

VIENTIANE, (AFP) — Le prince Souvanna Phouma, premier ministre laotien, a lancé une ferme mise en garde à l'encontre des généraux et officiers supérieurs face à une éventuelle tentative de renversement de l'ordre établi.

"Une telle initiative, a déclaré le prince, ne pourrait que précipiter le pays dans le gouffre de la misère et de la ruine".

Le premier ministre s'adressait à cette occasion aux officiers qui, comme chaque année, prêtent serment d'allégeance à l'état-major de Phoum Kheng, à Vientiane, à l'occasion de l'anniversaire — le 23ème — de l'occupation de la création de l'armée royale qui a été célébrée dans la capitale laotienne en présence du roi Savang Vattana.

Cette mise en garde, lancée le jour même où expirait le délai imparti par l'accord pour la formation d'un nouveau gouvernement d'union nationale dont se négocie encore, entre le gouvernement et le néo Lao Haksat, la répartition des responsabilités ministérielles, fait suite à de nombreux rumeurs d'un "coup d'État" que prépareraient depuis un mois la droite traditionnelle laotienne et quelques officiers supérieurs mécontents non seulement des "concessions" du prince mais aussi du fait qu'il ait pris seul la décision de conclure l'accord.

C'est la première fois que le premier ministre du Laos évoque publiquement les dangers d'un "coup d'État", qui, d'autre part, s'il était tenté, apparaîtrait sévèrement hypothéqué parce que non soutenu par ses alliés traditionnels.

Allende annoncerait aujourd'hui la composition du cabinet chilien

SANTIAGO (AFP) — Le président Salvador Allende annoncera probablement aujourd'hui la composition du nouveau gouvernement chilien à l'issue d'une réunion qu'il aura avec les dirigeants de l'Unité populaire.

Le chef de l'Etat chilien a déjà procédé hier à diverses

consultations avec les dirigeants des partis de la coalition gouvernementale, qu'il a reçus séparément.

Selon les observateurs politiques, M. Salvador Allende devrait procéder uniquement à cinq remaniements au sein de son cabinet, toutefois, ce nombre pourrait être porté à huit au cas où les trois ministères militaires viendraient à être remplacés par des civils.

Le cabinet comprendrait jusqu'à présent quinze postes de secrétaires d'Etat et douze ministères qui étaient détenus par 4 socialistes, 3 communistes, 2 radicaux, 2 membres du Mouvement d'action populaire et une personnalité recrutée pour des raisons techniques.

L'incertitude demeure quant à l'avenir des portefeuilles détenus par des militaires (intérieur, travaux publics, mines). Leur présence est désapprouvée par la tendance "dure" de l'Unité populaire.

Mais le chef de l'Etat maintiendrait les trois hommes à leur ministère et ferait rentrer un quatrième militaire au sein du cabinet.

Selon les observateurs chiliens, les cinq ministères qui devraient changer de titulaire sont ceux des finances, du logement, de l'agriculture, de l'éducation et de la terre.

Dans les milieux gouvernementaux, on indique seulement qu'il ne s'agit en aucun cas d'une "crise de gouvernement".

Le président Echeverría a d'autre part confirmé la volonté de son gouvernement de se réclamer du groupe des pays non-alignés en dénonçant ce qu'il a appelé l'expansionnisme et les tendances impérialistes des grandes puissances.

Le Mexique est un non aligné

MEXICO (AFP) — Le voyage que M. Luis Echeverría, chef d'Etat mexicain, s'apprête à entreprendre en Europe, au Canada, en Chine et en Union soviétique, sera un premier pas vers l'indépendance économique du Mexique et consacra son appartenance au "tiers monde".

La recherche de nouveaux fournisseurs et acheteurs, qui constitue l'objectif principal du voyage de M. Echeverría, réduira la dépendance du Mexique vis-à-vis de son puissant voisin du Nord. Les Etats-Unis contrôlent en effet les trois-quarts du marché mexicain tant en ce qui concerne les exportations que les importations. Le président Echeverría a déclaré vendredi à ce propos à la presse: "Cette situation peut paraître profitable aux grandes compagnies multinationales américaines, mais nous ne pensons pas qu'elle le soit pour nous, et nous estimons que nous devons nous tourner vers de nouveaux horizons".

Le président Echeverría a d'autre part confirmé la volonté de son gouvernement de se réclamer du groupe des pays non-alignés en dénonçant ce qu'il a appelé l'expansionnisme et les tendances impérialistes des grandes puissances.



ADMINISTRATION DE LA VENTE

PROGRAMME INTENSIF DEUX FINS DE SEMAINE

26-27-28 avril

3-4-5 mai

- Comment choisir vos vendeurs?
- Comment organiser leur formation?
- Comment motiver l'équipe?
- Comment administrer le service des ventes de façon scientifique: prévisions, contrôle.
- Rémunération, évaluation du rendement.

Le nombre d'inscriptions est limité à 40

Prospectus et renseignements: (514) 343-4497



LE CENTRE DE PERFECTIONNEMENT EN ADMINISTRATION

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

5255 avenue Decelles, Montréal (250e)

Contact interkhmer rompu?

PHNOM PENH (Reuter) — Les contacts engagés entre le gouvernement cambodgien et le gouvernement en exil du prince Norodom Sihanouk sont dans l'impasse.

L'offre adressée secrètement au premier ministre cambodgien, M. Hang Thun Hak, par M. Hou Youn, ministre de l'Intérieur du gouvernement du prince Sihanouk, a été rejetée dans sa plus grande partie. Les communistes proposaient d'entamer des négociations de paix, mais exi-

geaient que le président Lon Nol n'y participe pas.

Ils proposaient que les entretiens se déroulent sous la présidence du vénérable Huot That, chef du plus important ordre de prêtres bouddhistes du pays, et aient lieu dans une capitale neutre d'Asie.

M. Hak, encouragé par les Américains à maintenir le dialogue ouvert, avait accepté plusieurs des conditions du prince Sihanouk, tout en refusant que le maréchal Lon Nol soit exclu des pourparlers.

L'INTÉRÊT QUÉBÉCOIS...

nos obligations d'épargne du Québec

Ce sont nos obligations car seuls les Québécois ont le privilège d'en acheter.

Elles sont encaissables en tout temps. Aux Québécois qui les conservent jusqu'à l'échéance, elles rapportent un intérêt annuel moyen de 7.42%.

Vous encaissez ainsi dès la première année un intérêt de 7% et cela pendant 10 ans. En plus, vous touchez un intérêt supplémentaire de 2% sur le capital à la fin de la cinquième année et un autre intérêt supplémentaire de 3% à la fin de la dixième année.

L'achat par plan budgétaire: c'est plus facile!

Cette année, on peut acheter nos obligations par plan budgétaire dans les banques et les caisses populaires. Les Obligations d'épargne du Québec sont ainsi à la portée de beaucoup plus de gens. Les Québécois peuvent maintenant accumuler et investir leurs épargnes par petits montants. Sur le moment, ça ne paraît pas, et à la fin, ça vous rapporte.

Coups de \$100, \$500, \$1,000 et \$5,000

Nos obligations se vendent en coupures de \$100, \$500, \$1,000 et \$5,000, avec un maximum de \$30,000 par personne. Pour la coupure de \$5,000, vos intérêts peuvent vous être expédiés directement par chèque chaque année si vous en manifestez le désir. Achetez-les dans les banques, caisses populaires, sociétés de fiducie ou chez les courtiers en valeurs mobilières.

...l'intérêt qui travaille pour nous et le Québec

2% + 3%

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES FINANCES

Télesat

Telesat Canada

APPEL D'OFFRES PROCHAIN AUX ENVIRONS DU 22 MARS

Les personnes intéressées sont appelées à exécuter les travaux suivants à sept endroits de la région de la Baie d'Hudson.

Déblayer, construire de courtes voies d'accès, construire des fondations de béton, (environ 30 verges cubes de béton par endroit) et fournir une petite quantité de gravier pour remblaiement.

Toutes les conditions et plans du présent appel sont contenus dans le document qui peut être obtenu par les compagnies qui désirent soumissionner en tant que premiers entrepreneurs:

Telesat Canada
333, River Road
Ottawa, Ontario K1L8B9
613/746-5920
Attention: Directeur
Groupe des approvisionnements

Transports Canada

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

appel d'offre
Projet no. 600-292 — Travaux électriques et distribution primaire —

Sur l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal, Ste-Scholastique, Québec.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées à:

Bureau des appels d'offres,
Bureau d'aménagement du nouvel aéroport international de Montréal, Edifice du Port de Montréal, 31ème allée, 31ème étage, Cité du Havre, Montréal 103, Québec.

seront reçues jusqu'à 15:00 heures (heure de Montréal), VENDREDI, LE 27 AVRIL 1973.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent, peuvent être obtenus par les entrepreneurs généraux à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque visé de \$100.00 émis au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze (14) jours de l'ouverture des soumissions. Les soumissionnaires et autres intéressés pourront examiner les plans et devis aux bureaux suivants:

Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal, Québec;
Association de la Construction de Québec, 675 Marguerite-Bourgeoys, Québec, P.Q.;
Bureau des soumissions dépositaires de Hull, 277 boulevard St-Joseph, Hull, Québec;
Association des Constructeurs de la Mauricie Inc., 400 rue William, Trois-Rivières, Québec.

Pour information supplémentaire, prière d'appeler le Bureau des Appels d'Offres, à (514) 283-6824. Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Benoit Baribeau,
Administrateur délégué.

Une poésie de poings fermés : "42 ans de service"

Françoise et Marcel, deux auteurs dans la vingtaine, entreprennent de parler du passé, du présent et de l'avenir des "esclaves modernes" que sont les travailleurs d'usine. Cela donne un recueil de 42 pièces (poèmes ou monologues, qui prennent la relève des "Poèmes et chants de la résistance" où parfois affleure le français, tel qu'un col bleu l'utilise dans sa tâche quotidienne.

Poésie de poings fermés, poésie engagée, reflet d'un assujettissement que les auteurs entendent combattre, cette oeuvre fait campagne contre tout "mercenaire de l'autorité", tout en exprimant une solidarité à l'endroit des exploités (les Amérindiens notamment), des leaders charismatiques (Angela Davis) et des héros d'hier (Papineau et autres).

Cette brochure a paru aux Editions Québécoises pour commémorer le 136ième anniversaire de fondation des "Fils de la liberté".

En page couverture figure le père de Marcel, mis à pied à la Canadian Car de Ville Saint-Pierre après 42 ans de service — la compagnie a fermé depuis et le manoeuvre est décédé.

Pour rendre à ces textes toute leur dose de révolte accusatrice, on imagine une Pauline Julien redevenue diseuse ou un Georges Dor poursuivant sa série sur les monographies chantées des "pittes gens". "L'option d'une poésie populaire, disent les auteurs, oblige l'emploi d'expressions populaires, de mots simples et d'une phraséologie québécoise qui tous respectent la précision de notre dénonciation."

Peintre montréalais au Salon des indépendants

PARIS (AFP) — La participation canadienne au Salon des artistes indépendants qui, pour la 84ème fois, a ouvert, vendredi, ses portes au Grand Palais, devient une tradition.

Cette année, un peintre de Montréal, Mme Brognia Del Giudice, présente deux toiles de grande dimension, lyriques et colorées. Dans un style poétique, elle propose deux paysages imaginaires où l'élément aquatique tient une place d'importance. Ce sont des morceaux de musique de Debussy qui l'ont inspirée.



Décès du poète Albert Paquette

Le poète Albert G. Paquette, auteur du recueil "Quand les québécois en fleurs", publié le mois dernier aux éditions du Jour, est décédé samedi à 29 ans des suites d'une défaillance cardiaque.

Il avait aussi écrit, notamment, "Tueurs à gags", paru dans le numéro 27 des Écrits du Canada français, ainsi que des pièces de théâtre dont les deux suivantes furent jouées récemment: "Le Zut en ut de Zircon".

montée par la troupe de l'université McGill; et "L'Antimouche", montée par le groupe Zéro en mai 1971.

Ce groupe avait aussi présenté l'an dernier un spectacle en hommage à Claude Gauvreau, "Magie cérémonielle", dont un texte de Paquette, "Tétards poudrière", faisait partie.

Albert Paquette avait été l'un des amis de Gauvreau qui à la veille de sa mort l'avait désigné pour dire ses poèmes à la radio d'Etat.

Au canal 25

"Toronto regarde la différence"

TORONTO (CP) — Depuis vendredi à midi, "Toronto regarde la différence", la télévision en français au canal 25, CBLF de Radio-Canada.

"Toronto regarde la différence", c'est le slogan qu'on avait lancé pour annoncer l'entrée en ondes du poste. La ville entière avait été placardée de ce slogan.

Le nouveau poste, qui a un rayon de diffusion de 25 à 50 milles, dessert les quelque 300.000 francophones de Toronto et permettra aux anglophones bilingues de se faire l'oreille à la langue de Molière.

Pour marquer cette première journée de télédiffusion en français, l'émission "Appelée-moi Lise" s'était transportée à Toronto vendredi soir. Les invités pour cette occasion étaient les comédiens John Wayne et Frank Shuster, le ministre ontarien du Travail, M. Fernand Guindon et la chanteuse montréalaise Louise Forestier.

L'émission "Chez Boubou" de Jacques Boulanger a aussi été diffusée de Toronto ven-

dredi midi.

CBLF recevra la plus grande partie de sa programmation de Montréal, mais une quarantaine de minutes d'antenne ont été réservées à des émissions réalisées à Toronto, surtout des émissions d'information.

Le nouveau poste est installé dans un petit studio de la rue Yonge. Toronto possède depuis plusieurs années un poste de radio de langue française, et on parlait d'un poste torontois de télévision française depuis une quinzaine d'années.

UNE OEUVRE MARQUANTE DE LA LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE!

"UN FILM D'UNE GRANDE QUALITÉ ARTISTIQUE... CHACUN IMAGE ÉCLAT D'UNE BEAUTÉ PARTICULIÈRE, TOUT CELA EST PLUS QUE SUGGÈRE AUX PORTRAITS DU LIVRE, VIVEMENT SUGGÈRE AVEC UNE FORCE BOULEVERSAUTE."

14 ANS



UNE SAISON dans la VIE d'EMMANUEL de marie-claire blais

3e Sem.

RIVOLI

REPRÉSENTATION A 12.45, 2.25, 4.15, 6.00, 7.50 & 9.35 P.M.

PREMIÈRE CANADIENNE
MER. 18 AVRIL À 8:30 P.M.

18 ANS Adultes



CREMAZIE

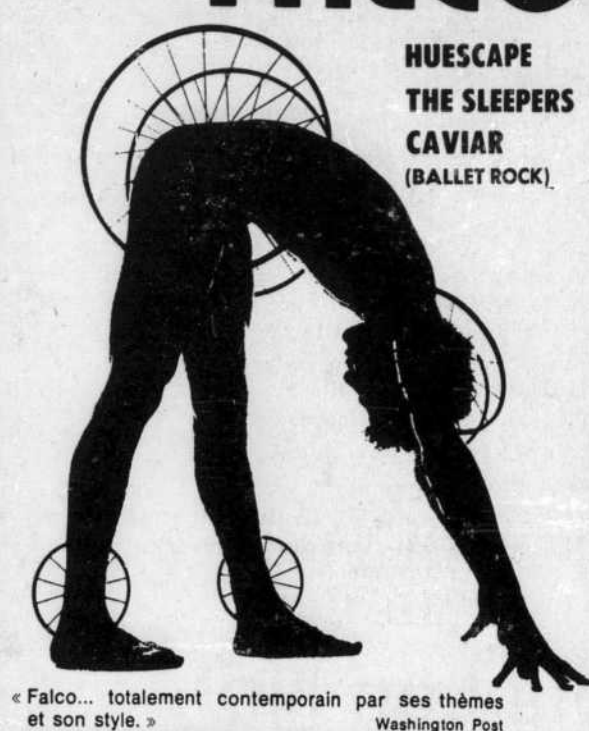
ST-DENIS-CREMAZIE 388-1567

BILLET EN VENTE TOUS LES JOURS DE MIDI À 9 HRES (AUCUNE COMMANDE TELEPHONIQUE)

arts et spectacles

LA COMPAGNIE DE DANSE

LOUIS FALCO



"Falco... totalement contemporain par ses thèmes et son style."

29-30-31 MARS - 8:30 P.M.

Billets \$8 \$7 \$6 \$5 \$4. Demi-tarif sur billets \$7: étudiants - Age d'Or (première).

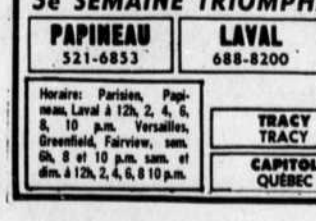
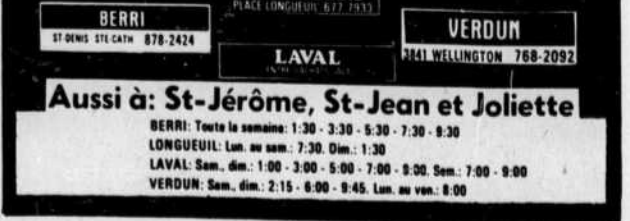
EN VENTE: CCA, 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol) & Place des Arts. Billets demi-tarif en vente à CCA seulement.

Agences & CHARGEX 932-2234

THÉÂTRE MAISONNEUVE



Voir les horaires de cinéma et télévision, à la page 10



5e SEMAINE TRIOMPHALE!					
PAPINEAU	LAVAL	PARISIEN	VERSAILLES	GRANDPARK	FAIRVIEW
521-6853	688-8200	961-2897	352-4020	671-6129	697-8096
DANS 10 SALLES EN PROVINCE					
TRACY	BELOIL	DORION	CAPITOL	BEAUMARNOIS	LUX
TRACY	BELOIL	DORION	CAPITOL	BEAUMARNOIS	LUX
CAPITOL	LES RIVIÈRES	PALACE	CARTIER	SHAWINGAN	OPERA
QUÉBEC	TROIS-RIVIÈRES	GRAND-MARÉ	SHAWINGAN	COATCOOK	

Carrières et Professions



HÔPITAL DES LAURENTIDES
L'ANNONCIATION COMITÉ DE LABELLE PQ.419-275-2118

(Hôpital de 600 lits avec section générale)
recherche

ARCHIVISTE MÉDICAL CHEF

Le candidat devra posséder un diplôme d'Archiviste médical d'une école reconnue par le Ministère de l'Éducation de la Province de Québec ou par l'Association des Archivistes médicaux du Canada.

et un minimum de trois (3) ans d'expérience.

OU Posséder au moins cinq (5) ans d'expérience comme responsable au Service des Archives.

Faire parvenir curriculum vitae au:

SERVICE DU PERSONNEL
HÔPITAL DES LAURENTIDES
L'Annonciation
Cité Labelle, Qué.

INFIRMIÈRES

POSTES OUTRE-MER

Le SUCO (Service Universitaire Canadien Outre-Mer) cherche des infirmières pour combler plus de 30 postes en Afrique et en Amérique latine. Les dates d'entrée en fonction varient entre avril et septembre 1973.

Qualifications:

Licence et un an d'expérience minimum.

Écrire ou téléphoner à:

SUCO,
Service de recrutement,
4824, Côte des Neiges,
Montréal 247, Qué.
Tél.: 514-735-4561

TRAVAIL SOCIAL

Postes disponibles immédiatement

2 remplaçants temporaires à temps partiel:
I.T.S. et I.C.S.

Expérience auprès des jeunes préférable.

Fonction:

Chargé de cas: utilisation de l'approche clinique individuelle et de groupe.

S'adresser au:

Bureau de Consultation Jeunesse Inc.
a/s Claude W. de Lisle, t.s.p.
Tél.: 935-5281

ÊTES-VOUS CET HOMME?

Nous recherchons un représentant ambitieux et d'initiative qui désire faire carrière comme conseiller financier au sein d'une importante organisation nationale centenaire.

Possibilité de revenus au-dessus de la moyenne. (Revenu provincial moyen pour \$21,662).

Qualifications:

Age: 25 à 45 ans. Statut: marié. Scolarité: 12e année ou l'équivalent.

Toute réponse tenue confidentielle.

Adresser curriculum vitae à:

Case 1990, Le Devoir

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CARIGNAN

RECHERCHE DES PROFESSEURS EN ORTHOPÉDAGOGIE

1 professeur en travaux manuels et artisanat (perturbés affectifs);

1 professeur pour les matières académiques;

1 professeur en éducation physique (déficients mentaux légers 7 à 12 ans).

QUALIFICATIONS REQUISES:

Brevet d'enseignement spécialisé en enfance inadaptée.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir sans tarder leur curriculum vitae au:

Directeur des services du personnel
Commission scolaire régionale Carignan,
70, rue Elizabeth,
Sorel, P. Qué.
Mention: enfance inadaptée

Date limite: 4 avril 1973.

L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

recherche

BIBLIOTHÉCAIRE EN CHEF

Fonction:

Répondant directement au Vice-recteur à l'enseignement, le Bibliothécaire en chef est responsable de tous les services de bibliothèque sur le campus universitaire.

Il planifie, organise, dirige et coordonne les activités d'un personnel professionnel qui, assisté d'un personnel de soutien, effectue l'acquisition, la classification, l'entretien et la circulation des collections de volumes.

En collaboration avec les autorités académiques et en tenant compte des attributions budgétaires, le Bibliothécaire en chef doit mettre à la disposition du corps professoral, des chercheurs et des étudiants, les collections et les services les plus aptes à satisfaire à leurs besoins.

Le Bibliothécaire en chef agit comme président du Comité de la bibliothèque et il est membre du Conseil académique et du Sénat académique.

Exigences:

Les candidats doivent être bilingues et être titulaires d'une maîtrise en bibliothéconomie. Ils doivent également posséder une expérience suffisante dans le travail professionnel de bibliothèque et dans l'administration.

Traitement: À négocier.

Faire parvenir sa demande, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé et d'un dossier professionnel complet, à:

Directeur du personnel
Pavillon Taillon
Université de Moncton
Moncton, N.-B.

La Société Coopérative PRESSE-SUD de Toronto

est à la recherche d'un(e)

JOURNALISTE

capable d'assumer la direction et la rédaction d'un nouvel hebdomadaire de langue française pour Toronto et le Sud de l'Ontario.

Exigences:

— posséder au moins une année d'expérience à l'emploi d'un journal hebdomadaire régional du Québec ou de l'Ontario à titre de rédacteur en chef ou de rédacteur adjoint;

— connaître toutes les étapes de la production d'un journal;

— faire preuve de dynamisme et d'initiative;

— être prêt à travailler, au départ, avec un minimum de moyens à sa disposition;

— bonne connaissance de l'anglais.

Traitement:

À discuter.

Date d'entrée en fonction:

Début mai 1973.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur demande d'emploi accompagnée d'un curriculum vitae au:

Président, Société Coopérative
PRESSE-SUD,
15, Gledbe Road West,
Toronto, Ontario.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS:

Organiser, diriger, surveiller et planifier les activités de l'institution, d'après les objectifs et les politiques du Conseil d'administration.

EXIGENCES:

— Détenir un diplôme universitaire, de préférence en administration ou l'équivalent.

— Posséder une expérience dans le domaine de l'éducation, de l'enfance inadaptée et de l'administration.

TRAITEMENT:

Jusqu'à un maximum de \$15,450, selon l'expérience et la compétence et basé sur l'échelle de salaire reconnue par le Ministère des Affaires sociales.

Les candidats doivent faire parvenir leur curriculum vitae, en insistant sur leur compétence et leur expérience, et en donnant les motifs de leur demande, avant le 7 avril 1973 à:

Directeur des services administratifs
Orphelinat St-Joseph
4675 est, rue Bélanger
Montréal 409, Qué.

DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

(concours 73-1-D.S.F.)

La Commission Scolaire Des Îlets
(classe III)

FONCTION:

Assumer la planification, l'organisation, la coordination et l'évaluation de l'ensemble des activités relatives à la trésorerie, à la préparation du budget, à la comptabilité, au contrôle et à la vérification, aux méthodes et procédures de gestion.

QUALIFICATIONS:

Membre d'associations comptables reconnues

ou:

Avoir occupé un poste à ce niveau dans une Commission Scolaire.

RÉMUNÉRATION:

Selon compétence.

TOUTE CANDIDATURE, INCLUANT VOTRE CURRICULUM VITAE, DOIT PARVENIR AVANT LE 6 AVRIL À L'ADRESSE CI-DESSOUS:

(concours 73-1-D.S.F.)
Directeur du Personnel
Commission Scolaire Des Îlets
5250, Ave des Sauges,
Orsainville, Québec G1G 3V6

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Recherchiste-interviewer:

(statut contractuel)

(Affaires publiques, émissions d'actualité)

LIEU DE TRAVAIL: Ottawa.

FONCTION:

1) s'intéresser à l'actualité politique, économique et sociale.

2) monter des dossiers de recherche en fonction d'émissions de TV.

3) proposer des sujets d'entrevues.

4) établir des contacts avec les invités possibles.

QUALITÉS:

1) Intérêt marqué pour l'actualité de type régional.

2) Aptitude à s'intégrer et à se faire des contacts dans différents milieux donnés.

3) Sens du journalisme électronique.

4) Aptitudes à travailler sous pression à l'intérieur d'une équipe polyvalente.

PRÉ-REQUIS:

Formation Sciences sociales - journalisme - communications.

Expérience des média radio TV serait un atout.

Envoyer curriculum vitae et photos récentes à:

Emission "Sur le Vif",
Case postale 3220,
Radio-Canada, Ottawa.

Date limite: 4 avril 1973

Salaire à négocier.

Nos
téleromans
du 2

ça ne se manque pas

Les Forges de Saint-Maurice

Dans les prochains épisodes, les drames de la contrebande et la rude compétition entre les familles Duplessis et Godard, à travers des intrigues amoureuses et des événements dramatiques.

Mont-Joye

Mont-Joye se transforme en centre touristique d'hiver et les jeunes favorisent l'implantation d'entreprises communautaires au milieu de nombreuses intrigues humoristiques.

La P'tite semaine

Une nouvelle série dramatique inspirée par une famille propriétaire d'une boutique de "variétés". Elle présente une intrigue différente à chaque épisode. Une série où la fantaisie s'allie à la réalité quotidienne.



Le lundi à 20h00

Le lundi à 20h30

Le lundi à 21h00

on regarde
le 2



Ingénieurs francophones.

Les Forces armées canadiennes ont besoin d'officiers ingénieurs pour travailler dans les Forces de Terre et de Mer.

Les candidats doivent être ambitieux et dynamiques, avoir des qualités de chef et posséder un diplôme universitaire en génie.

Si votre candidature est acceptée, dès votre première journée dans les Forces, vous deviendrez lieutenant avec un salaire initial de \$8160. par année. Vous tirerez le maximum de vos connaissances académiques et vous profiterez aussi de nombreux avantages que seules les Forces peuvent vous offrir: augmentations et promotions régulières, un mois de vacances payées chaque année, soins médicaux et dentaires gratuits, et la chance de voyager un peu partout dans le monde en touchant une prime.

Si vous êtes intéressé, présentez-vous ou téléphonez à votre Centre de recrutement des Forces canadiennes, 1254, rue Bishop, Montréal, (tél.: 283-6518), ou envoyez votre candidature au Directeur du recrutement et de la sélection, Quartier général de la Défense nationale, Ottawa, Ontario, K1A 0K2.



**Les Officiers
des Forces canadiennes**

Il faut être quelqu'un pour en être.

Les joueurs "défensifs" du Canadien participent à une explosion de buts

par François Lemeru

Un instructeur adverse peut s'interroger sur le jeu des siens lorsque Jim Roberts et Claude Larose obtiennent du succès à l'attaque au cours de la même partie. Roberts et Larose, deux joueurs dont les talents offensifs sont si bien cachés que certains prétendent qu'ils en sont dépourvus, ont compté deux buts chacun, samedi, alors que le Canadien a infligé un cinglant revers de 11-4 aux Blues de Saint-Louis.

S'interroger, Jean-Guy Talbot ne le fit pas, tant la défaite et les faiblesses de ses joueurs ont paru évidentes. C'est du moins l'impression qu'il a laissée à l'issue de la rencontre.

"Nous avons bien débuté la partie mais le Canadien n'a pas cessé de patiner durant les trois périodes. Il y a de ces parties où rien ne fonctionne pour une équipe", a confié Talbot dont c'était le premier match à Montréal depuis qu'il dirige les Blues.

Les visiteurs ont effectivement bien commencé la rencontre puisque Frank Huck a compté dès le début du premier tiers. La riposte n'a pas tardé à venir alors que le Canadien a déployé une rapidité peu commune. En moins de 10 minutes, Ivan Cournoyer, Frank Mahovich, Roberts, puis à nouveau Cournoyer parvenaient à trouver le fond

du filet. Lors du 3e filet du Tricolore, Talbot a remplacé Jacques Caron par Wayne Stephenson dans le filet des Blues car Caron n'était manifestement pas en forme.

Talbot a cependant étonné les spectateurs lorsqu'il a renvoyé Caron dans la mêlée au commencement de la période médiane.

"J'ai renvoyé Caron dans les buts parce que je ne suis rendu compte que, quel que soit le gardien, celui-ci serait bombardé. Je me suis dit qu'il était préférable d'avoir seulement un gardien fatigué plutôt que deux", a expliqué l'ancien défenseur du Canadien.

Les Blues luttent présentement avec les Kings de Los Angeles pour la 4e place de la section Ouest, et il est important que Saint-Louis ait un gardien reposé pour chaque partie.

Talbot avait vu juste car Caron fut bombardé. Le Tricolore a dirigé 46 rondelles vers le filet adverse dont 19 au cours de la dernière période. Et la plupart de ces tirs ont été déviés de très près, ce qu'on ne peut dire de ceux des Blues.

Bien qu'il n'ait ébloui personne en accordant 10 buts, Caron n'a pas bénéficié d'une solide défensive. A l'exception de Ab DeMarco, dont les Blues ont fait l'acquisition ré-

cemment, les arrières du Saint-Louis ont paru affreusement lents. Tout en étant très étanche, la défensive des Blues a permis aux rapides joueurs du Canadien de contrôler le disque à leur guise dans le territoire adverse.

Steve Durban a pour sa part été sur la glace pour six des 11 buts du Canadien.

Le trio de Marc Tardif (1ère étoile), Réjean Houle et Guy Lafleur (2e étoile) a été tout simplement fantastique. Ces trois joueurs se complètent si bien qu'il ne serait pas ridicule de prétendre que leur échec-avant est supérieur à celui de tout autre trio de la ligue, y compris celui de Bobby Clarke des Flyers de Philadelphie.

La deuxième période a commencé comme la première, Huck déjouant Dryden pour la seconde fois. Ce fut à semblé fouetter les Blues qui ont pris d'assaut la cage de Dryden qui fut particulièrement brillant devant Pierre Plante et Jack Egers. Une punition à Barclay Plager devait toutefois éliminer tout espoir des Blues de rattraper le Canadien.

Moins d'une minute après le départ de Plager, Chuck Lefley a réussi son 20e but de la saison en faisant dévier une très belle passe de Jacques Lemaire. A l'instar de

Première période	
1 - ST-LOUIS: Huck (13)	1:16
2 - MONTREAL: Cournoyer (38)	1:16
3 - MONTREAL: Larose (37)	3:30
4 - MONTREAL: Roberts (12)	4:23
5 - MONTREAL: Cournoyer (39)	5:10
6 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
7 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
8 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
9 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
10 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
11 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
12 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
13 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
14 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
15 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
16 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
17 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
18 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
19 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
20 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
21 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
22 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
23 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
24 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
25 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
26 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
27 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
28 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
29 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11
30 - MONTREAL: Roberts (12)	11:11

Cournoyer, Lefley effectuait un retour au jeu après avoir manqué quelques parties. Il semble remis complètement de sa blessure tout comme Cournoyer qui, en plus de ses deux buts, a récolté deux aides.



Frank Mahovich vient de recevoir une passe parfaite de Jim Roberts, que l'on voit à l'arrière du filet, et n'a aucune difficulté à marquer le 2e but du Canadien et le 501e but de sa carrière contre le gardien Jacques Caron. Les autres joueurs de Saint-Louis sont Barclay Plager et Gary Unger (7). (Photo Le Devoir par Delor)

G. Thoeni gagne son 3e titre d'affilée

PAR Jacques Grosbois, de l'AFP HEAVENLY VALLEY (Californie) — Les épreuves de la Coupe du Monde 1973 se sont achevées en beauté samedi à Heavenly Valley, par un temps radieux dans le cadre superbe de Lake Tahoe, par le slalom géant masculin gagné par le jeune Américain Bob Cochran. D'autre part, cette ultime épreuve a permis à l'Autrichien Gustavo Thoeni de remporter pour la 3e fois consécutive la Coupe du Monde, égalant ainsi le record établi par l'Autrichien Anne-Marie Proell, tandis que l'Autrichien Hansi Hinterseer enlevait le titre du slalom géant.

La course promettait beaucoup et elle a tenu toutes ses promesses puisque le suspense dura jusqu'au dernier moment. Avant l'ultime épreuve, les deux seuls candidats restant en course pour la victoire finale au classement général étaient Thoeni, qui menait avec 155 points devant l'Autrichien David Zwilling, 2e avec 151 pts. Pour battre Gustavo, il fallait à Zwilling se classer au moins 4e du géant et que son adversaire ne marque aucun point. Une chute ou une disqualification étant toujours possible, Zwilling conservait une chance sérieuse de victoire. Il convient de dire aussi que les deux meneurs avaient récemment donné des signes de fatigue et qu'on ne pouvait préjuger beaucoup de leur prestation dans cette dernière épreuve.

Dès la première manche, course dans la passion, on était rassuré quant à Gustavo Thoeni qui, retrouvant tout son brio, la gagna.

Dans la 2e manche, tandis que la puissante "squadra azzurra" attaquait à fond pour faire barrage à l'Autrichien, Thoeni se montra très prudent, s'efforçant surtout d'éviter la faute qui aurait pu être fatale et se contentant de toute évidence d'une place d'honneur.

Celle-ci fut gagnée magistralement par Cochran en 1:23-88, tandis que le prudent Gustavo s'était contenté de négocier le parcours en 1:26-33, ne concédant que quelques centimètres à Zwilling et s'assurant ainsi sa 3e victoire en Coupe du Monde. Dès que sa victoire fut certaine, la colonie italienne, venue nombreuse à Heavenly Valley, explosa de joie et porta en triomphe son idole.

La Coupe des Nations a été remportée, et de loin cette saison, par l'Autriche avec 1,526 point devant la France (716), la Suisse (587) et l'Italie (557).

Curling: la Suède ravit le titre aux Canadiens

REGINA (CP) — La Suède a ravi samedi au Canada son titre de champion du monde de curling en gagnant le match final 6-5 en manche supplémentaire.

Les Suédois, dirigés par Kjell Oscarsson, 29 ans, ont gagné 4 manches de suite et, malgré un ralliement de fin de match, l'équipe de Harvey Mazink a dû baisser pavillon.

Cette défaite mettait fin à 41 victoires consécutives des équipes canadiennes en compétition mondiale. Le Canada n'avait pas subi un seul revers depuis 1969 quand l'équipe dirigée par Ron Northcott, de Calgary, avait encaissé un échec.

L'équipe cendrillon de la Suède a également privé le Canada de son 7e titre mondial d'affilée. L'Ecosse avait été la dernière équipe non canadienne à l'emporter, en 1967, sous la direction de Chuck Hay.

Pour la Suède, c'est un exploit digne de mention puisque, l'an dernier, cette équipe avait perdu ses sept matches de championnat mondial. Les joueurs étaient les mêmes mais ils jouaient cette année à des positions différentes.

"C'est la meilleure chose que m'est arrivée dans ma vie, a dit Oscarsson. Mazink est de toute évidence un des meilleurs joueurs au monde et nous ne pensions pas avoir beaucoup de chances de l'emporter."

"Nous avons presque tout appris des Canadiens. L'an dernier en Allemagne et quand je suis venu à Calgary, j'ai passé des heures à discuter stratégie avec les joueurs canadiens."

Mazink, qui avait une fiche cette année de 79 victoires et une seule défaite, était évidemment ébranlé par ce revers.

"C'était le match le plus important de ma vie et, bien sûr, je sentais la pression. L'état de la glace avait beaucoup changé depuis le début de la semaine et nous avons été

malchanceux. Mais les Suédois ont joué sur la même glace que nous..."

Au cours du tournoi-rotation, le Canada avait compilé une fiche de 9-0 comparativement à 7-2 pour la Suède. Le Canada avait battu la Suède 8-7 aux derniers instants de leur

match.

En demi-finale, le Canada avait eu raison de l'Ecosse 6-5 tandis que les nouveaux champions défaisaient la France par le même pointage.

Voici les résultats de la partie finale:

	001	111	100	01	6
Suède	110	000	011	10	5
Canada					

Keino devance Ryun

LOS ANGELES (AFP) — A l'exception de quelques performances de valeur, dont 8,06 mètres en longueur de Bob Beamon, les résultats de la première grande réunion professionnelle de l'ITA (International Track Association) ont, à l'image du mille été décevants mais les 13,000 spectateurs de l'arène des sports de Los Angeles ont paru cependant fort satisfaits du spectacle qui leur a été offert.

A défaut de record du monde, la foule — trois à quatre mille personnes de plus que prévu par les plus optimistes — a semblé apprécier la précision méticuleuse et la clarté de l'organisation de la réunion où les lumières, les couleurs et la musique furent prodiguées en abondance.

En dépit d'un magnifique effort final de Jim Ryun pour combler les quelques 30 mètres qui le séparaient du retard sur Kipchoge Keino à un tour de la fin et qui fit se dresser l'assistance, le mille, cloû de la réunion, ne produisit pas la performance chronométrique espérée. Le Kényen, qui ne put suivre le "rythme électronique" de 59,0 à chaque 440 verges, s'est lancé dans l'aventure professionnelle en obtenant une modeste victoire en 4:06,0 après avoir mené durant toute la course sans jamais être inquiété.

Le seul athlète qui parut pouvoir suivre les lampes jaillissant la piste et qui, par un système électronique, indiquent le rythme à suivre pour réaliser une performance donnée, fut Lee Evans dans le 500 mètres, mais un incident le priva du record. Les officiels tendirent le fil de l'arrivée devant lui un tour trop tôt. Il se rendit compte de l'erreur mais dut néanmoins ralentir son allure en le franchissant, ce qui le fit échouer d'une seconde contre le re-

Préparer des athlètes

QUEBEC (par Pierre O'Neill) — Les prévisions des dépenses du gouvernement Bourassa pour 1972-73 indiquent la préoccupation de préparer une élite d'athlètes en vue des jeux Olympiques de 1976 à Montréal.

Par rapport à l'an dernier, les crédits déposés par le ministre des Finances comportent une augmentation très sensible du budget du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports.

Cette augmentation atteint 29,9% par rapport à l'an dernier, pour un montant de \$11-446,300, comparativement à \$8,809,000 pour l'exercice 1972/73.

En regard des jeux Olympiques de 1976, ce sont les budgets consacrés aux programmes de formation d'athlètes qui sont les plus significatifs. Le ministre des Finances, Raymond Gagné, souligne toutefois qu'il s'agit généralement de programmes inaugurés l'an dernier et que le gouvernement a simplement décidé d'intensifier en prévision des jeux Olympiques.

La politique du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports appuyée de deux millions et demi en plus, comportera deux principaux programmes. Le premier vise à promouvoir le développement du sport par une aide administrative et financière aux organismes publics et privés. A ce seul programme, les crédits annoncés hier par M. Gagné prévoient une somme de \$2,549,300 pour l'an dernier.

Le second programme se manifeste par une contribution au développement des activités socio-culturelles et de plein-air. Les crédits accordés dans ce cas s'élèvent à \$7,519,700.

Dans la ligue Nationale, samedi

Plante poursuit ses succès contre NY

Il n'y a rien à l'épreuve de Jacques Plante. C'est du moins l'impression que donne le vétéran de 44 ans lorsqu'il est devant la cage des Bruins de Boston. Ainsi samedi, il a permis aux Bostoniens de vaincre les Rangers de New York au pointage de 3-0 en réussissant son 2e blanchissage depuis qu'il endosse l'uniforme des détenteurs de la coupe Stanley.

Plante a écarté les 29 lancers des Rangers tandis que Gregg Sheppard, Derek Sanderson et Phil Esposito ont déjoué Gilles Villeneuve.

Dans les autres rencontres disputées samedi dans la ligue Nationale, les Kings de Los Angeles ont défait les Red Wings de Detroit 5-3, les Black Hawks de Chicago ont blanchi les Flames d'Atlanta qui ont perdu tout espoir de participer aux éliminatoires, les Islanders de New York ont surpris les Flyers de Philadelphie 3-2, et les Sabres de Buffalo ont fait match nul 4-4 avec les Penguins de Pittsburgh.

Bruins 3, Rangers 0

1ère période
1 - BOSTON: Sheppard (24) 1:00
2 - BOSTON: Sanderson (15) 1:00
3 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
4 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
5 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
6 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
7 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
8 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
9 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
10 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
11 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
12 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
13 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
14 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
15 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
16 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
17 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
18 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
19 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
20 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
21 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
22 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
23 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
24 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
25 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
26 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
27 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
28 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
29 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
30 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
31 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
32 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
33 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
34 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
35 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
36 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
37 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
38 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
39 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
40 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
41 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
42 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
43 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
44 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
45 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
46 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
47 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
48 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
49 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
50 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
51 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
52 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
53 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
54 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
55 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
56 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
57 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
58 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
59 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
60 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
61 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
62 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
63 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
64 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
65 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
66 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
67 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
68 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
69 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
70 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
71 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
72 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
73 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
74 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
75 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
76 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
77 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
78 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
79 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
80 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
81 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
82 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
83 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
84 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
85 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
86 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
87 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
88 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
89 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
90 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
91 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
92 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
93 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
94 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
95 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
96 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
97 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
98 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
99 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
100 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
101 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
102 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
103 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
104 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
105 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
106 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
107 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
108 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
109 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
110 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
111 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
112 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
113 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
114 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
115 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
116 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
117 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
118 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
119 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
120 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
121 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
122 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
123 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
124 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
125 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
126 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
127 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
128 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
129 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
130 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
131 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
132 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
133 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
134 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
135 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
136 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
137 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
138 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
139 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
140 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
141 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
142 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
143 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
144 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
145 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
146 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
147 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
148 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
149 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
150 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
151 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
152 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
153 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
154 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
155 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
156 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
157 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
158 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
159 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
160 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
161 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
162 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
163 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
164 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
165 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
166 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
167 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
168 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
169 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
170 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
171 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
172 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
173 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
174 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
175 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
176 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
177 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
178 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
179 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
180 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
181 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
182 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
183 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
184 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
185 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
186 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
187 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
188 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
189 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
190 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
191 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
192 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
193 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
194 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
195 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
196 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
197 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
198 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
199 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
200 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
201 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
202 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
203 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
204 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
205 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
206 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
207 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
208 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
209 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
210 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
211 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
212 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
213 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
214 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
215 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
216 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
217 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
218 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
219 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
220 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
221 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
222 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
223 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
224 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
225 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
226 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
227 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
228 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
229 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
230 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
231 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
232 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
233 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
234 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
235 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
236 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
237 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
238 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
239 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
240 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
241 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
242 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
243 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
244 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
245 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
246 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
247 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
248 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
249 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
250 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
251 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
252 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
253 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
254 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
255 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
256 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
257 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
258 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
259 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
260 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
261 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
262 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
263 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
264 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
265 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
266 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
267 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
268 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
269 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
270 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
271 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
272 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
273 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
274 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
275 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
276 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
277 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
278 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
279 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
280 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
281 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
282 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
283 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
284 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
285 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
286 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
287 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
288 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
289 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
290 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
291 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
292 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
293 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
294 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
295 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
296 - BOSTON: Esposito (15) 1:00
2



Le baseball est habituellement un sport de gentleman. Cependant, un match hors-concours entre les Angels de la Californie et les Giants de San Francisco s'est avéré l'exception qui confirme la règle. Les hostilités ont commencé après que le lanceur de la Californie, Clyde Wright, eut atteint le 2e-but de San Francisco, Tito Fuentes, d'un lancer.

(Téléphoto AP)

Les Expos maîtrisés 7-1 par Willie Davis et Messersmith

VERO BEACH, Floride (Le Devoir) — Willie Davis a démontré à Gene Mauch et ses Expos de Montréal qu'ils doivent quand même s'attendre à une très forte opposition cette saison dans la ligue Nationale, quand il a mené les Dodgers de Los Angeles à une convaincante victoire de 7-1, hier après-midi dans un match hors-concours de l'entraînement printanier disputé à Vero Beach (Floride).

L'excellent voltigeur des Dodgers y est allé d'un circuit, d'un triple et d'un double, en plus de compter à partir du 2e coussin sur un ballon-sacrifice. Le jeune Ron Cey a également cogné un circuit de 2 points pour permettre aux Dodgers de mettre fin à une série de 5 revers consécutifs en matches amicaux.

Fiers de trois victoires consécutives et une fiche de 10-4, la meilleure des 24 équipes au baseball majeur, les Expos ont été tenus en respect par le droitier Andy Messersmith (7 manches) et la recrue de

21 ans Eddie Solomon (2 manches). Heureusement pour eux que les Dodgers évoluent dans la section Ouest de la L.N. car ils se sont montrés hier aussi puissants, sinon plus, qu'au cours des dernières saisons. Alors que les équipes de l'Est s'affrontent à 18 reprises en saison régulière, elles ne rencontrent celles de l'Ouest qu'en 12 occasions.

Côté nostalgique, c'est un retour un peu triste que les Montréalais ont effectué à Vero Beach.

Chicago (A) 000 000 100 - 1 6 1
Los Angeles 040 002 011 - 7 8 1
Circuit: P. Gilbert 8e et Boccabella; Messersmith (G), Solomon 8e et Ferguson; Torres: L.A. Cey, Davis.

A Sun City
(10 manches)
Oakland "B" 002 001 000 1-4 12 0
Milwaukee 001 010 000 0-3 7 2
Gardner, Hamilton 6e, Myers 10e et Hanes; Clifton, Gladden 6e, Linz 10e et Porter, Fiske 10e LG - Hamilton, LP - Linz, CC: Oakland Hegan, Milwaukee, May.

A Tucson
San Francisco 010 020 000 - 4 11 1
Cleveland 021 000 011 - 7 8 1
Bradley, Morris 6e, C. Williams 6e et Rader, Brown 5e, Perry, Johnson 7e, Kikenny 9e et Duncan, Newman 7e LG - Perry, LP - Bradley, CC: Cleveland, Gambelle.

A Mesa
Chicago (N) 002 002 100 - 7 17 0
Oakland 000 000 000 - 0 0 0
Pappas, Ader 7e, Burris 11e (G) et Hundley, Rudolph 11e, Blue, Lindblad 6e, Knowles 7e, Fingers 6e, Pina 10e (P) et Hanes; Circuits: Chicago, Cardenas; Oakland, Green.

Al Palm Springs
San Francisco 004 103 060 - 14 14 1
California 000 010 030 - 4 12 2
Willoughby (G), Moffitt 8e et Rader; Wright (P), Sells 6e, Gifford 8e et Hanes; Hudson 9e et Billings; St. Louis, Green.

A Lakeland
Pittsburgh 000 003 210 - 6 15 1
Detroit 000 000 000 - 0 0 0
Walker, Rooker 7e (P) et May; Lohr, LaCraw, Ze 6e, Zachary 6e et Friesch; Circuits: Pittsburgh, Robertson; St. Louis, Howard, Rodriguez.

A Miami
New York (A) 010 000 000 - 1 9 0
Baltimore 002 010 000 - 3 6 2
Medich (P), Magnuson 8e et Munson; McNally (G), Pena 8e et Williams.

A West Palm Beach
Baltimore 100 114 000 - 5 6 0
Atlanta 000 000 000 - 0 0 0
Garland (G), Scott 6e, Jackson 8e et Echebarren, Hendricks 6e, Nieke (P), Harrison 4e, Schuler 7e et Oates.

A Los Angeles
Los Angeles 000 000 000 - 0 5 1
Houston 000 010 010 - 2 6 2
Rau, James 6e (P), Nitz 8e et Ferguson; Roberts (G), Ray 8e, York 9e et Watson.

A Sarasota
Kansas City 000 000 020 - 2 8 1
Chicago (A) 000 000 000 - 0 5 0
Montgomery, Jackson 10e, Carver 7e (G) et J. May, Taylor 8e; Cossage, Johnson 7e (P) et Egan, Brinkman 7e.

A Clearwater
New York (N) 002 000 000 - 2 8 2
Philadelphia 000 010 000 - 6 9 1
Stone, Hennigan 7e (P), McGraw 8e et Grote; Carlton, Lersch 6e (G), Scarce 8e et Boone; Circuit: New York, Millan.

A Winter Haven
Minnesota 000 300 010 6-10 9 0
Boston 000 100 000 2-6 11 1
Goltz, Reynolds 6e, Strickland 6e, Norton 8e, Hughes 9e (P) et Borgmann; Patton, Siebert 7e, Gorman 10e (G) et Frisk; Circuits: Minnesota, Darwin 2, Boston, Petrocelli.

A St. Petersburg
Cincinnati 000 000 000 - 0 3 0
St. Louis 000 010 000 - 1 7 0
Gullett (P), Carroll 8e et Barton; Santorini (G), Nagy 8e et Simmons.

A San Diego
San Diego 000 100 001 - 2 3 0
Milwaukee 001 000 000 - 1 5 0
Norman (G) et Kennedy 8e; Champion 7e (P) et Rodriguez, Porter 7e, Circuits: San Diego, Grubb, Colbert; Milwaukee, Coluccio.

CHICAGO (Le Devoir) — Scotty Bowman a lancé ses réserves dans la mêlée pour la première et dernière fois cette saison. Afin d'accorder un repos à certains joueurs à la veille des éliminatoires, l'instructeur du Canadien a fait confiance à des joueurs qui, au cours de la saison, n'ont été très peu joués. Les résultats n'ont guère été probants. Sans Henri Richard, Jacques Laperrière et le gardien Ken Dryden, le Canadien n'a pu résister aux attaques répétées des Black Hawks de Chicago qui l'ont emporté au pointage de 6-5.

Le pointage fort élevé s'explique par le fait que les deux formations ont d'ores et déjà remporté le championnat de leur section respective, et que les joueurs des deux équipes n'avaient aucun intérêt à jouer un jeu serré.

Les joueurs se sont lancés à l'attaque dès le début de la rencontre, oubliant complètement la défensive, au désespoir des gardiens. Pas moins de 45 lancers ont été dirigés vers Wayne Thomas et Michel Pache, tandis que Tony Esposito et Gary Smith ont été éprouvés de 37 rondelles.

À la défensive, Bowman a utilisé Larry Robinson et Dale Hoganson de façon régulière, ce qui a semblé plaire aux attaquants des Black Hawks. À l'offensive, Bowman a multiplié les trios, si bien que tous les joueurs ont eu l'occasion de se faire valoir.

Malgré tous les changements, Frank Mahovlich s'est avéré le joueur le plus solide dans le camp du Canadien. Le grand "M" a récolté trois passes pour porter son total de points à 90 points, un sommet chez le Tricolore. Frank a

d'ailleurs préparé les trois premiers buts du Canadien dont les deux de son frère Pete, en deuxième. Guy Lafleur a été l'autre compteur du Canadien en période médiane, tandis que Jim Roberts et Yvan Courmoyer ont complété le pointage des perdants en troisième.

Chez les Hawks, Jean-Pierre Bordeleau a connu une excellente soirée en enfilant deux buts, les autres appartenant à Jerry Korab, Ralph Backstrom, Cliff Koroll et Jim Pappin.

Avant que le Canadien ne puisse s'inscrire au pointage, les Hawks avaient déjà déjoué Wayne Thomas à quatre reprises. Malgré un jeu souvent incertain, Thomas a repoussé de nombreuses attaques de Chicago alors que les joueurs des Hawks bourdon-

naient à loisir autour de la cage du Canadien.

Bordeleau a compté l'unique but du premier vingt en parvenant seul devant Thomas après avoir déjoué Pierre Bouchard en lui glissant le disque entre les patins. Puis Korab eut raison de Thomas durant une punition à Pappin et alors que l'arbitre signalait une infraction à l'endroit de Chuck Leffley, Backstrom a ensuite suivi avec son 25e but de l'année. À l'instar de Bordeleau, Backstrom a déjoué Savard

pour aussitôt glisser le disque derrière Thomas. Enfin Bordeleau récidivait en s'emparant d'une rondelle libre devant la cage du Tricolore.

Guy Lafleur, qui s'achemine lentement vers une saison de 30 buts, a complété une belle stratégie des frères Mahovich pour réduire la marge à trois buts.

À ce moment, Bowman a remplacé Thomas par Pache et, si tôt l'arrivée de ce dernier, Koroll enfilait son 32e but. Pete Mahovich a cepen-

dant réduit l'écart à 5-3 en comptant deux fois avant que Jim Pappin ne marque son 41e but.

En troisième, le Canadien a failli niveler le pointage à la suite de buts de Jim Roberts et d'Yvan Courmoyer réussis aux dépens de Gary Smith.

Passe à été blessé au visage au commencement de l'engagement et il a cédé sa place à Thomas.

Le Canadien n'en était qu'à une 10e défaite cette saison et d'une 6e à l'étranger.



Le défenseur Jim Neilson (15), des Rangers de New York, aide de son mieux Gilles Villeneuve alors que Dennis Hextall (22), des North Stars du Minnesota, s'apprête à lancer. Les North Stars ont gagné le match 2-1, hier, pour se hisser sur un pied d'égalité avec les Flyers de Philadelphie au 2e rang de la section Ouest de la ligue Nationale.

(Téléphoto PA)

Buffalo ne peut contenir Orr et Espo; Les Seals surprennent les Wings 8-5

Stars 2, Rangers 1

NEW YORK (PA) — Cesare Maniago a repoussé 45 des 46 rondelles lancées sur lui, hier soir, et les North Stars du Minnesota ont vaincu les Rangers de New York 2-1.

1-MINNESOTA: Harvey (21), Grant, 3:49
2-MINNESOTA: Hextall (28), Parise, Goldsworthy, 11:57
Punitions: Drouin, M. Sater R. 14:16
3-RANGERS: Rolfe (7), Gilbert, Ratelle, 0:57
Punitions: Neilson R. 10:04; Harvey M. 13:21

Aucun pointage
Aucune punition
Lancers par: MINNESOTA 17 7 5 - 26
RANGERS 10 19 17 - 46
Gardiens: Maniago (M); Villeneuve (R). Assistance: 17.500.

Pingouins 4, Flammes 2

ATLANTA (PA) — Les Pingouins de Pittsburgh ont enfilé trois buts en 3e tiers, hier soir, et ils se sont assurés un triomphe de 4-2 sur les Flammes d'Atlanta.

1-ATLANTA: Letteri (25), McVean, Romanichuk, 16:49
Punitions: Bennett 4, 2:28; Deadmarsh 4, 5:48; Burrows P. 17:17
2-PITTSBURGH: Polts (24), Kessel, McDonough, 16:10
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:02
3-ATLANTA: Deadmarsh (2), Letteri, Romanichuk, 17:02
Punitions: Deadmarsh A. 9:52; Ketter A. 15:56

4-PITTSBURGH: Shack (23), Kessel, 3:11
5-PITTSBURGH: Apps (27), McDonough, McDonald (32), 4:14
6-PITTSBURGH: McDonough (32), Apps, 17:42
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:42
4:36; Lacap P. 7:45; Ederstrom P. 19:37

3-ATLANTA: Letteri (25), McVean, Romanichuk, 16:49
Punitions: Bennett 4, 2:28; Deadmarsh 4, 5:48; Burrows P. 17:17
2-PITTSBURGH: Polts (24), Kessel, McDonough, 16:10
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:02
3-ATLANTA: Deadmarsh (2), Letteri, Romanichuk, 17:02
Punitions: Deadmarsh A. 9:52; Ketter A. 15:56

4-PITTSBURGH: Shack (23), Kessel, 3:11
5-PITTSBURGH: Apps (27), McDonough, McDonald (32), 4:14
6-PITTSBURGH: McDonough (32), Apps, 17:42
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:42
4:36; Lacap P. 7:45; Ederstrom P. 19:37

3-ATLANTA: Letteri (25), McVean, Romanichuk, 16:49
Punitions: Bennett 4, 2:28; Deadmarsh 4, 5:48; Burrows P. 17:17
2-PITTSBURGH: Polts (24), Kessel, McDonough, 16:10
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:02
3-ATLANTA: Deadmarsh (2), Letteri, Romanichuk, 17:02
Punitions: Deadmarsh A. 9:52; Ketter A. 15:56

4-PITTSBURGH: Shack (23), Kessel, 3:11
5-PITTSBURGH: Apps (27), McDonough, McDonald (32), 4:14
6-PITTSBURGH: McDonough (32), Apps, 17:42
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:42
4:36; Lacap P. 7:45; Ederstrom P. 19:37

3-ATLANTA: Letteri (25), McVean, Romanichuk, 16:49
Punitions: Bennett 4, 2:28; Deadmarsh 4, 5:48; Burrows P. 17:17
2-PITTSBURGH: Polts (24), Kessel, McDonough, 16:10
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:02
3-ATLANTA: Deadmarsh (2), Letteri, Romanichuk, 17:02
Punitions: Deadmarsh A. 9:52; Ketter A. 15:56

4-PITTSBURGH: Shack (23), Kessel, 3:11
5-PITTSBURGH: Apps (27), McDonough, McDonald (32), 4:14
6-PITTSBURGH: McDonough (32), Apps, 17:42
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:42
4:36; Lacap P. 7:45; Ederstrom P. 19:37

3-ATLANTA: Letteri (25), McVean, Romanichuk, 16:49
Punitions: Bennett 4, 2:28; Deadmarsh 4, 5:48; Burrows P. 17:17
2-PITTSBURGH: Polts (24), Kessel, McDonough, 16:10
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:02
3-ATLANTA: Deadmarsh (2), Letteri, Romanichuk, 17:02
Punitions: Deadmarsh A. 9:52; Ketter A. 15:56

4-PITTSBURGH: Shack (23), Kessel, 3:11
5-PITTSBURGH: Apps (27), McDonough, McDonald (32), 4:14
6-PITTSBURGH: McDonough (32), Apps, 17:42
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:42
4:36; Lacap P. 7:45; Ederstrom P. 19:37

3-ATLANTA: Letteri (25), McVean, Romanichuk, 16:49
Punitions: Bennett 4, 2:28; Deadmarsh 4, 5:48; Burrows P. 17:17
2-PITTSBURGH: Polts (24), Kessel, McDonough, 16:10
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:02
3-ATLANTA: Deadmarsh (2), Letteri, Romanichuk, 17:02
Punitions: Deadmarsh A. 9:52; Ketter A. 15:56

4-PITTSBURGH: Shack (23), Kessel, 3:11
5-PITTSBURGH: Apps (27), McDonough, McDonald (32), 4:14
6-PITTSBURGH: McDonough (32), Apps, 17:42
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:42
4:36; Lacap P. 7:45; Ederstrom P. 19:37

3-ATLANTA: Letteri (25), McVean, Romanichuk, 16:49
Punitions: Bennett 4, 2:28; Deadmarsh 4, 5:48; Burrows P. 17:17
2-PITTSBURGH: Polts (24), Kessel, McDonough, 16:10
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:02
3-ATLANTA: Deadmarsh (2), Letteri, Romanichuk, 17:02
Punitions: Deadmarsh A. 9:52; Ketter A. 15:56

4-PITTSBURGH: Shack (23), Kessel, 3:11
5-PITTSBURGH: Apps (27), McDonough, McDonald (32), 4:14
6-PITTSBURGH: McDonough (32), Apps, 17:42
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:42
4:36; Lacap P. 7:45; Ederstrom P. 19:37

3-ATLANTA: Letteri (25), McVean, Romanichuk, 16:49
Punitions: Bennett 4, 2:28; Deadmarsh 4, 5:48; Burrows P. 17:17
2-PITTSBURGH: Polts (24), Kessel, McDonough, 16:10
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:02
3-ATLANTA: Deadmarsh (2), Letteri, Romanichuk, 17:02
Punitions: Deadmarsh A. 9:52; Ketter A. 15:56

4-PITTSBURGH: Shack (23), Kessel, 3:11
5-PITTSBURGH: Apps (27), McDonough, McDonald (32), 4:14
6-PITTSBURGH: McDonough (32), Apps, 17:42
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:42
4:36; Lacap P. 7:45; Ederstrom P. 19:37

Seals 8, Wings 5

1-DETROIT: Delvecchio (17), Bailey, Redmon, 7:16

2-DETROIT: Delvecchio (18), Redmon, Libett, 19:43
3-CALIFORNIE: Stewart (4), Smith, 19:50
4-CALIFORNIE: J. Johnston (27), McKennie, 19:50
Punitions: G. Bergman D. 12:28; Muzas C. 15:01; G. Bergman D. 16:13

5-CALIFORNIE: Patrick (20), McKennie, J. Johnston (27), 2:59
6-DETROIT: T. Bergman (9), Delvecchio, Charron, 7:37
7-CALIFORNIE: J. Johnston (28), Muzas, McKennie, 7:50
8-CALIFORNIE: Graves (25), Croteau, Stewart, 9:11
9-DETROIT: Ecclesstone (16), Dionne, T. Bergman, 11:29
Punitions: G. Bergman D. 2:32; Muzas C. 14:20

10-CALIFORNIE: Boldreux (11), Croteau, Smith, 3:36
11-CALIFORNIE: Graves (26), Croteau, Boldreux, 9:11
12-DETROIT: Boldreux (13), Stackhouse, Karlander, 19:07
13-CALIFORNIE: J. Johnston (28), 19:56
Punitions: Weir C. 11:44; Dionne D. 12:41

Lancers par: Detroit 5 23 14 - 42
Californie 10 9 10 - 29
Gardiens: Edwards et Dejordy (D); Melochio (C); Assistance: 5.791.

Flames 4, Wings 2

1-ATLANTA: Letteri (25), McVean, Romanichuk, 16:49
Punitions: Bennett 4, 2:28; Deadmarsh 4, 5:48; Burrows P. 17:17

2-PITTSBURGH: Polts (24), Kessel, McDonough, 16:10
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:02
3-ATLANTA: Deadmarsh (2), Letteri, Romanichuk, 17:02
Punitions: Deadmarsh A. 9:52; Ketter A. 15:56

4-PITTSBURGH: Shack (23), Kessel, 3:11
5-PITTSBURGH: Apps (27), McDonough, McDonald (32), 4:14
6-PITTSBURGH: McDonough (32), Apps, 17:42
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:42
4:36; Lacap P. 7:45; Ederstrom P. 19:37

3-ATLANTA: Letteri (25), McVean, Romanichuk, 16:49
Punitions: Bennett 4, 2:28; Deadmarsh 4, 5:48; Burrows P. 17:17
2-PITTSBURGH: Polts (24), Kessel, McDonough, 16:10
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:02
3-ATLANTA: Deadmarsh (2), Letteri, Romanichuk, 17:02
Punitions: Deadmarsh A. 9:52; Ketter A. 15:56

4-PITTSBURGH: Shack (23), Kessel, 3:11
5-PITTSBURGH: Apps (27), McDonough, McDonald (32), 4:14
6-PITTSBURGH: McDonough (32), Apps, 17:42
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:42
4:36; Lacap P. 7:45; Ederstrom P. 19:37

3-ATLANTA: Letteri (25), McVean, Romanichuk, 16:49
Punitions: Bennett 4, 2:28; Deadmarsh 4, 5:48; Burrows P. 17:17
2-PITTSBURGH: Polts (24), Kessel, McDonough, 16:10
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:02
3-ATLANTA: Deadmarsh (2), Letteri, Romanichuk, 17:02
Punitions: Deadmarsh A. 9:52; Ketter A. 15:56

4-PITTSBURGH: Shack (23), Kessel, 3:11
5-PITTSBURGH: Apps (27), McDonough, McDonald (32), 4:14
6-PITTSBURGH: McDonough (32), Apps, 17:42
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:42
4:36; Lacap P. 7:45; Ederstrom P. 19:37

3-ATLANTA: Letteri (25), McVean, Romanichuk, 16:49
Punitions: Bennett 4, 2:28; Deadmarsh 4, 5:48; Burrows P. 17:17
2-PITTSBURGH: Polts (24), Kessel, McDonough, 16:10
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:02
3-ATLANTA: Deadmarsh (2), Letteri, Romanichuk, 17:02
Punitions: Deadmarsh A. 9:52; Ketter A. 15:56

4-PITTSBURGH: Shack (23), Kessel, 3:11
5-PITTSBURGH: Apps (27), McDonough, McDonald (32), 4:14
6-PITTSBURGH: McDonough (32), Apps, 17:42
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:42
4:36; Lacap P. 7:45; Ederstrom P. 19:37

3-ATLANTA: Letteri (25), McVean, Romanichuk, 16:49
Punitions: Bennett 4, 2:28; Deadmarsh 4, 5:48; Burrows P. 17:17
2-PITTSBURGH: Polts (24), Kessel, McDonough, 16:10
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:02
3-ATLANTA: Deadmarsh (2), Letteri, Romanichuk, 17:02
Punitions: Deadmarsh A. 9:52; Ketter A. 15:56

4-PITTSBURGH: Shack (23), Kessel, 3:11
5-PITTSBURGH: Apps (27), McDonough, McDonald (32), 4:14
6-PITTSBURGH: McDonough (32), Apps, 17:42
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:42
4:36; Lacap P. 7:45; Ederstrom P. 19:37

3-ATLANTA: Letteri (25), McVean, Romanichuk, 16:49
Punitions: Bennett 4, 2:28; Deadmarsh 4, 5:48; Burrows P. 17:17
2-PITTSBURGH: Polts (24), Kessel, McDonough, 16:10
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:02
3-ATLANTA: Deadmarsh (2), Letteri, Romanichuk, 17:02
Punitions: Deadmarsh A. 9:52; Ketter A. 15:56

4-PITTSBURGH: Shack (23), Kessel, 3:11
5-PITTSBURGH: Apps (27), McDonough, McDonald (32), 4:14
6-PITTSBURGH: McDonough (32), Apps, 17:42
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:42
4:36; Lacap P. 7:45; Ederstrom P. 19:37

3-ATLANTA: Letteri (25), McVean, Romanichuk, 16:49
Punitions: Bennett 4, 2:28; Deadmarsh 4, 5:48; Burrows P. 17:17
2-PITTSBURGH: Polts (24), Kessel, McDonough, 16:10
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:02
3-ATLANTA: Deadmarsh (2), Letteri, Romanichuk, 17:02
Punitions: Deadmarsh A. 9:52; Ketter A. 15:56

4-PITTSBURGH: Shack (23), Kessel, 3:11
5-PITTSBURGH: Apps (27), McDonough, McDonald (32), 4:14
6-PITTSBURGH: McDonough (32), Apps, 17:42
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:42
4:36; Lacap P. 7:45; Ederstrom P. 19:37

3-ATLANTA: Letteri (25), McVean, Romanichuk, 16:49
Punitions: Bennett 4, 2:28; Deadmarsh 4, 5:48; Burrows P. 17:17
2-PITTSBURGH: Polts (24), Kessel, McDonough, 16:10
Punitions: Plager A., Shack P. (majorets), 17:02
3-ATLANTA: Deadmarsh (2), Letteri, Romanichuk, 17:02
Punitions: Deadmarsh A. 9:52; Ketter A. 15:56

Flyers 5, Blues 2

1-PHILADELPHIE: Barber (29), Kelly, 6:09
Punitions: Durbano SL, Schultz P. majorets 1:17; Dornhoefer P. 2:32; Durbano SL 13:24; O'Shea SL; Durbano SL; Hillman P. 18:58; Van Impe P. 19:30

2-ST. LOUIS: Unter (38), MacLoish, 7:01
Punitions: Durbano SL, majorets 1:17; Dornhoefer P. 2:32; Durbano SL 13:24; O'Shea SL; Durbano SL; Hillman P. 18:58; Van Impe P. 19:30

3-PHILADELPHIE: Schultz (7), Barber, Saleski, 14:48
4-PHILADELPHIE: Schultz (7), Barber, Saleski, 14:48
5-PHILADELPHIE: Dornhoefer (30), MacLoish, 19:10
Punitions: Durbano SL, majorets 1:17; Dornhoefer P. 2:32; Durbano SL 13:24; O'Shea SL; Durbano SL; Hillman P. 18:58; Van Impe P. 19:30

6-PHILADELPHIE: Flett (42), Clarke, Watson, 3:57
7-ST. LOUIS: Curtis (1), Unter, Huck, 10:38
Punitions: Madigan SL 6:17; Barber P. 11:34; Ashbee P. 19:57

Lancers par: St. Louis 8 14 8 - 30
Philadelphia 5 12 16 - 37
Gardiens: Stephenson (SL); Favell (P); Assistance: 16.600.

Invention de "sang artificiel"

Des animaux vivent normalement sans une seule goutte de sang

par Gilles Provost

"Même après avoir été vidés de tout leur sang jusqu'à la dernière goutte, nos 150 rats ont poursuivi leurs activités naturelles comme si rien n'était pendant plusieurs jours. Peu à peu leur organisme a régénéré le sang naturel et éliminé le liquide artificiel par lequel nous l'avions remplacé. Les rats n'en ont aucunement souffert et sont toujours en bonne santé."

C'est à peu près en ces mots qu'un biochimiste de l'École de santé publique de Boston, M. Robert Geyer, a résumé pour le DEVOIR par téléphone les résultats encore inédits des travaux révolutionnaires qu'il mène depuis quatre ans. Ils lui ont permis de mettre au point un produit blanchâtre capable de remplacer complètement le sang d'un animal pendant plusieurs jours sans que se manifeste aucune conséquence fâcheuse.

Ce liquide synthétique, explique M. Geyer, n'a aucune parenté avec le sang naturel et ne contient aucune cellule vivante. Dépourvu de globules rouges et d'hémoglobine, il peut quand même assurer l'oxygénation des cellules et évacuer les déchets organiques.

L'élément-clé de cette suspension colloïdale est formé de particules de perfluorocarbures d'un diamètre inférieur au micron qui baignent dans des produits chimiques appelés "polyols". Les polyols sont des produits dont les molécules sont très grosses. Ils aident à la formation des particules microscopiques de fluorocarbures tout en empêchant les organes de perdre leur eau au profit de ce liquide artificiel, ce qui créerait un état de choc extrêmement dangereux.

M. Geyer a aussi expliqué que les perfluorocarbures sont des produits de la même famille que le "teflon", c'est à dire des composés semi-organiques où un grand nombre d'atomes d'hydrogène ont été remplacés par des atomes de fluor. Ces produits sont pratiquement inertes sur le plan chimique.

Par contre, ils ont la propriété singulière de dissoudre de très grandes quantités de gaz carbonique et d'oxygène. Il est même possible de plonger un animal dans de tels produits liquides pendant une longue période sans qu'il se noie: en "respirant" le liquide, l'animal reçoit tout l'oxygène nécessaire à sa survie. La durée d'une telle expérience est pourtant limitée par la résistance de l'animal parce qu'il est bien plus fatigant de respirer un liquide.

Selon M. Geyer, il est relativement facile de remplacer 90% du sang d'un animal par ce liquide d'un blanc laiteux sans conséquence fâcheuse: l'expérience a déjà été tentée avec succès sur des singes (à Boston) et sur des chiens (par le docteur Leland Clark de la faculté de médecine de l'université de Cincinnati).

Par contre, il faut raffiner énormément les procédures pour remplacer le sang à 100%. Selon M. Geyer, il faut expérimenter longuement pour trouver le composé le plus favorable ainsi que la composition exacte du liquide qui devra contenir des particules de perfluorocarbures qui auront exactement la grosseur voulue. Il semble aussi qu'il soit difficile de se procurer de grandes quantités des produits nécessaires ayant une pureté suffisante.

Des travaux similaires ont été menés à Cincinnati (par le docteur Clark) et à la faculté de médecine de Virginie, à Richmond, (par M. William Rosenblum). Ce dernier a notamment étudié les réactions du cerveau des animaux dont on avait rem-

placé 90% du sang par ce liquide. Il n'a pu détecter aucun phénomène chimique ou électrique anormal même si le cerveau est l'organe le plus sensible à la pénurie d'oxygène.

Selon M. Geyer, il reste énormément de problèmes à surmonter avant d'expérimenter ce "sang artificiel" sur des humains mais il est fort possible qu'on puisse un jour l'utiliser pour des transfusions sur la scène des accidents ou dans des situations d'urgence quand on manquerait de sang naturel. Ce liquide pourrait aussi être utilisé pour garder des organes en vie (C'est dans ce but qu'on a fait les premiers travaux sur le sang artificiel).

Ce sang artificiel ne contient aucun des mécanismes immunologiques du sang ordinaire et il serait donc possible, éventuellement, d'utiliser cet aspect pour des recherches immunologiques sur des vaccins ou des médicaments, estime aussi M. Geyer. Ce sang artificiel pourrait peut-être être aussi utilisé avec des médicaments susceptibles d'endommager le sang ordinaire de l'individu, ouvrant ainsi la voie à de nouveaux traitements encore inédits, ajoute-t-il.

Mais M. Geyer répugne à s'étendre trop longuement sur ces applications futuristes de ces travaux. Avant d'en arriver là, dit-il, il reste bien des études à faire. Pour le moment, par exemple, on ignore tout des effets à long terme de ces produits dans l'organisme même si les résultats préliminaires indiquent qu'ils ne sont pratiquement pas métabolisés parce qu'ils sont trop stables chimiquement.

Dans cette veine, M. Geyer prévoit commencer prochainement des expériences sur des animaux irradiés qui seraient alors incapables de régénérer leur sang naturel. On ferait donc vivre ces animaux pendant des longues périodes uniquement avec ce sang artificiel pour en étudier les effets à long terme sur l'organisme.

M. Geyer a aussi précisé que les perfluorocarbures sont moins retenus dans les tissus qu'on ne le croyait au départ et que la majeure partie est éliminée assez rapidement. Il a aussi noté que le produit exact utilisé a une grande influence sur le degré de rétention par l'organisme et il a exprimé l'espoir qu'on trouvera bientôt un composé qui sera complètement éliminé.

Interrogé sur les endroits où les résultats de ses travaux ont été publiés, M. Geyer a déclaré que les derniers résultats n'ont pas encore été officiellement publiés de façon détaillée puisqu'il n'a réussi à remplacer 100% du sang de rats seulement depuis six mois environ.

Il a toutefois indiqué qu'il allait donner une conférence sur le sujet le 15 avril prochain dans le cadre de la conférence annuelle de la "Federation of American Societies for experimental biology" et qu'un résumé de cette conférence vient d'être publié dans le dernier numéro de "Federation Proceedings" publié par la même fédération (page 3982, vol. 32, 1973). M. Geyer avait aussi publié un article parmi plusieurs autres sur les perfluorocarbures dans l'édition d'octobre 1970 de "Federation Proceedings".

Un reportage sur le sujet a aussi été publié dans le numéro du 16 février 1973 (p. 669-672) de la sérieuse revue Science, publiée par l'Association américaine pour l'avancement de la science. Du côté français, un reportage vulgarisé vient de paraître dans la revue Science et Vie de mars 1973.

La CSN part en guerre contre les éditorialistes

par Pierre Richard

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) vient de partir en guerre contre les éditorialistes, les animateurs de "hot lines" radio-phoniques et autres "leaders d'opinion" qu'elle accuse de manipuler l'information au profit des pouvoirs politiques et économiques et au détriment des travailleurs.

Dans un livre de 272 pages, intitulé "La grande tricherie" et produit par son service d'information, la CSN tente de démontrer qu'il y a concertation entre les patrons, les partis politiques, les journaux, la radio et la télévision pour combattre systématiquement les luttes des travailleurs et particulièrement celles menées par la CSN.

Pour justifier cette attaque sans précédent contre les "leaders d'opinion" des médias d'information, la CSN écrit dans l'introduction à ce livre: "Nous croyons que les attaques des leaders d'opinion contre nous ont atteint un paroxysme qui peut difficilement être dépassé et que notre silence, notre insouciance apparente, ne contribuent qu'à engourdir davantage la population et lui faire croire que l'opinion de la classe dominante est la seule opinion valable et qu'elle est l'opinion de tout le monde."

Le postulat fondamental de ce livre rédigé par MM. Richard Daigneault, conseiller spécial du président de la CSN, et Michel Rioux, permanent au service d'information de cette centrale, peut se résumer ainsi: l'opinion publique est formée par seulement quelques dizaines de "leaders d'opinion" et elle n'est, en fait, que l'opinion de la classe dirigeante; comme ils sont les seuls à "avoir le micro en mains", ils peuvent ainsi faire croire que l'opinion de la classe dirigeante est l'opinion de tout le monde, donc "l'opinion publique".

Polémique, ce livre est pré-

senté par ses auteurs comme un outil qui permettra aux militants syndicaux de rester toujours critiques face à ce qu'on appelle l'opinion publique, de se former eux-mêmes leurs propres opinions sur les conflits et d'aider les autres travailleurs syndiqués à ne pas tomber dans le piège tendu par les médias d'information.

"La grande tricherie", qui sera en librairie ces jours-ci, a déjà commencé à être diffusée à l'intérieur du mouvement syndical au cours de sessions de formation de militants syndicaux organisées par la CSN dans toutes les ré-

gions du Québec. Pour alimenter le débat au cours de ces sessions, on a dégagé de "La grande tricherie" une dizaine de grandes propositions, dont celles-ci:

● L'opinion publique, ça n'existe pas. Ce qu'on appelle opinion publique, c'est l'opinion de la classe dominante. On l'appelle opinion publique parce que c'est la seule opinion exprimée publiquement.

● La technique de la classe dominante pour élever son opinion au rang d'opinion publique consiste à répéter sans arrêt un certain nombre de généralités qui demeurent

dans le subconscient du monde.

● Pour combattre l'opinion dite publique, les militants syndicaux doivent expliquer et démontrer aux syndiqués que cette opinion dite publique n'est rien d'autre que l'opinion de la classe dominante.

A l'origine de la décision de la CSN de partir en guerre contre "les fabricants de l'opinion publique", il y a la scission survenue dans ses propres rangs, qui a donné naissance à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), qu'elle surnomme la "centrale des 3 D" (Dalpe, Dion et Daigle).

Les "boursiers prolongés" dénoncent le PQ

PARIS (PC) — Le Parti québécois et son chef René Lévesque ont été parmi les nombreux cibles du colloque que l'Association des étudiants québécois en France a tenu, samedi, à la Maison des étudiants canadiens à Paris.

Ce colloque, simple "discussion de salon" selon l'un des participants, ne réunissait que quelques douzaines d'étudiants et portait sur la question nationale au Québec. Organisé par cette association qui appuie les revendications des "classes laborieuses"

du Québec et d'ailleurs, le colloque a porté sur les forces politiques en présence au Québec, les intérêts des Québécois et l'exploitation dont ils seraient les victimes dans le cadre confédéral canadien.

Une bonne partie du temps a été consacrée à la discussion et à la critique du programme du Parti québécois.

M. Jacques Bourgault, originaire de Montréal, et l'un des leaders de l'association, a reproché à M. Lévesque de ne voir dans les éléments d'ex-

trême-gauche que des "parasites" de la société.

Lors de sa visite à Paris, au printemps dernier, M. Lévesque, s'adressant aux étudiants canadiens de la capitale française, avait été copieusement chahuté par des membres de l'AGEQEF. Il avait alors répliqué que les éléments d'extrême-gauche que sont les membres de cette association n'étaient que des "boursiers prolongés" et qu'ils ne représentaient pas "grand-chose, ici et au Québec".

"Vous vous regardez le nombril, ajoutait M. Lévesque, mais vous n'avez pas fait l'ombre du quart du bout de la queue de tout ce qui s'est fait de positif au Québec depuis quelques années".

M. Bourgault a soutenu que M. Lévesque retraisait lorsqu'il était placé devant une situation critique, "n'ayant en tête que l'électoratisme".

M. Lévesque, a dit M. Bourgault, ne veut déplaire à personne en vue des prochaines élections québécoises.

C'est sur les longues, longues routes que je l'aime ma Peugeot.



C'est pas toujours drôle la vie d'artiste. Un enregistrement à Montréal. Puis saute dans la voiture pour être en studio à Québec le soir même. Beau temps, mauvais temps... J'ai eu bien des voitures pour faire ce métier. Notamment des grosses soi-disant bonnes routières.

Et j'ai découvert la Peugeot 504. Une artiste dans son genre! Intérieur "petit salon". Sièges avant montés

sur rampe à glissière (je change de position et suis toujours à la bonne hauteur). Suspension à quatre roues indépendantes. Silence surprenant. Toit ouvrant standard pour goûter le soleil. Système d'aération à trois circuits. Le grand luxe!

J'aime ma Peugeot. Une mécanique intelligemment conçue, un profil dessiné par Pininfarina, une tenue de route exceptionnelle. Et sous son élégance, un moteur d'une robustesse insoupçonnable, qui a fait ses preuves dans les rallyes africains.

Essayez donc une Peugeot 504... juste pour voir.



J'AIMERAIS ESSAYER LA PEUGEOT 504

Sedan ☐ Station wagon ☐

Veuillez demander à votre représentant de me téléphoner pour prendre rendez-vous. J'aimerais faire un véritable essai de la 504, sans engagement de ma part.

Nom _____

Adresse _____

No de téléphone _____

POSTEZ CE COUPON À: PEUGEOT CANADA LTÉE, 2550 ROUTE TRANS-CANADIENNE, PONTE-CLAIRE, QUÉBEC

PEUGEOT 504
C'est une belle mécanique!

La fuite sur les révélations d'Aboud contrarie la Police

par Jean-Pierre Charbonneau

Des enquêteurs de l'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé confirment l'information, parue en fin de semaine, selon laquelle un ex-prenneur aux livres, Théodore Aboud, a fait des révélations importantes sur le Syndicat du crime de Montréal.

Toutefois, les policiers n'ont pas caché leur déception et leur mécontentement à la suite de la publication du nom et de la photo de Aboud. Selon eux, cette publicité prématurée risque de mettre en danger la vie de leur informateur et peut compromettre le succès de leur démarche auprès de l'individu et d'autres personnes qui, éventuellement, voudraient passer aux aveux.

Le quotidien La Presse, sous

la signature du journaliste Michel Auger, a révélé samedi que Théodore Aboud, qui a été condamné en 1970 à dix ans de pénitencier pour fraude et qui vit maintenant caché sous une nouvelle identité, avait fait dernièrement une déclaration importante à des membres de l'USECO. Cette déclaration pourrait être déposée à l'enquête de la Commission de police du Québec sur le crime organisé en vertu des modifications apportées à la Loi de police, l'été dernier. La loi 51 prévoit en effet que des mandataires de la CPQ peuvent recueillir des témoignages qui, par la suite, peuvent être admissibles en preuve.

On ignore toujours si Aboud sera interrogé prochainement lors d'une séance publique de

la commission d'enquête. Cependant, si l'on en croit les commentaires de certains policiers, il ne semble pas qu'il ait été prévu que Théodore Aboud témoigne en public.

Inauguration de la campagne 1973 des Fédérations

La campagne des Fédérations 1973 sera lancée officiellement aujourd'hui par Geneviève Bujold qui allumera une torche symbolique. La cérémonie aura lieu à 12h15 au "puit" de la place Bonaventure qui est situé à l'étage du métro. On peut aussi trouver le "puit" par l'entrée principale.

Service spécial du printemps par SIGI MOTORS Ltd

Responsable de l'entretien des autos du Champion des Rallys du Québec, 1971 et 1972, Kuno Wittmer.

POUR UN SERVICE

"A LA CHAMPION"

demandez **ANDREAS**

Inspection générale	\$30.00
4 bougies	\$ 5.00
1 set pointe d'allumage	\$ 2.50
1 condensateur	\$ 2.40
1 filtreur à l'huile	\$ 4.20
1 filtreur à air	\$ 4.00
4 pintes d'huile	\$ 4.40

Total \$52.50 taxe

Pour L'ACHAT d'une AUTO demandez KUNO

Peugeot

et



Montreal
1124, Bleury 861-7888

37, boul. Ste-Rose
Ste-Rose